



# SCOT

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE  
DU PAYS COMMINGES  
PYRÉNÉES

## ÉVALUATION DU SCOT

conformément à l'article L.143-28  
du Code de l'Urbanisme

Document soumis  
à approbation  
2 juillet 2024





# SOMMAIRE

## 4 PRÉAMBULE

## 9 APPROCHE QUANTITATIVE

- 10 Comment évolue l'attractivité démographique du territoire ?
- 15 Quel est le niveau de réduction de la consommation foncière pour l'urbanisation ?
- 19 L'ambition environnementale du territoire est-elle atteinte ?
- 35 L'accueil touristique du Pays Comminges Pyrénées a-t-il été préservé et valorisé ?
- 39 Le SCoT a-t-il atteint ses objectifs et principes en matière d'activité agricole ?
- 43 L'activité économique est-elle confortée ?
- 52 L'offre de logements répond-elle aux besoins de la population ?
- 63 Est-ce que le SCoT a favorisé le recours à des modes de transports alternatifs à la voiture ?
- 67 Le développement des équipements, services et infrastructures suit-il les objectifs du SCoT ?

## 71 APPROCHE QUALITATIVE

- 72 Regard sur l'appréciation de la compatibilité
- 74 Regard des élus et partenaires sur le SCoT

## 77 ANNEXE

- 78 Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du SCoT

## Qu'est-ce qu'un SCoT ?

### Le SCoT : un document de planification stratégique

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document réglementaire de planification stratégique, à l'échelle d'un territoire cohérent, celui du PETR du Pays Comminges Pyrénées.

Il constitue le cadre de référence à long terme, dans une logique de développement durable, pour les politiques publiques

en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique et commercial, de tourisme, d'emplois, de mobilité ou encore d'environnement. Son contenu est prévu aux articles L.141-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

### La cohérence entre les différentes pièces constitutives du SCoT

Le SCoT se compose de trois documents principaux mettant en exergue les enjeux pour le territoire, exposant le projet et définissant les règles pour y répondre.

#### Le diagnostic et l'état initial de l'environnement : le portrait du territoire

Le SCoT présente, tout d'abord, un diagnostic et un état initial de l'environnement (intégrés dans le rapport de présentation), définissant un état des lieux détaillé du territoire. Ils traitent de toutes les thématiques de l'aménagement du territoire (démographie, logement, développement économique, mobilités, etc.) et de l'environnement (eau, milieux naturels, foncier, paysage, patrimoine, risques, pollutions, nuisances, énergie, climat, etc.). Ces deux documents permettent de mettre en évidence les enjeux pour le territoire en matière d'aménagement et constituent le fondement sur lequel repose le projet politique.

#### Le PADD : la vision stratégique

Le PADD constitue le projet politique du SCoT, son cadre de référence. Il expose les objectifs des politiques publiques en matière d'urbanisme et d'aménagement. Tirant les conséquences du diagnostic et guidant les règles contenues dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), il constitue le pivot du SCoT.

#### Le DOO : la direction donnée et les moyens pour y parvenir

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) constitue le volet réglementaire du SCoT. Il définit les modalités d'application des politiques d'urbanisme et d'aménagement affichées dans le PAS.

Document opposable, il permet d'assurer la cohérence d'ensemble des documents d'urbanisme locaux et de certaines opérations d'aménagement qui devront lui être compatibles.

Il comprend trois grands types de mesures :

- Les mesures de compatibilité qui sont opposables aux documents de rang inférieur (PLUi, PLU, CC, PLH, PDU, etc.) ;
- Les mesures recommandées qui sont incitatives ou indicatives pour faciliter l'atteinte des objectifs du SCoT ;
- Les mesures d'accompagnement, sans caractère opposable, pour aider à la bonne application et au suivi du projet.

Les effets produits par le SCoT sur le territoire sont difficilement dissociables des effets des autres dynamiques en cours.

# Le cadre légal de l'évaluation

## La procédure d'évaluation

Le SCoT du Pays Comminges Pyrénées a été approuvé le 4 juillet 2019. Il constitue le premier exercice de planification stratégique à l'échelle du territoire du Pays Comminges Pyrénées.

La procédure d'évaluation est codifiée à l'article L.143-28 du code de l'urbanisme. Six ans au plus tard après son approbation, il doit être procédé à une analyse des résultats de l'application du Schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations commerciales.

Le rapport d'évaluation aboutit à la délibération du Pays sur le maintien en vigueur du SCoT ou sur sa révision partielle ou complète. Dans ce cadre, le SCoT du Pays Comminges Pyrénées doit réaliser son évaluation avant le 4 juillet 2025.

## Les objectifs du bilan

L'objectif de l'évaluation du SCoT est de disposer d'un diagnostic territorial actualisé. Cette connaissance fine des accomplissements du Schéma doit permettre de vérifier si les objectifs poursuivis ont été atteints et s'il y a toujours pertinence à continuer dans ce sens.

Même s'il est difficile de mesurer les effets du SCoT sur le PETR du Pays Comminges Pyrénées seulement quelques années après son approbation, l'évaluation doit toutefois permettre de regarder si les grandes lignes directrices définies dans le Schéma suivent la trajectoire souhaitée pour chaque thématique (objectifs d'accueil de population, production de logements, pratiques de mobilité, etc).

# La méthodologie développée pour l'évaluation

Une double approche, à la fois quantitative et qualitative, est développée afin de réaliser un bilan des objectifs du SCoT et d'évaluer les premiers résultats de son application. Ces deux approches sont complémentaires et permettent de mettre en lumière les atouts et les faiblesses du SCoT ainsi que les opportunités et les enseignements à retenir dans le cadre d'une future révision.

## Approche quantitative

Cette étape consiste en une analyse chiffrée des indicateurs du SCoT, mettant en exergue les caractéristiques et les tendances à l'œuvre. Les indicateurs permettent de bénéficier de résultats précis, à partir de bases de données de suivi et de sources statistiques, sur certaines thématiques et de refléter la réalité à un instant donné.

Les tendances observées ont été analysées au regard de l'ambition portée par le SCoT, à partir d'une sélection d'indicateurs thématiques. Ces dernières se regroupent en quatre catégories :

Les tendances observées correspondent aux objectifs portés par le SCoT.



Les tendances observées se rapprochent des objectifs poursuivis par le SCoT et suscitent des points de vigilance, voire des préconisations dans le cadre d'une future révision.

L'indicateur ne peut être évalué en raison de difficultés d'évaluation (absence de source statistique, données non actualisées ou non transmises par les détenteurs, etc.).



Les tendances observées sont en décalage important avec les orientations et les objectifs du SCoT.

## Approche qualitative

L'analyse qualitative apporte à l'évaluation des éléments d'appréciation complémentaires à certaines données exclusivement quantitatives.

### Regard des élus et des partenaires sur le SCoT

#### Regards sur l'appréciation de la compatibilité

La mise en œuvre du SCoT dépend pour partie de la mise en compatibilité des documents de rang inférieur. Cette analyse permet de déterminer dans quelle mesure le Schéma a pu être appliqué sur le territoire.

L'évaluation représente un instant de réflexion et de concertation pour recueillir les avis et les ressentis des élus afin de dresser un bilan qualitatif du SCoT. Pour disposer d'un regard collectif sur le document, des partenaires thématiques ont aussi été mobilisés. Une dizaine d'entretiens a été menée auprès des acteurs du territoire. Ont ainsi été interrogés :

- Les trois communautés de communes du Pays ;
- Deux communes qui ont mis leurs PLU en compatibilité avec le SCoT : Saint-Bertrand-de-Comminges et Mancieux ;
- La SAFER et la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne dans le cadre d'une rencontre thématique sur l'agriculture ;
- L'association locale Nature Comminges et le PNR dans le cadre d'une rencontre thématique sur l'environnement ;

- La Chambre du Commerce et d'Industrie ;
- La DDT 31.

En complément de ces entretiens, un questionnaire d'évaluation a été transmis aux 235 communes composant le territoire. Seules 67 communes (29 % des communes du Pays) ont répondu au questionnaire. Quelle que soit l'échelle retenue (analyse globale, par EPCI ou par niveau de polarité), le taux de réponses avoisine les 30 %. Ce faible taux de réponse ne permet pas de disposer de résultats fiables d'un point de vue statistique. En effet, il est généralement admis qu'un taux de réponse inférieur à 50 % ne permet pas de bénéficier d'une vision suffisamment représentative.

Toutefois, bien que partiels, ces retours individuels restent riches d'enseignements et seront intégrés à l'analyse à suivre.

## Les limites de la méthode

La méthodologie utilisée comporte quelques limites :

- **Le choix des indicateurs** : les indicateurs les plus pertinents, et pour lesquels une source de données est disponible, ont été sélectionnés pour mettre en évidence des tendances significatives. Cet exercice ne permet donc pas d'évaluer toutes les orientations du SCoT.

- **La période observée et le temps long du SCoT** : de nombreuses bases de données sont élaborées sur des temporalités différentes de celles de l'évaluation. De plus, cinq années de mise en œuvre ne permettent pas toujours d'avoir suffisamment de recul pour observer des évaluations notables, imputables au SCoT.

- **La disponibilité, la fiabilité et le traitement de la donnée statistique** : certaines sources de données sont déclaratives ou peuvent connaître des changements de méthodologies de collecte depuis l'approbation du SCoT. Le cas échéant, le T zéro pourra être recalculé afin de pouvoir réaliser des comparaisons et des évolutions. Dans l'ensemble, il convient d'observer des trajectoires à l'œuvre, plutôt que des données brutes.



# **APPROCHE QUANTITATIVE**

**Résultats chiffrés  
de la mise en œuvre  
du SCoT**

## Comment évolue l'attractivité démographique du territoire ?

### Les objectifs du SCoT

Une augmentation de la population de **10 000 habitants supplémentaires entre 2015 et 2030**.

Un **taux d'évolution annuel moyen de +0,83 % de la population entre 2015 et 2030 pour l'ensemble du territoire** (soit environ 610 à 710 habitants supplémentaires par an) et une déclinaison pour chacune des communautés de communes, dans le respect de l'organisation territoriale suivante :

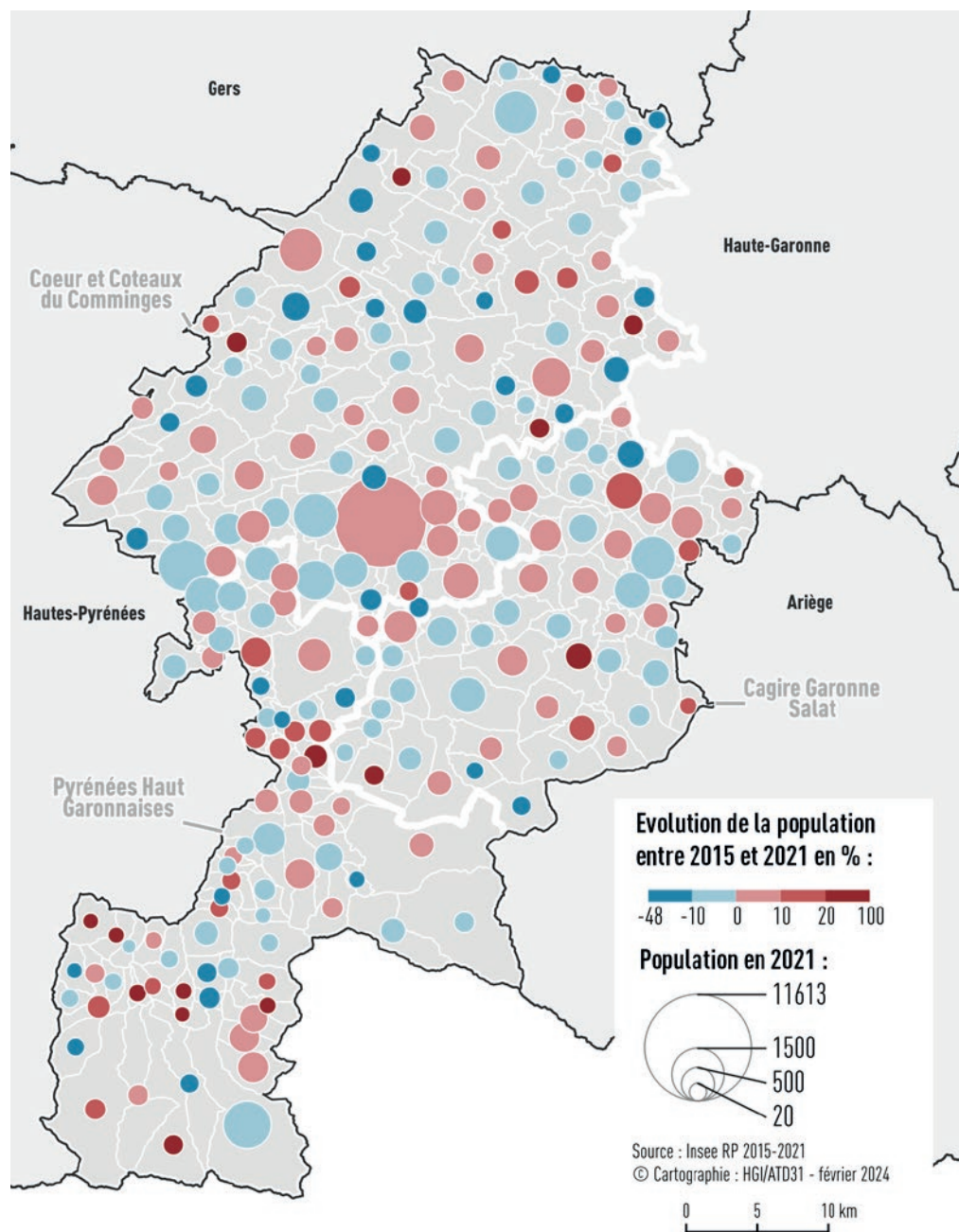
- Communauté de communes Cagire Garonne Salat : +120 à +150 habitants par an ;
- Communauté de communes Cœur & Coteaux du Comminges : +390 à +420 habitants par an ;
- Communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises : +100 à +140 habitants par an.

### Indicateurs 1, 2, 3, 4 | Évolution de la démographie selon les intercommunalités et l'armature territoriale

Indicateur de suivi	Source de donnée	Période d'analyse	Précautions méthodologiques et / ou limites
Évolution du nombre d'habitants	Insee, RP	2015-2021	Bien que des résultats soient produits chaque année par l'Insee, l'analyse des évolutions doit être observée par intervalle d'au moins 5 ans. En raison du report de l'enquête annuelle 2021, du fait la crise sanitaire liée à la Covid-19, les résultats doivent être comparés par intervalle de 6 ans. Le dernier millésime disponible (2021) est donc comparable avec 2015.
Taux d'évolution annuel moyen	Insee, RP	2015-2021	
Population par grandes tranches d'âges	Insee, RP	2014-2020	
Indice de vieillissement de la population	Insee, RP	2014-2020	



T0 2015	T1 2021	Projection SCoT 2030
77 468 habitants	77 331 habitants -0,029 % par an	87 500 habitants +0,83 % par an



En 2021, selon le dernier recensement de l'Insee, le SCoT du Pays Comminges Pyrénées compte 77 331 habitants. Le rythme d'accueil constaté entre les recensements 2015 et 2021 est quasi nul, à -0,029 % par an. Il s'inscrit en rupture avec l'objectif porté par le SCoT, qui est de +0,83 % par an (soit environ 610 à 710 habitants supplémentaires chaque année).

Si ce rythme se maintient à l'horizon 2030, la population du Pays Comminges Pyrénées pourrait avoisiner les 77 150 habitants, au lieu des 87 500 habitants estimés par le SCoT.

L'analyse de l'évolution de la population du territoire repose sur l'addition du solde naturel (naissances moins décès) et du solde migratoire (entrées moins sorties).

Sur la période récente, 2015-2021, le territoire enregistre un solde migratoire positif (plus d'entrants que de sortants). Le taux de variation annuel moyen dû au solde apparent des entrées et sorties est de +0,7 %. Pour autant, sur la même période, le taux de variation annuel moyen dû au solde naturel se dégrade (-0,7 %). Cette dégradation du solde naturel (plus de décès que de naissances) affaiblit le dynamisme démographique du territoire.

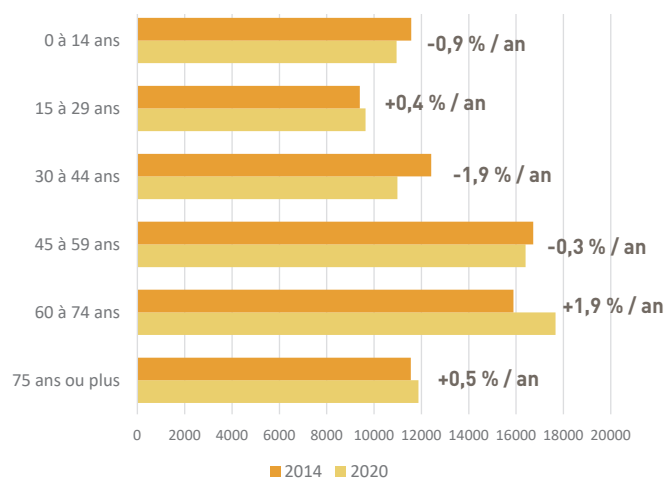
# DÉMOGRAPHIE

Le détail du recensement de la population 2021 n'étant pas encore disponible, l'analyse ci-contre s'appuie sur les recensements de la dernière période, 2014-2020.

Du fait du vieillissement progressif de la « génération baby-boom », la population âgée de plus de 60 ans est celle qui connaît le plus fort accroissement sur la période 2014-2020 (+2,4 % par an, soit près de 350 habitants supplémentaires âgés de plus de 60 ans chaque année).

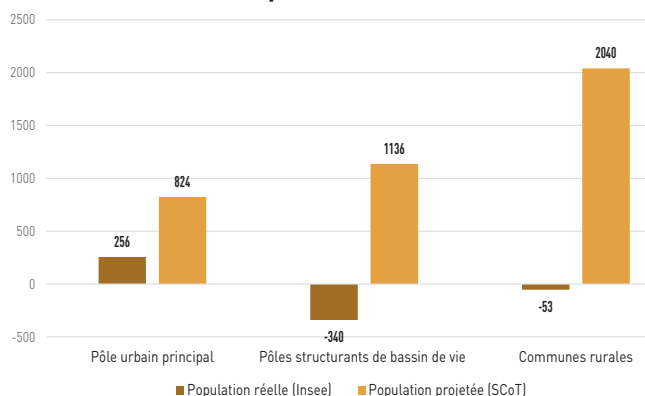
Entre 2014 et 2020, l'indice de vieillissement de la population du Pays Comminges Pyrénées, qui est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans, augmente. Ainsi, en 2020 le territoire compte 100 jeunes de moins de 20 ans pour 159 personnes âgées de plus de 65 ans. En 2014, cet indice était de 100 jeunes de moins de 20 ans pour 140 seniors de plus de 65 ans.

## Population du Pays Comminges Pyrénées par tranches d'âges



Source : Insee, RP 2014-2020

## Évolution du nombre d'habitants par niveau de polarité sur la période 2015-2021



Source : Insee, RP 2015-2021

La dynamique démographique résulte de nombreux facteurs (proximité des lieux d'emploi, des commerces et services, diversité de l'offre en logements, etc.). Son évolution se révèle contrastée selon l'armature territoriale du territoire.

■ Le pôle urbain principal, composé des six communes de Saint-Gaudens, Estancarbon, Landorthe, Miramont-de-Comminges, Valentine et Villeneuve-de-Rivière, enregistre la plus forte croissance démographique (+256 habitants sur la période 2015-2021). Cette dynamique est essentiellement portée par les communes de Saint-Gaudens (+0,42 % par an) et de Landorthe (+0,73 % par an). À l'inverse, les quatre autres communes du pôle urbain sont en décroissance démographique.

■ Les communes rurales commencent à enregistrer une perte de population (-53 habitants entre 2015 et 2021), avec tout de même des disparités.

Les communes les plus dynamiques sont notamment Antichan-de-Frontignes (+90 habitants), Sauveterre-de-Comminges (+64 habitants) et Clarac (+59 habitants). Au contraire, des communes sont en décrochage à l'image de Blajan (-82 habitants), Mancieux (-73 habitants), Labarthe-Rivière (-56 habitants) ou encore de Saint-Aventin (-45 habitants).

■ Les communes des pôles structurants de bassin de vie sont en situation de décrochage démographique (-340 habitants entre 2015 et 2021). Seules huit communes sur dix-huit ont accueilli de nouveaux habitants (+ 338 habitants entre 2015 et 2021). Les dix autres ont quant à elles perdu environ 680 habitants sur la même période.

## Évolution démographique par EPCI

	Objectif SCoT 2030		Évaluation du SCoT		
	Objectif annuel 2015-2030	Objectif TEAM 2015-2030	Évolution annuelle	Évolution absolue	TEAM 2015-2021
Cagire Garonne Salat	137	+0,77 %	6	35	+0,03 %
Cœur & Coteaux du Comminges	405	+0,92 %	-8	-48	-0,02 %
Pyrénées Haut Garonnaises	125	+0,80 %	-21	-124	-0,13 %
<b>Total SCoT</b>	<b>667</b>	<b>+0,83 %</b>	<b>-23</b>	<b>-137</b>	<b>-0,029 %</b>

Source : Insee, RP 2015-2021

À l'échelle des EPCI, les résultats divergent également. Sur la même période de référence, 2015-2021, seule la communauté de communes Cagire Garonne Salat a vu sa population augmenter (+35 habitants). Toutefois, cette croissance est en-deçà des objectifs du SCoT. Les communautés de communes Cœur & Coteaux du Comminges et Pyrénées Haut Garonnaises connaissent une baisse de leur population et n'atteignent donc pas leurs objectifs de croissance démographique.

## Des engagements contractuels qui pourraient redynamiser le territoire sur le temps long

En vue de redonner de l'attractivité à son territoire, le Pays Comminges Pyrénées s'est engagé dans plusieurs démarches contractuelles.

Une dizaine de communes sont actuellement engagées dans tout ou partie des dispositifs suivants : Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT), Action Cœur de Ville (ACV), Petites Villes de Demain (PVD) ou Villages d'Avenir.

Ces dispositifs visent à accompagner les territoires dans leur développement local. Cette aide, en ingénierie et / ou financière, a pour but de créer un cadre de vie attractif à partir d'interventions sur l'habitat, les mobilités, l'attractivité économique ou encore la transition écologique.

## Synthèse



Le SCoT s'est fixé comme objectif d'accueillir 10 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030 (environ 660 habitants supplémentaires chaque année, soit +0,83 % par an).

Les résultats territorialisés sont le fruit de dynamiques multiples. L'attractivité toulousaine alimente l'accueil démographique du nord du territoire. À l'inverse, les conditions de vie en zone de montagne, l'éloignement des axes majeurs de communication ou des zones d'emplois et de services, jouent sur le repli démographique de la partie sud.

Les tendances à l'œuvre démontrent qu'après une reprise démographique entre 1999 et 2009, l'accueil démographique du territoire sur la dernière décennie est quasi nul (-0,029 % par an). Le solde migratoire positif n'a pas réussi à compenser le solde naturel négatif (augmentation des décès et diminution des naissances).

Dans l'ensemble, les chiffres ne traduisent pas un renforcement de l'armature territoriale définie par le SCoT, avec deux strates qui perdent des habitants (pôles structurants de bassins de vie et communes rurales).

Les tendances sont inférieures aux objectifs fixés par le SCoT. Cependant, au regard du délai écoulé depuis l'approbation du SCoT, les premiers résultats ne permettent de mesurer qu'à court terme l'impact du Schéma sur le territoire.

## Quel est le niveau de réduction de la consommation foncière pour l'urbanisation ?

### Les objectifs du SCoT

Limiter la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers, **entre 29,2 et 36,9 hectares par an environ sur la période 2015 à 2030**, soit une réduction de 37 à 50 % de la tendance observée :

- Communauté de communes Cagire Garonne Salat : 6,9 à 8,9 hectares par an ;
- Communauté de communes Cœur & Coteaux du Comminges : 15,1 à 18,5 hectares par an ;
- Communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises : 7,2 à 9,5 hectares par an.

### Indicateurs 5, 6 | Rythme de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

Indicateur de suivi	Source de donnée	Période d'analyse	Précautions méthodologiques et / ou limites
Prélèvements d'espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) par principaux usages	Cerema - Portail de l'artificialisation	2009-2022	Depuis l'approbation du SCoT, le Cerema a développé un nouvel outil permettant de mesurer la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.
Prélèvements d'espaces NAF par habitant supplémentaire	Cerema - Portail de l'artificialisation	2009-2022	Pour des raisons de fiabilité méthodologique et de continuité de la source utilisée, le T0 portant sur la période 2009-2014 a été recalculé.



T0 2009-2014	T1 2015-2022	Projection SCoT 2015-2030
546 hectares 91 hectares / an	333 hectares 42 hectares / an	29,2 hectares / an à 36,9 hectares / an

La loi Climat et Résilience définit la consommation d'espaces comme « la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné ». Il s'agit donc de la conversion d'espaces naturels, agricoles ou forestiers en espaces urbanisés.

Le Cerema produit les données de consommation d'espaces, à partir d'une évaluation des différences d'occupation des sols des parcelles entre le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Ces données sont disponibles sur le Portail de l'artificialisation à une maille communale et à un rythme annuel. Le dernier millésime disponible traite des données 2022 (données arrêtées au 1<sup>er</sup> janvier 2023).

# CONSOMMATION FONCIÈRE

Entre 2015 et 2022, 333 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) ont été consommés, représentant un rythme annuel moyen d'environ 42 hectares par an.

Ce rythme annuel moyen de consommation d'espaces est en nette diminution (-49 hectares par an) par rapport à celui observé sur la période 2009-2014 (91 hectares par an). Cela représente une diminution de l'ordre de 54 %. Ces résultats dépassent l'ambition du SCoT qui visent une diminution de 37 à 50 % à l'horizon 2030.

Sur la période 2015-2022, 64 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers a eu lieu au sein de la communauté de communes Cœur & Coteaux du Comminges, la plus dynamique en matière économique. Sa part a augmenté de 4,5 % comparativement à la période passée, principalement au détriment des Pyrénées Haut Garonnaises et dans une moindre mesure de l'intercommunalité Cagire Garonne Salat.

## Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers par EPCI

	État initial 2009-2014			Évaluation du SCoT 2015-2022			
	Consommation ENAF	Consommation annuelle	% de la conso. totale	Consommation ENAF	Consommation annuelle	% de la conso. totale	Évolution du niveau de consommation d'ENAF
Cagire Garonne Salat	115,9	19,3	21,2 %	64,5	8,1	19,4 %	- 58 %
Cœur & Coteaux du Comminges	326,6	54,4	59,8 %	213,8	26,7	64,3 %	- 51 %
Pyrénées Haut Garonnaises	104,0	17,3	19,0 %	54,3	6,8	16,3 %	- 61 %
<b>Total SCoT</b>	<b>546,4</b>	<b>91,1</b>	<b>100 %</b>	<b>332,5</b>	<b>41,6</b>	<b>100 %</b>	<b>- 54 %</b>

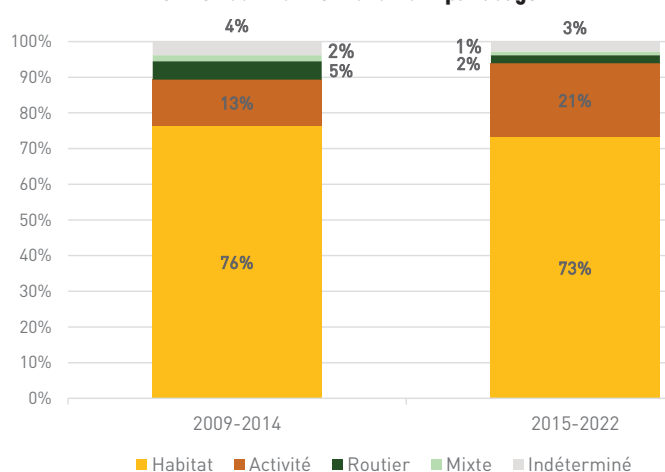
Source : Cerema, Portail de l'artificialisation 2009-2022

Comme sur la période précédente (2009-2014), les constructions à usage d'habitat restent les plus consommatrices d'espaces naturels, agricoles et forestiers, représentant une consommation de 243,5 hectares entre 2015 et 2022 (30 hectares par an), soit 73 % des espaces NAF consommés sur cette période.

La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers annuelle moyenne à usage d'habitat a fortement diminué (-56 % comparativement à la période précédente, soit 174 hectares de moins). La consommation de ces espaces à usage d'habitat s'est majoritairement opérée dans les bourgs et les villages des communes rurales (69 %).

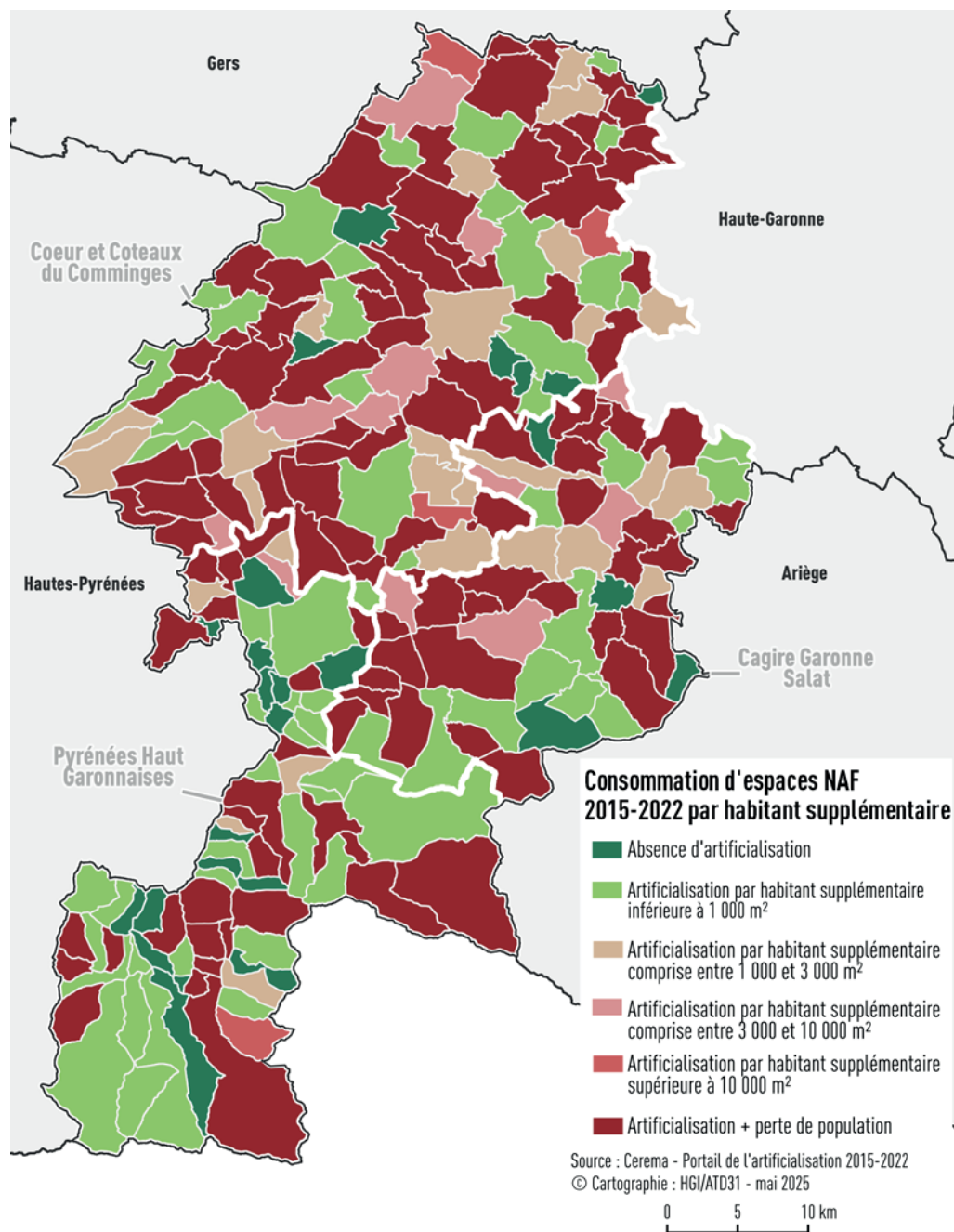
Le rythme annuel moyen de consommation pour les activités économiques a légèrement diminué, passant en moyenne de 12 et à 9 hectares par an. Cette consommation est principalement localisée dans les communes du pôle urbain principal (40 %), mais aussi dans les communes rurales (35 %) et dans les pôles de bassins de vie (25 %).

## Comparaison de la consommation d'espaces NAF annuelle entre 2009-2014 et 2015-2022 par usage



Source : Cerema, Portail de l'artificialisation 2009-2022

# CONSOMMATION FONCIÈRE



La consommation d'espaces au regard du nombre d'habitants accueillis sur un territoire permet de mesurer l'adéquation, ou le décrochage, des besoins de foncier par habitant.

À l'échelle communale, la situation s'avère plus contrastée et illustre pour partie une absence de corrélation entre la consommation d'espaces et la croissance de la population.

26 communes n'ont pas consommé d'espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2015 et 2022. Il s'agit en grande majorité de communes qui ont perdu de la population. Les deux tiers sont situées dans les Pyrénées Haut Garonnaises et près de 50 % d'entre elles ne sont pas couvertes par un document d'urbanisme.

À l'inverse, un peu plus de 100 communes n'ont pas accueilli de nouveaux habitants et ont pourtant consommé du foncier agricole, naturel et forestier. Cela concerne majoritairement des communes rurales (88 %). Un peu plus d'un tiers des communes des Pyrénées Haut Garonnaises sont dans ce cas de figure (36 %) et environ la moitié des communes des intercommunalités Cœur & Coteaux du Comminges et Cagire Garonne Salat le sont également.

4 communes se distinguent avec un niveau de consommation par habitant supérieur à 10 000 m<sup>2</sup> : Peyrissas (10 941 m<sup>2</sup> par habitant supplémentaire), Molas (12 221 m<sup>2</sup> par habitant supplémentaire), Saint-Mamet (18 950 m<sup>2</sup> par habitant supplémentaire) et Estancarbon (46 977 m<sup>2</sup> par habitant supplémentaire).

# CONSOMMATION FONCIÈRE

Sur la période 2015-2022, plusieurs facteurs peuvent expliquer les niveaux de consommations d'espaces NAF de ces quatre communes. Les communes de Peyrissas, Molas et Saint-Mamet ont vu leur population s'accroître d'un seul habitant, ce qui explique que leur niveau de consommation d'espaces par habitant apparaît élevé. Concernant la commune d'Estancarbon, cette consommation est principalement la conséquence de l'opération commerciale d'envergure au sein de la ZAC des Landes, avec la création d'un hypermarché consommant plus de 21 hectares, locaux commerciaux et stationnements compris.

Au regard de ces éléments, il convient de préciser que le Pays Comminges Pyrénées est un territoire à dominante rurale dans lequel l'habitat individuel est prédominant. Depuis dix ans, avec la loi ALUR qui supprime la surface minimale des terrains dans les PLU, puis récemment la loi Climat et Résilience avec le Zéro Artificialisation Nette, on constate progressivement un changement de paradigme. Même si la maison individuelle reste la typologie d'habitat la plus présente dans le Comminges, les premiers résultats attestent d'une légère diminution de la taille moyenne des terrains à bâtir. En effet, selon la source SITADEL, entre 2015 et 2022, la superficie moyenne des terrains sur lesquels ont été réalisés des projets de logements individuels a diminué en moyenne de 175 m<sup>2</sup>, passant ainsi de 1 806 m<sup>2</sup> en moyenne en 2015 à 1 631 m<sup>2</sup> en 2022.

## Synthèse



Avec une diminution de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur la période récente, le SCoT remplit un de ses objectifs. Néanmoins, cet objectif était fixé au regard d'ambitions fortes d'accueil démographique, dont les résultats ne sont pas à la hauteur des objectifs poursuivis. Ainsi, la réduction observée de la consommation d'espaces NAF peut aussi être considérée comme étant la résultante d'une dynamique démographique en perte de vitesse.

Le SCoT a permis de dresser un cadre volontariste pour lutter contre le mitage et la rétention foncière, favoriser le renouvellement du tissu urbain, la réappropriation des dents creuses et la réutilisation des friches. La trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN) introduite par la loi Climat et Résilience va aussi renforcer l'objectif de réduction de la consommation d'espace sur le territoire.

À ce stade, les documents d'urbanisme compatibles avec le SCoT n'ont pas encore d'effets visibles sur le territoire, à l'image des futurs PLUi de la communauté de communes Cœur & Coteaux du Comminges qui intègrent l'objectif ZAN.

# L'ambition environnementale du territoire est-elle atteinte ?

## Les objectifs du SCoT

- Les communes seront attentives à la protection des zones humides identifiées sur leur territoire dans la trame verte et bleue du SCoT, notamment en les préservant de tout aménagement susceptible d'entraîner une altération de leurs fonctionnalités, leur dégradation ou leur destruction.
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques (zones humides, lacs, rivières, etc.) afin de réduire l'impact des aménagements et des activités, gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau, préserver et permettre la libre circulation des espèces piscicoles et le transport naturel des sédiments, préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau et réduire la vulnérabilité et les aléas d'inondation.

## Indicateurs 7, 8 | Suivi des zones humides

Indicateur de suivi	Source de donnée	Période d'analyse	Précautions méthodologiques et / ou limites
Nombre de zones humides	Inventaire départemental des zones humides	2016	Le recensement des zones humides constitue un travail continu. Le dernier rapport final disponible à ce jour date de décembre 2016.
Superficie des zones humides	Inventaire départemental des zones humides	2016	

Le code de l'environnement définit les zones humides comme des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. Elles remplissent de nombreuses fonctions utiles aux équilibres naturels et aux activités humaines. Une des fonctions est de servir de soutien du débit des cours d'eau situés en aval de ces zones en période de sécheresse en restituant progressivement l'excès d'eau.

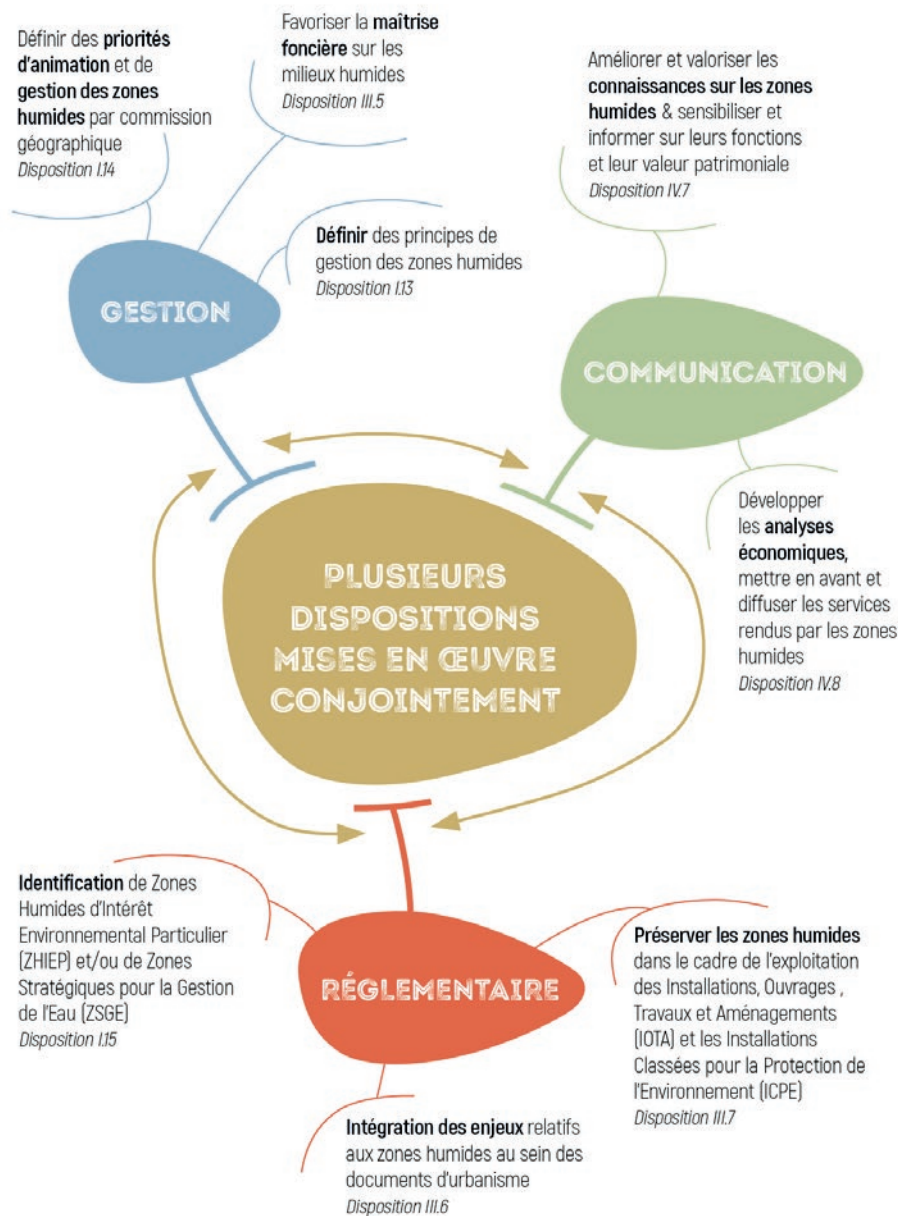
L'augmentation des températures moyennes annuelles de l'air fait évoluer certains paysages de l'eau, notamment les zones humides, qui sont susceptibles de se raréfier.

La connaissance des milieux humides fait l'objet d'un travail continu : des inventaires ont été menés à l'échelle du département de la Haute-Garonne et les CATZH (Cellule d'Assistance Techniques aux Zones Humides) effectuent des diagnostics de zones humides. Les structures porteuses des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) mènent également des inventaires des zones humides sur leur territoire d'action.

Les zones humides constituent une thématique prioritaire du SAGE de la vallée de la Garonne. Huit dispositions ont été élaborées afin de répondre aux enjeux des zones humides du territoire.

Le dernier inventaire disponible date de 2016, il recense 1 042 zones humides dans le Pays Comminges Pyrénées. Cela représente un peu moins d'un quart des zones humides du département (1 013 ha).

## Les dispositions zones humides dans le SAGE de la Vallée de la Garonne



Source : SAGE de la Vallée de la Garonne

## Les objectifs du SCoT

- Préserver la ressource en eau et en matières premières.
- Créer les conditions de gouvernance favorables afin de mieux gérer l'eau au niveau local, renforcer les connaissances et partager les savoirs, mieux évaluer le coût des actions et les bénéfices environnementaux et prendre en compte les enjeux de l'eau dans l'aménagement du territoire.
- Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau.
- Réduire les pollutions.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Vallée de la Garonne est une déclinaison locale du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne. Le SAGE fixe sur son périmètre des enjeux ainsi que des mesures (à travers son Plan d'Aménagement et de Gestion Durable et son règlement) visant à protéger la ressource en eau et ses usages à l'horizon 2030.

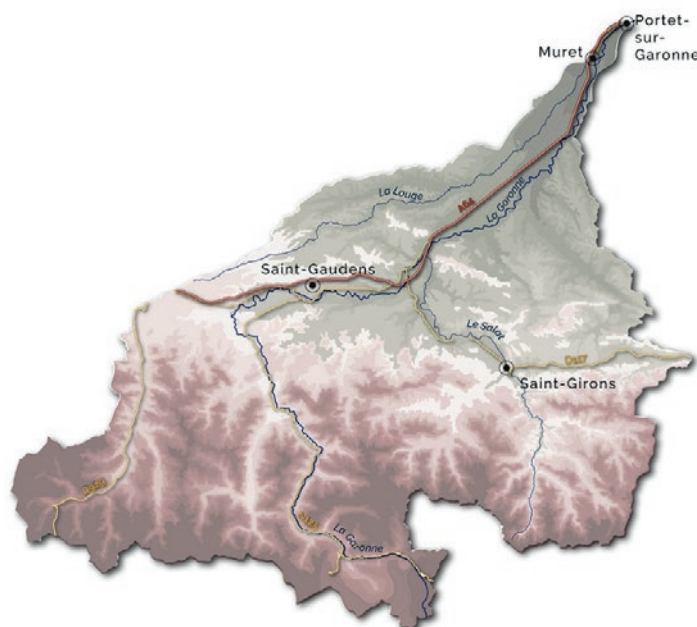
En concertation avec les collectivités, le département de la Haute-Garonne a élaboré un Schéma directeur d'alimentation en eau potable qui définit une politique de l'eau à l'échelle départementale.

Le Schéma directeur d'alimentation en eau potable de la Haute-Garonne répond à trois principaux objectifs :

- acquérir la meilleure connaissance possible des systèmes allant de la ressource à la distribution de l'eau potable et définir les points forts et les points faibles à l'échelle du département ;
- étudier la faisabilité technico-économique de scénarios de sécurisation de l'alimentation en eau potable à l'échelle du département (quantitatif et qualitatif) ;
- définir une stratégie de sécurisation de l'eau potable du territoire à l'horizon 2030.

Le projet de territoire Garon'Amont couvre une grande partie du Pays Comminges Pyrénées. Ce dernier a été élaboré dès 2019 à partir d'une concertation citoyenne et comporte un programme opérationnel composé de 32 actions regroupées en quatre thèmes : économiser l'eau, pacte de gouvernance, stocker l'eau et aménagement du territoire. À ce jour, 27 actions sont engagées sur le territoire de projet.

## Territoire du projet Garon'Amont



Source : Garon'Amont

Aussi, dans le cadre de ce projet, une sonde du réseau de suivi de l'humidité du sol a été installée à Martres-de-Rivière. La généralisation de l'instrumentation permettant d'affiner le pilotage de l'irrigation (capteurs d'humidité du sols et logiciels dédiés) et du conseil agronomique permettra à terme d'optimiser l'irrigation et de réaliser des économies d'eau à la parcelle.

# RESSOURCE EN EAU

## Indicateurs 9, 10 | Évolution de la consommation d'eau potable

Indicateur de suivi	Source de donnée	Période d'analyse	Précautions méthodologiques et / ou limites
Prélèvements d'eau par ressource	Agence Adour Garonne	2015-2022	
Prélèvements d'eau par usage	Agence Adour Garonne	2015-2022	

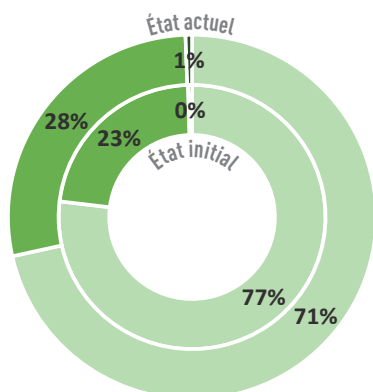
Le Pays Comminges Pyrénées présente 339 points de prélèvements d'eau dans le milieu naturel. Depuis l'approbation du SCoT, le territoire enregistre 43 points de prélèvements supplémentaires (296 points de prélèvements en 2015).

Concernant les volumes prélevés par compteur, ces derniers sont en baisse (31,5 millions de m<sup>3</sup> en 2022, soit -4 millions de m<sup>3</sup> prélevés comparativement à 2015). Les prélèvements sont majoritairement réalisés sur l'eau de surface (cours d'eau, lacs et retenues artificielles), puis dans une moindre mesure dans les nappes phréatiques (28 % des prélèvements en 2022).

Alors que l'alimentation en eau potable constitue généralement le principal poste de prélèvement, sur le territoire du SCoT le poste de prélèvement dominant reste l'industrie (55 %).

Le volume prélevé pour un usage industriel a diminué d'environ 5 millions de m<sup>3</sup> entre 2015 et 2022. Quant aux prélèvements pour l'alimentation en eau potable, ces derniers sont en augmentation avec 7,9 millions de m<sup>3</sup> prélevés en 2020 (+0,7 millions de m<sup>3</sup> comparativement à 2015).

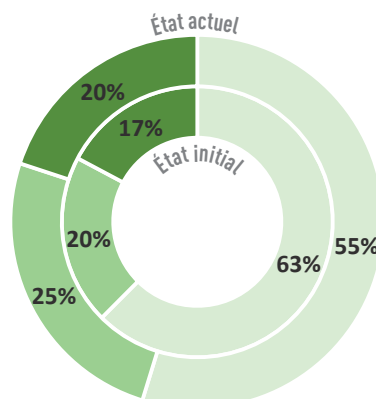
Prélèvements d'eau par ressource



■ Eau de surface ■ Nappe phréatique ■ Retenue

Source : Agence Adour Garonne 2015-2022

Prélèvements d'eau par usages



■ Industrie ■ Eau potable ■ Agriculture

Source : Agence Adour Garonne 2015-2022

## Indicateurs 11, 12, 13 | Suivi de l'état du parc de stations d'épuration

Indicateur de suivi	Source de donnée	Période d'analyse	Précautions méthodologiques et / ou limites
Nombre de stations d'épuration	Agence Adour Garonne	2022	
Capacité nominale du système de traitement en équivalent habitant (EH)	Agence Adour Garonne	2022	L'équivalent habitant permet d'évaluer la pollution organique présente dans les eaux usées. Il a pour but d'établir une base qui représente les flux de matières polluantes rejetés par jour et par habitant.
Années de construction des stations	Agence Adour Garonne	2022	

Selon la base de données du SIE du bassin Adour-Garonne, on dénombre 48 stations d'épuration en 2022 sur le territoire du SCoT pour une capacité nominale totale de traitement d'environ 354 730 équivalent par habitant (EH).

Depuis 2015, trois stations ont été mises hors service à Mazères-sur-Salat en 2018, Ausson en 2021 et Valcabrière en 2022, pour une capacité de traitement cumulée de 2 000 EH. La station d'épuration de Salies-du-Salat a été récemment refaite à neuf en avril 2024. Trois nouvelles unités de traitement ont été recréées, avec une capacité de traitement totale légèrement supérieure (2 350 EH). En complément, une nouvelle station d'épuration a vu le jour sur la commune de Boutx (station du Mourtis) en 2016, pour une capacité de 1 600 EH. De plus, deux projets de stations à l'étude dans les communes de Soueich et de Saint-Béat pourraient voir le jour en 2025.

71 % des stations présentes sur le territoire ont une capacité de traitement inférieure à 1 000 EH. Les installations sont donc majoritairement destinées à des petites communes. Seules deux stations ont des capacités de traitement conséquentes :

- Bagnères-de-Luchon avec une capacité nominale de 20 000 EH ;
- Saint-Gaudens avec une capacité nominale de 300 000 EH.

La station d'épuration de Saint-Gaudens, qui couple le traitement de rejets domestiques (collectivités) et industriels et notamment ceux de l'usine Fibre Excellence, représente à elle seule 85 % de la capacité totale de traitement du Pays (la station est sous la maîtrise d'ouvrage de l'industriel).

Année de construction	Nombre d'installations	%
Avant 1985	8	17 %
Entre 1986 et 1995	8	17 %
Entre 1996 et 2005	10	21 %
Entre 2006 et 2015	18	38 %
À partir de 2016	4	8 %

Source : SIE Adour-Garonne 2022

Au regard des opérations de rééquipement en cours, on constate une évolution de l'état du parc de stations d'épurations. Le parc des installations les plus anciennes, datant d'avant 1995, diminue progressivement au profit d'installations plus récentes et performantes (-6 %, soit 2 stations en moins depuis l'approbation du SCoT).

## Synthèse



L'état de la ressource en eau sur le territoire est en constante amélioration. Les prélèvements sont en diminution et le parc de stations d'épuration s'améliore, avec la création de nouvelles unités plus performantes et moins énergivores.

Néanmoins, cet état reste fragile et de fortes pressions sont encore observées en raison principalement de l'activité industrielle. En effet, la ressource en eau est de plus en plus menacée par les phénomènes météorologiques et le changement climatique (hausse des températures et épisodes de sécheresse qui amoindrissent la recharge des nappes souterraines).

# EXPLOITATION DES RESSOURCES DU SOUS-SOL

## Les objectifs du SCoT

- Tout projet de carrière doit être compatible avec le Schéma départemental des carrières, les orientations du SDAGE Adour Garonne, le règlement du SAGE et les orientations du SCoT qui préconisent une limitation de la création de nouveaux sites en les conditionnant à :
  - une analyse de leurs impacts environnementaux, paysagers et patrimoniaux ;
  - un plan de réaménagement validé par les collectivités territoriales concernées.

## Indicateurs 14, 15 | Évolution de l'activité extractive

Indicateur de suivi	Source de donnée	Période d'analyse	Précautions méthodologiques et / ou limites
Nombre de carrières en cours d'exploitation	DREAL Occitanie	2024	
Niveau de production en kilotonne (kt) des carrières actives	DREAL Occitanie	2024	

Le Schéma Régional des Carrières (SRC) d'Occitanie a été approuvé par arrêté préfectoral le 16 février 2024. Pour les douze prochaines années, il définit les conditions générales d'implantation des carrières, les orientations relatives à la logistique et les mesures permettant d'éviter, réduire ou compenser les impacts de l'activité.

Le Comminges est identifié dans la zone « Grand Ouest » du projet du SRC Occitanie. La diversité de ses gisements (espaces de piémont, vallée de la Garonne, coteaux nord, etc.) est à concilier avec la qualité et la diversité de ses paysages, vecteurs d'attractivité touristique et démographique.

La stratégie du SCoT Pays Comminges Pyrénées est de promouvoir l'exploitation durable des ressources du sol en conciliant la diversité des usages présents sur le territoire.

L'évaluation environnementale du SCoT identifie 25 carrières en cours d'exploitation en janvier 2016. En avril 2024, on recense 18 carrières en cours d'exploitation sur le Pays Comminges Pyrénées, soit 7 carrières de moins qu'en janvier 2016. La majorité des carrières du territoire est destinée à l'extraction des matériaux pour la construction, le génie civil et les travaux publics. Deux carrières, Blajan et Nizan-Gesse, sont dédiées à l'extraction de roches et de minéraux industriels.

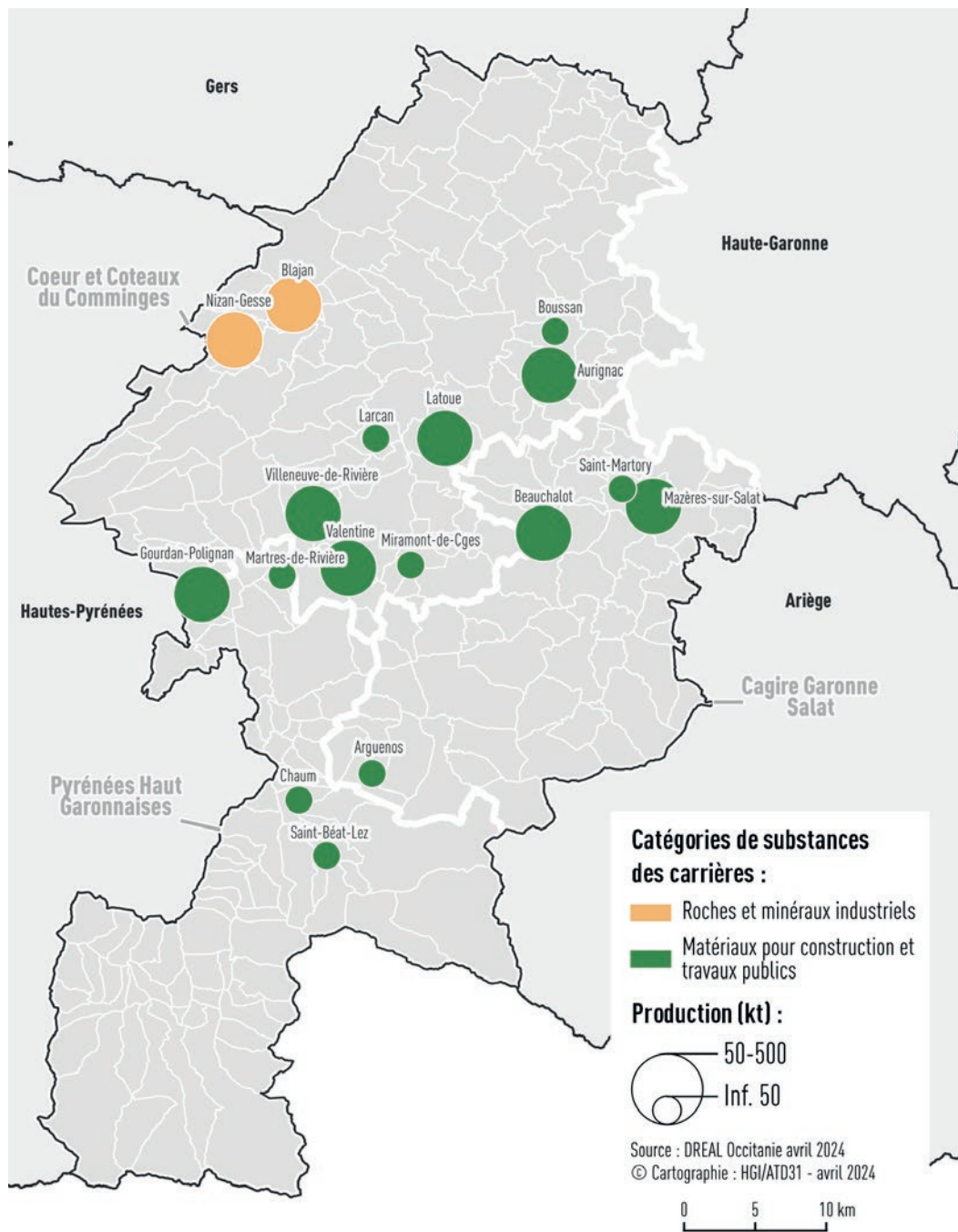
Depuis l'approbation du SCoT, un projet d'extension du site d'exploitation situé sur les communes d'Aurignac et d'Alan est en cours de réflexion.

Une partie du périmètre de l'exploitation autorisée et l'extension envisagée se situent à proximité d'un réservoir identifié sous pression, en lien avec la RD635, et dans un réservoir de biodiversité de plaine identifié par le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) ainsi que dans le SCoT.

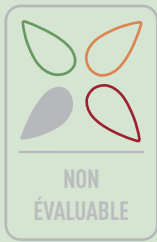
Afin que le projet d'extension puisse être compatible avec le SCoT, deux propositions ont été émises. Une première vise à modifier la mesure C05 du D00 de façon à autoriser la poursuite de l'exploitation des matériaux d'extraction, historiquement présente sur le territoire, de façon adaptée et raisonnée sur les plans économique, environnemental, paysager et social. Une seconde option concerne l'ajustement de l'emprise du réservoir de biodiversité de plaine.

À ce stade, le PETR a donné un avis favorable de principe à la proposition de modification de la mesure C05 du D00, sous réserve des études de compensation qui seront menées ultérieurement.

# EXPLOITATION DES RESSOURCES DU SOUS-SOL



## Synthèse



Le nombre de carrières en activité est en diminution. Une extension est actuellement en cours d'étude concernant le site présent sur les communes d'Aurignac et d'Alan.

L'activité extractive peut être à l'origine d'impacts environnementaux sur les milieux avoisinants. Le suivi de cette activité constitue également un enjeu au regard des conflits d'usage potentiels avec l'activité agricole ou avec la proximité de l'urbain. Le réaménagement des carrières après la fin d'exploitation présente également un enjeu pour le territoire afin de reconquérir ces milieux.

Aussi, dans le cadre d'une future révision, le SCoT devra s'inscrire dans un rapport de compatibilité avec le SRC Occitanie.

Ne disposant pas de données suffisamment précises en matière d'évolution de l'activité extractive (surfaces totales exploitées, surfaces remises en état), cet indicateur est difficilement évaluable.

# CLIMAT, AIR, ÉNERGIE

## Les objectifs du SCoT

- Développer la production d'énergies renouvelables et accompagner leur développement, en lien avec le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).
- Les documents d'urbanisme prévoient des modalités de lutte et d'adaptation au changement climatique. Celles-ci se traduisent au travers d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématiques « Plan Climat ».

## Indicateurs 16, 17 | Évolution de la consommation énergétique

Indicateur de suivi	Source de donnée	Période d'analyse	Précautions méthodologiques et / ou limites
Consommations d'énergie par secteur d'activité	ORCEO	2015-2021	Les données sont mises à disposition par l'Observatoire Régional Énergie Climat Air d'Occitanie.
Consommations d'énergie par type d'énergie	ORCEO	2015-2021	

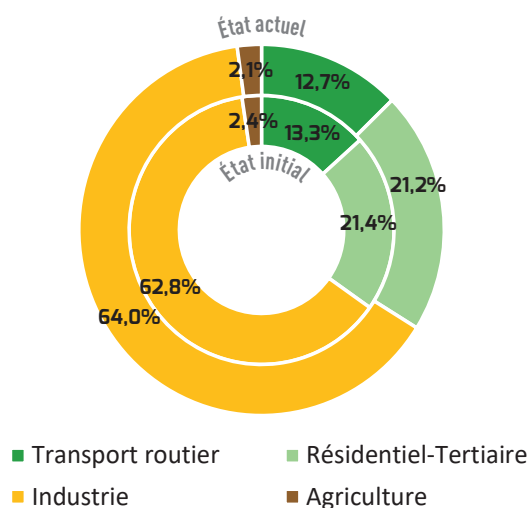
Les consommations énergétiques restent globalement stables sur le territoire avec 4 067,52 GWh consommés par an en 2021, contre 4 111,14 GWh en 2015. Cela représente 52 380 kWh par habitant. Ces consommations correspondent à l'ensemble des énergies converties en kilowatt-heure.

Le secteur de l'industrie reste le principal consommateur d'énergie du Pays Comminges Pyrénées (64 % des consommations d'énergie en 2021), suivi par les secteurs résidentiel-tertiaire (21,2 %) et le transport routier (12,7 %).

Le secteur industriel représente une part importante de la consommation finale du territoire, notamment du fait de la présence de l'usine Fibre Excellence à Saint-Gaudens.

Quant au secteur des transports routiers, ce dernier est exclusivement lié aux modes routiers (transport de marchandises et particuliers) à l'échelle du Pays Comminges Pyrénées. La faible densité du territoire (36 habitants par km<sup>2</sup>) explique la prépondérance du transport routier dans les modes de transport actuels, et notamment les trajets domicile-travail qui sont représentatifs de la mobilité à l'échelle du Pays Comminges Pyrénées.

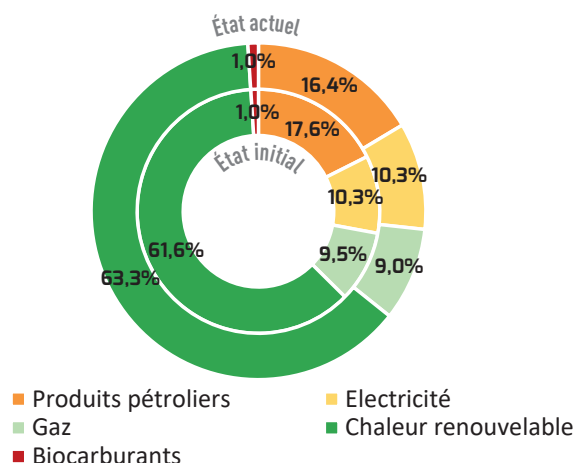
### Consommations d'énergie par secteur d'activité



Source : ORCEO 2015-2021

Depuis l'élaboration du SCoT en 2015, les consommations d'énergie par type d'énergie sont relativement constantes. Seule la part dédiée à la chaleur renouvelable augmente très légèrement au profit des produits pétroliers.

Consommations d'énergie par type d'énergie



Source : ORCEO 2015-2021

## Indicateur 18 | Évolution des émissions de gaz à effet de serre

Indicateur de suivi	Source de donnée	Période d'analyse	Précautions méthodologiques et / ou limites
---------------------	------------------	-------------------	---

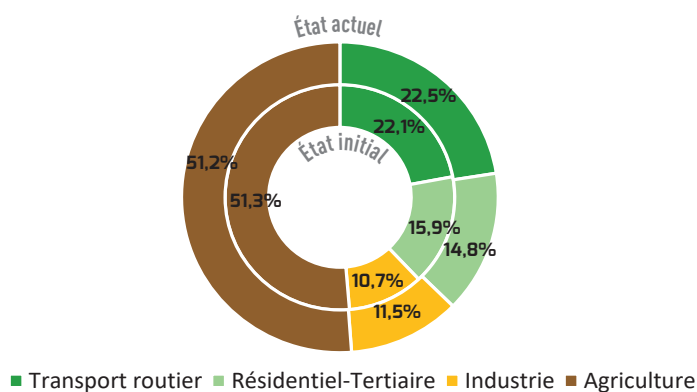
Émissions de gaz à effet de serre par secteur d'activité	ORCEO	2015-2021	
--	-------	-----------	--

Les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire sont estimées à 586 kt équivalent CO<sub>2</sub> en 2021. Comparativement aux émissions enregistrées en 2015 (648 kt équivalent CO<sub>2</sub>), ces dernières connaissent une diminution de 10 %.

Le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE), qui sera prochainement intégré au futur SRADDET Occitanie, avait pour ambition de réduire de 20 à 30% les émissions de GES à l'horizon 2020.

Comme en 2015, les caractéristiques du territoire font que les secteurs les plus émissifs sont l'agriculture et le transport routier, respectivement 51,2 % et 22,5 % des émissions de gaz à effet de serre en 2021. En effet, les émissions de gaz à effet de serre liées au secteur agricole sont prédominantes, notamment en raison de la présence d'élevages bovins émetteurs de méthane, et liées au transport, en lien avec la dépendance à la voiture et aux énergies fossiles des véhicules.

Émissions de gaz à effet de serre par secteur d'activité

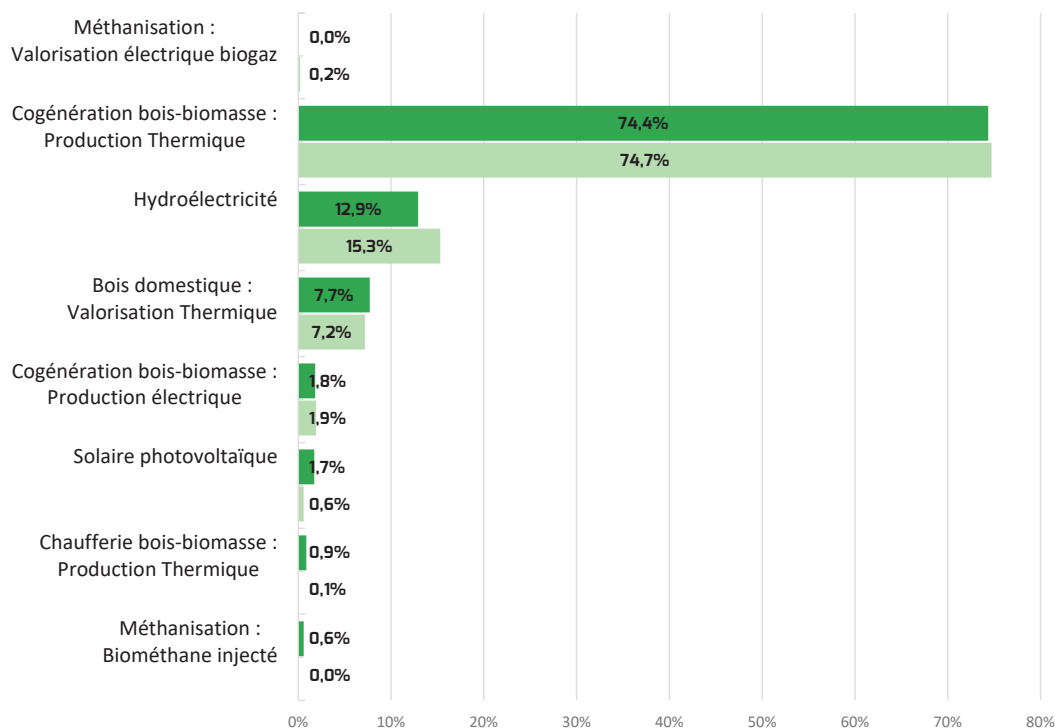


Source : ORCEO 2015-2021

## Indicateur 19 | Évolution de la production d'énergies renouvelables

Indicateur de suivi	Source de donnée	Période d'analyse	Précautions méthodologiques et / ou limites
Production d'énergies renouvelables par filière de production	ORCEO	2015-2021	

**Production d'énergie renouvelable par filière de production**



Source : ORCEO 2015-2021

Entre 2015 et 2021, la production d'énergies renouvelables est restée stable (environ 3 100 GWh). Avec 3 104 GWh produits via des sources d'énergies renouvelables, le Pays Comminges Pyrénées présente une production équivalente à 76 % de sa consommation.

La biomasse, dont une grande partie est produite par cogénération sur le site de Fibre Excellence, est la principale source d'énergie renouvelable du territoire (74,4 %), avec 2 309 GWh produits en 2021.

L'hydroélectricité est la filière la plus importante de production d'électricité sur le territoire. L'ORCEO recense 47 installations hydroélectriques en 2021 pour une puissance installée de 2 013 MW et une production de 401 GWh. Comparativement à 2015, la production d'hydroélectricité diminue en 2021 (401 GWh en 2021, contre 473 GWh en 2015). L'augmentation des événements extrêmes (vagues de froid, tempêtes, canicules) pourrait expliquer cette dégradation.

Le bois-énergie domestique représente quasiment 8 % de la production d'énergies renouvelables du territoire, avec près de 240 GWh.

Le Pays Comminges Pyrénées présente également un potentiel important sur le solaire. Depuis 2020, il a engagé à l'échelle des trois intercommunalités une évaluation des potentiels, une étude de faisabilité technique et économique ainsi qu'un projet de modèle économique incluant la structure de Société Locale d'Investissement (SLI). Cela a notamment abouti à l'identification d'une grappe de 30 centrales solaires. Plusieurs scénarios de portage sont en cours de réflexion, avec une implication possible des collectivités, de citoyens, de partenaires privés ou encore d'institutionnels. La finalisation du marché est prévue pour le second semestre 2024.

En six ans, le nombre d'installations photovoltaïques a été multiplié par deux (1 358 installations en 2021). Elles représentent une puissance totale installée de 47 MW, soit une production d'environ 53 GWh.

# CLIMAT, AIR, ÉNERGIE

Enfin, aucune installation éolienne n'est recensée sur le territoire à ce jour. Cette filière n'est pas identifiée comme prioritaire par le PCAET au vu des difficultés rencontrées pour la mise en œuvre des projets.

Le territoire s'est également engagé, en association avec le Pays Sud Toulousain, dans un Contrat Chaleur Renouvelable Territorial qui promeut le développement d'énergies renouvelables thermiques (chaufferies biomasse et réseaux de chaleur, géothermie, solaire thermique) avec le soutien financier de la Région Occitanie et de l'État (ADEME). Aussi, les premiers essais du train à hydrogène renouvelable, reliant Montréjeau à Bagnères-de-Luchon, sont prévus courant 2025.

En matière de micro-hydroélectricité, une réflexion est en cours concernant ce potentiel sur la communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises, avec le soutien de la structure Moulins Demain. Celle-ci propose d'étudier le potentiel territorial, de réaliser des études de faisabilité, d'accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches administratives et de les suivre jusqu'à la mise en service.

De plus, les données ci-contre n'intègrent pas encore le projet de la nouvelle unité de méthanisation (Méthaboul) portée par douze exploitants agricoles à Blajan. Ce méthaniseur permettra de valoriser les fumiers (80%) et les déchets agricoles (20%) en produisant du biogaz réinjecté dans le réseau local.

## Indicateurs 20, 21 | État de la qualité de l'air

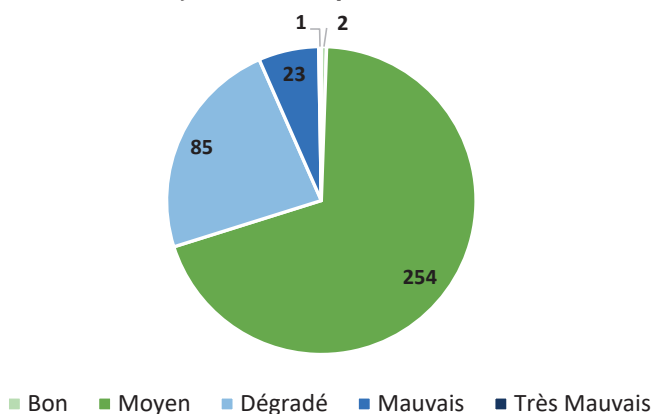
Indicateur de suivi	Source de donnée	Période d'analyse	Précautions méthodologiques et / ou limites
Évolution des émissions de polluants atmosphériques	ATMO Occitanie	2015-2019	
Indice de la qualité de l'air	ATMO Occitanie	2023	Du fait d'un changement de méthode pour le calcul des indices de la qualité de l'air en 2021, il n'est pas possible de calculer une évolution depuis 2015.

Tous secteurs d'activité confondus, les émissions de polluants atmosphériques sont globalement en baisse sur le Pays Comminges Pyrénées depuis 2015 (-10 % de tonnes émises sur la période 2015-2019, tous polluants confondus).

L'indice de la qualité de l'air calculé par l'ATMO Occitanie (réseau de surveillance de la qualité de l'air dans la région) prend en compte les polluants individuellement et ne tient pas compte des effets dits « cocktails » ainsi que l'ensemble des polluants non réglementés mais présents dans l'air ambiant comme les particules ultra-fines, les pesticides ou les pollens. Il s'agit d'une représentation simplifiée de la qualité de l'air quotidienne en situation « de fond », c'est-à-dire éloignée des sources spécifiques de pollution comme les axes de trafic routier, par exemple.

Aussi, la méthodologie de calcul de l'indice de qualité de l'air a été revue en 2021 afin de se rapprocher de l'indice européen, en prenant en compte les mêmes cinq polluants : l'ozone (O<sub>3</sub>), le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) et les particules en suspension (PM10 et PM2.5).

Indice journalier de la qualité de l'air en 2023



Source : ATMO Occitanie 2023

Durant l'année 2023, les relevés effectués sur le Pays Comminges Pyrénées aux stations de Saint-Gaudens et de Miramont-de-Comminges, indiquent que la qualité de l'air a été majoritairement « moyenne » (254 jours sur l'année). A l'inverse, 23 jours ont été identifiés comme « mauvais » et une journée « très mauvaise » (le 18 décembre 2023). Aucune journée a atteint le seuil extrême qualifié de « extrêmement mauvais ».

## Synthèse



Depuis l'élaboration du SCoT, les consommations d'énergie du Pays Comminges Pyrénées restent globalement stables. Les émissions de gaz à effet de serre sont en diminution (-10 %) mais ne permettent pas d'atteindre l'objectif fixé par le SRCAE à l'horizon 2020 (diminution de 20 % à 30 %).

Toutes filières de production confondues, les installations d'énergies renouvelables augmentent (94 installations en 2021, contre 69 en 2015).

La qualité de l'air est globalement saine à l'échelle du Pays Comminges Pyrénées. L'air respiré sur le territoire est qualifié de « moyen » durant 70 % des jours de l'année.

La stratégie portée par le PCAET permet de poursuivre la mise en œuvre des objectifs du SCoT en matière d'énergie, d'air et de climat.

# RISQUES, POLLUTIONS, NUISANCES

## Les objectifs du SCoT

- Prévenir la population des risques et des nuisances et adapter le territoire au changement climatique.
- La valorisation et la gestion des déchets sont envisagées, dans la mesure du possible, au plus près du gisement et selon les principes d'intégration paysagère.

## Indicateur 22 | Évolution de la production de déchets

Indicateur de suivi	Source de donnée	Période d'analyse	Précautions méthodologiques et / ou limites
Tonnages des déchets réceptionnés	ISDND	2015-2023	Les données sont globalisées et ne permettent pas d'identifier précisément la production de déchets sur le périmètre des 235 communes du SCoT.

La collecte et le traitement des déchets du Pays Comminges Pyrénées sont réalisés de manière différenciée au sein des trois EPCI du territoire.

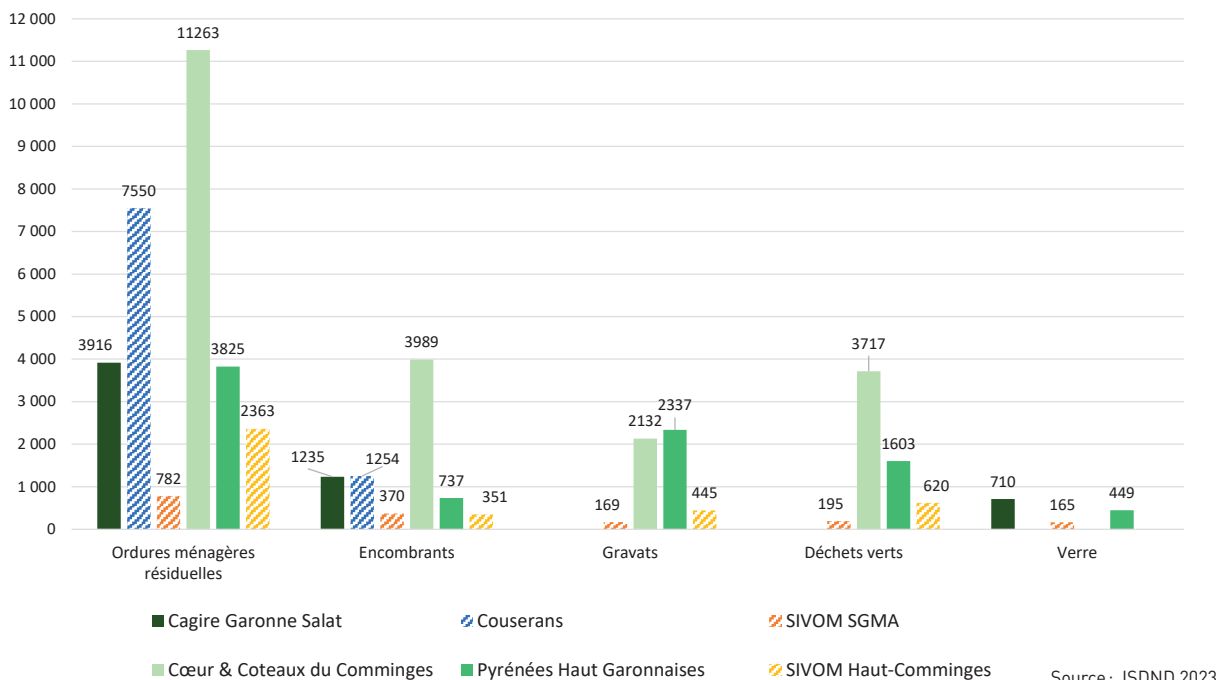
La communauté de communes Cœur & Coteaux du Comminges exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers pour 66 communes. Pour les 38 communes restantes, la compétence collecte a été déléguée au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Saint-Gaudens Montréjeau Aspet et Magnoac (SIVOM SGMA).

Concernant la communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises, celle-ci exerce cette compétence sur les secteurs du Luchonnais et du Saint-Béatais. Le SIVOM du Haut-Comminges intervient sur le reste du territoire (24 communes).

Enfin, la communauté de communes Cagire Garonne Salat dispose également de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers. Elle effectue ce service en régie sur 44 communes. 10 communes sont collectées par le SIVOM SGMA et 1 est collectée par la communauté de communes Couserans-Pyrénées. La compétence traitement a été déléguée au Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères (SYSTOM) des Pyrénées.

# RISQUES, POLLUTIONS, NUISANCES

## Tonnages des déchets réceptionnés en 2023



Le graphique ci-dessus indique les tonnages de déchets réceptionnés sur chaque secteur de collecte en 2023. Cependant, il convient d'être prudent quant à l'analyse d'une partie de ces résultats car la donnée hachurée correspond à des périmètres d'intervention allant au-delà de celui du SCoT :

- La donnée du SIVOM SGMA porte sur 77 communes, dont 48 font partie du SCoT du Pays Comminges Pyrénées ;
- La donnée du Couserans porte sur les 94 communes de la communauté de communes Couserans-Pyrénées et intègre 1 commune supplémentaire (Portet-d'Aspet) qui fait partie du SCoT ;
- La donnée du SIVOM du Haut-Comminges porte sur 53 communes, dont 24 font partie du SCoT.

En lien avec son attractivité résidentielle, la communauté de communes Cœur & Coteaux du Comminges a produit le plus d'ordures ménagères résiduelles (poubelles ordinaires), d'encombrants et de déchets verts en 2023.

Entre 2015 et 2023, la production d'ordures ménagères résiduelles et d'encombrants a diminué (respectivement -9 % et -10 %).

Sur la même période, l'effort de tri est également conséquent avec +46 % de corps creux (verres, plastiques, acier, aluminium). Les intercommunalités soulignent dans leurs rapports d'activités une baisse du volume de papiers collectés, probablement du fait de la généralisation de la dématérialisation des démarches et d'une baisse de l'utilisation des courriers papiers.

## Synthèse



En matière de collecte et de traitement des déchets, les trois communautés de communes exercent tout ou partie de cette compétence.

Bien que ne portant pas exactement sur le périmètre du Pays Comminges Pyrénées, les résultats mettent en évidence une diminution de la production d'ordures ménagères et d'encombrants, ainsi qu'une augmentation du tri des corps creux.

Du fait d'une multiplication des échelles d'intervention, et d'une impossibilité d'obtenir une donnée qui se rapporte spécifiquement au périmètre d'intervention du SCoT, il semble difficile d'évaluer l'engagement du territoire concernant la production d'ordures ménagères, le recyclage ou la valorisation des déchets.

# L'accueil touristique du Pays Comminges Pyrénées a-t-il été préservé et valorisé ?

## Les objectifs du SCoT

- Valoriser les atouts du territoire autour du tourisme et des loisirs, en confortant le tourisme lié aux activités sportives, ludiques et de bien-être, et en créant une offre touristique variée et complémentaire entre les différentes pratiques touristiques.
- Moderniser et développer l'offre en matière d'hébergements touristiques.
- Favoriser la mise en réseau des acteurs, la commercialisation des richesses et la promotion touristique du Pays Comminges Pyrénées.

## Indicateurs 23, 24, 25 | Évolution de l'activité touristique

Indicateur de suivi	Source de donnée	Période d'analyse	Précautions méthodologiques et / ou limites
Nombre de refuges	Comité régional Occitanie des clubs alpins et de montagne	2015-2022	
Évolution du nombre d'hébergements touristiques	Insee	2017-2022	
Nombre de chambres en hôtels par EPCI	Insee	1 <sup>er</sup> janvier 2024	

Doté d'un riche patrimoine naturel, paysager, architectural et historique, le Pays Comminges Pyrénées présente un potentiel touristique important.

L'attractivité touristique du territoire repose sur trois formes principales de tourisme :

- Un tourisme de séjour, lié principalement au thermalisme ;
- Un tourisme de proximité constitué par les activités de plein air (ski, randonnée pédestre et équestre, cyclotourisme, etc.) ;
- Un tourisme plus contemplatif, lié au paysage et à la découverte du patrimoine naturel et historique, avec notamment trois communes qui font partie des Grands Sites Occitanie (Saint-Bertrand-de-Comminges, Valcabrère et Bagnères-de-Luchon).

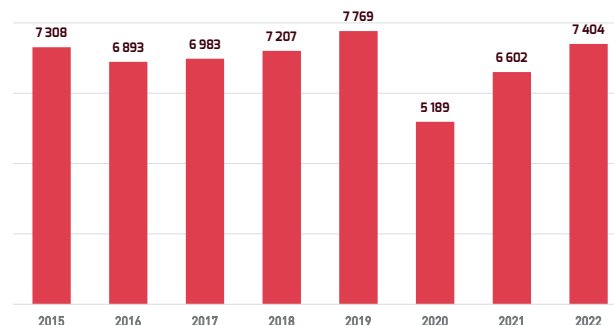
La capacité d'accueil touristique du territoire repose essentiellement sur le parc de résidences secondaires, particulièrement développé dans la partie sud. Les hébergements de tourisme (hôtels, meublés de tourisme, chambres d'hôtes, aires de camping-car, etc.) viennent compléter cette offre.

# TOURISME

Depuis l'approbation du SCoT, le territoire compte toujours quatre refuges : deux refuges sur la commune d'Oô (Espingo et Portillon), un refuge à Castillon-de-Larboust (Maupas) et un refuge à Bagnères-de-Luchon (Vénasque).

Le nombre de nuits en refuge est resté relativement stable (7 404 nuits enregistrées en 2022, contre 7 308 en 2015). Le plus faible niveau de fréquentation correspond aux années 2020 et 2021, conséquence de la crise sanitaire de la Covid-19.

Nombre de nuits en refuge



Source : Comité régional Occitanie des clubs alpins et de montagne 2015-2022

## Évolution de l'offre d'hébergements touristiques

	2017	2022	Évolution 2017-2022
Aires de camping-cars et de service	7	12	+71 %
Chambres d'hôtes	87	124	+43 %
Hôtellerie	61	58	-5 %
Hébergements de plein air (campings)	25	29	+16 %
Hébergements collectifs (résidences hôtelières de tourisme, villages vacances, auberges de jeunesse, etc.)	65	73	+12 %
Meublés de tourisme	771	1 453	+88 %
<b>Total hébergements touristiques</b>	<b>1 016</b>	<b>1 749</b>	<b>+72 %</b>

Source : Insee 2017-2022

L'offre d'hébergements touristiques a augmenté de 72% sur la période 2017-2022, ce qui représente un peu plus de 730 hébergements supplémentaires à l'échelle du Pays Comminges Pyrénées.

L'offre en meublés de tourisme, proposée via des plateformes de location entre particuliers de type Airbnb, Abris ou Leboncoin, est celle qui a connu la plus forte progression (+88 %). On recense ainsi 1 453 logements classés en meublés de tourisme en 2022, ce qui représente 83 % de l'offre totale d'hébergements touristiques du territoire. Au regard des discussions parlementaires en cours, cette offre pourrait diminuer à l'avenir du fait d'une possible réglementation plus stricte en la matière (diminution des abattements fiscaux, affichage dans les parties communes, etc.).

Le nombre d'aires d'accueil pour camping-cars et d'aires de service a presque doublé entre 2017 et 2022, passant de 7 à 12 aires. De plus, la création d'une aire d'accueil pour camping-cars à Labarthe-Rivière, ayant fait l'objet d'un soutien financier dans le cadre du programme européen LEADER 2014-2022, est récemment venu compléter l'offre existante. Depuis mai 2023, la commune compte 16 nouveaux emplacements sur le site de l'ancien camping du village.

Seule l'offre en hôtellerie (hôtels et résidences de tourisme) a légèrement baissé sur la période 2017-2022.

En 2022, on dénombre 58 hôtels pour une capacité de 3 596 lits, contre 61 hôtels en 2017 pour une capacité de 4 467 lits.

Par catégorie, le nombre de structures en hôtellerie classées 1, 2 et 3 étoiles a baissé (-11). Sur cette même période, le nombre d'hôtels non classés a augmenté (+6 établissements), ainsi que l'offre haut de gamme avec deux hôtels supplémentaires 4 étoiles à Bagnères-de-Luchon et Sauveterre-de-Comminges. La création de nouveaux hôtels 4 étoiles correspond à un rattrapage de l'offre, le territoire étant historiquement peu pourvu sur cette gamme.

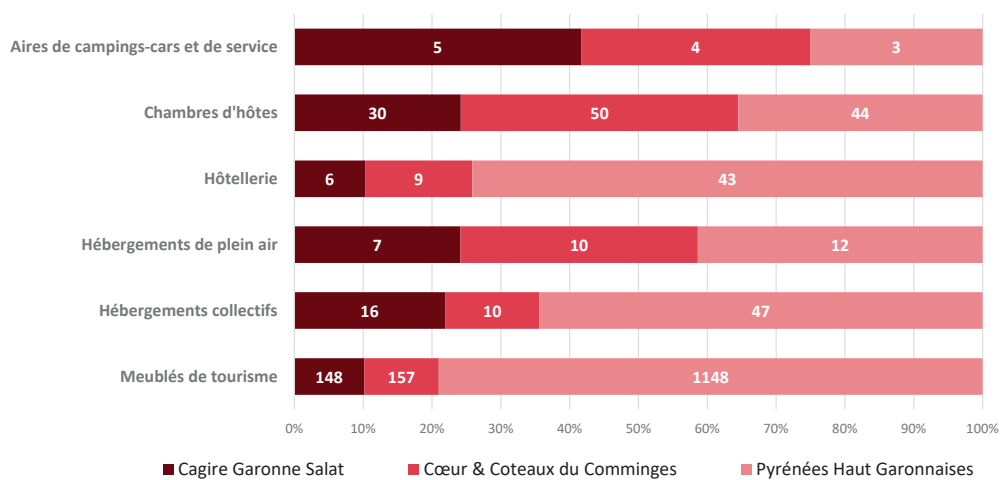
Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le territoire recense 728 chambres d'hôtels, toutes catégories confondues. La majorité de l'offre se situe dans les Pyrénées Haut Garonnaises (68 %). On y constate également une concentration de l'offre de gamme supérieure (100 % de l'offre en hôtels 4 étoiles et 76 % des hôtels 3 étoiles sont localisés dans les Pyrénées Haut Garonnaises).

## Nombre de chambres des hôtels par communauté de communes

	Cagire Garonne Salat	Cœur & Coteaux du Comminges	Pyrénées Haut Garonnaises
1 étoile	0	0	0
2 étoiles	0	114	113
3 étoiles	0	55	171
4 étoiles	0	0	65
5 étoiles	0	0	0
Non classé	39	24	147

Source : Insee 1er janvier 2024

## Offre d'hébergements touristiques par communauté de communes en 2022



Source : Insee 2022

L'offre d'hébergements touristiques se situe principalement dans les Pyrénées Haut Garonnaises (74 % de l'offre totale), puis dans un moindre mesure au sein des deux autres intercommunalités (14 % sur Cœur & Coteaux du Comminges et 12 % sur Cagire Garonne Salat).

Les Pyrénées Haut Garonnaises concentrent 79 % de l'offre en meublés de tourisme, 74 % de l'offre en hôtellerie et 64 % de l'offre en hébergements collectifs du territoire. Concernant les hébergements de plein air et les chambres d'hôtes, l'offre se répartit de manière plus équilibrée entre les trois communautés de communes.

En complément des hébergements de tourisme traditionnels, s'ajoutent un certain nombre d'hébergements insolites comme les yourtes ou les roulottes, et un grand nombre de gîtes et de locations de particuliers qui participent à la diversification de l'offre.

# TOURISME

En matière de thermalisme, les thermes de Bagnères-de-Luchon font l'objet de travaux d'agrandissement et de rénovation afin de capter une plus large clientèle. De plus, la communauté de communes Cagire Garonne Salat ambitionne de relancer son activité avec un projet de réhabilitation de son établissement thermal situé sur la commune de Salies-du-Salat. Ce projet, actuellement au stade de la réflexion, aurait pour objectif d'accueillir environ 4 000 curistes par an.

Le territoire promeut également plusieurs démarches de tourisme mémoriel.

La RN 125, lieu de passage des Républicains espagnols de 1936 à 1939, ainsi que des personnes fuyant les armées de l'Allemagne nazie en 1940-1945, a ainsi été labellisée « Route de la liberté ». Ce projet, soutenu financièrement par le programme européen LEADER et inauguré en mars 2024, a pour ambition de développer un tourisme de mémoire historique et patrimonial, de faire découvrir la flore et la faune (avec notamment la présence d'une variété de genévrier endémique) et la montagne commingeoise. Il a également fait l'objet d'une labellisation Tourisme & Handicap sur ses quatre premiers kilomètres. Il s'agit du premier site de Haute-Garonne à obtenir ce label.

Aucune demande relative à des Unités Touristiques Nouvelles n'a été recensée sur le territoire depuis l'approbation du SCoT en 2019.



En collaboration avec les communautés de communes et leurs offices du tourisme, le PETR s'est engagé dans la définition et la mise en œuvre d'un plan d'action pour valoriser la destination touristique Comminges Pyrénées (carnet de voyage, vidéo de communication, etc.).

Une identité visuelle commune a été créée en 2021. L'identité de territoire a pour ambition d'être un outil reflétant et valorisant les ressources et le savoir-faire du territoire Comminges Pyrénées. Elle participe à la promotion du Comminges dans ses divers domaines d'activités (tourisme, culture, sport, etc.) et est destinée à l'ensemble des acteurs du territoire : collectivités, offices de tourisme, producteurs et artisans locaux, entreprises, associations et habitants.

## Synthèse



Le développement touristique du Pays Comminges Pyrénées suit l'ambition du SCoT, qui vise à renforcer son attractivité touristique sous toutes ses formes. Le déploiement d'une stratégie de marketing territorial permet une meilleure promotion touristique du territoire.

L'offre en hébergement touristique s'est enrichie depuis l'approbation du SCoT, principalement en matière de meublés de tourisme et d'aires de camping-cars. Elle est suffisamment diversifiée et permet de répondre à la demande des différentes clientèles.

# Le SCoT a-t-il atteint ses objectifs et principes en matière d'activité agricole ?

## Les objectifs du SCoT

- Développer les dynamiques locales en faveur du maintien des agriculteurs et de la facilitation des transmissions et créations d'entreprises agricoles.
- Favoriser le maintien d'une agriculture de montagne, grâce au maintien du pastoralisme.
- Favoriser les évolutions des filières agricoles, telles que le développement des circuits courts et la diversification des exploitations.

## Indicateurs 26, 27, 28, 29 | Évolution des pratiques agricoles

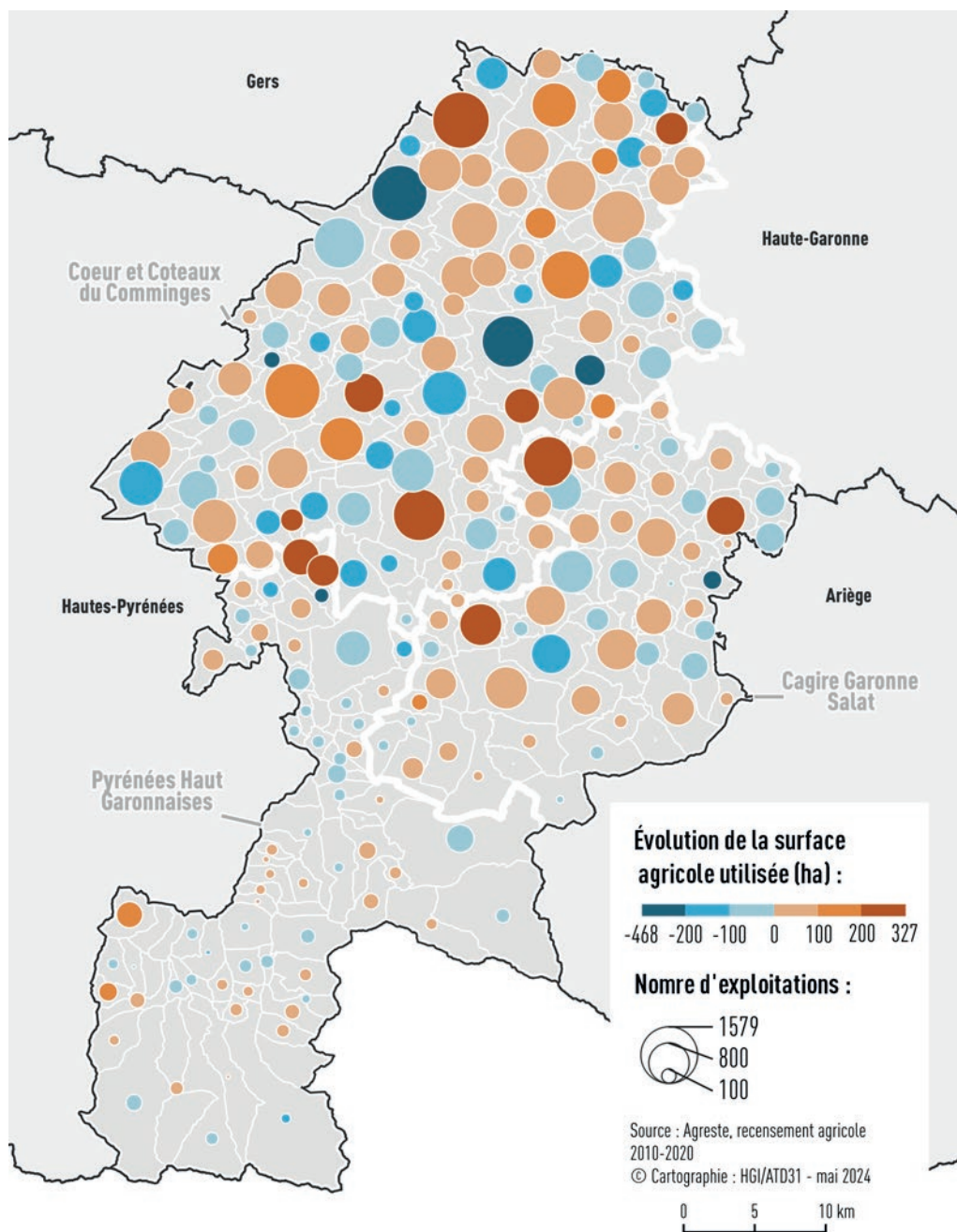
Indicateur de suivi	Source de donnée	Période d'analyse	Précautions méthodologiques et / ou limites
Évolution du nombre d'exploitations	Agrete - Recensement agricole	2010-2020	
Évolution de la surface agricole utilisée (SAU)	Agrete - Recensement agricole	2010-2020	
Pourcentage de la surface agricole utilisée en agriculture biologique	Agrete - Recensement agricole	2010-2020	
Spécialisation territoriale de la production agricole du Pays Comminges Pyrénées	Agrete - Recensement agricole	2020	

En 2020, on recense 1 718 exploitations sur le Pays Comminges Pyrénées, soit 335 exploitations de moins qu'en 2010. Cette baisse s'inscrit dans les tendances nationales et régionales.

Pour autant, les surfaces agricoles utilisées (SAU) cumulées ont légèrement augmenté sur la période 2010-2020, passant de 83 050 hectares en 2010 à 83 659 hectares en 2020.

Les exploitations du Pays Comminges Pyrénées suivent la tendance nationale du phénomène de concentration des exploitations agricoles, c'est-à-dire une diminution de leur nombre accompagnée d'un agrandissement de la taille des exploitations ou de regroupement, pour améliorer leur productivité et leur compétitivité.

# AGRICULTURE



Si la surface agricole utilisée du Pays est en augmentation sur la dernière décennie, l'évolution de la surface agricole utilisée par commune s'avère plus contrastée.

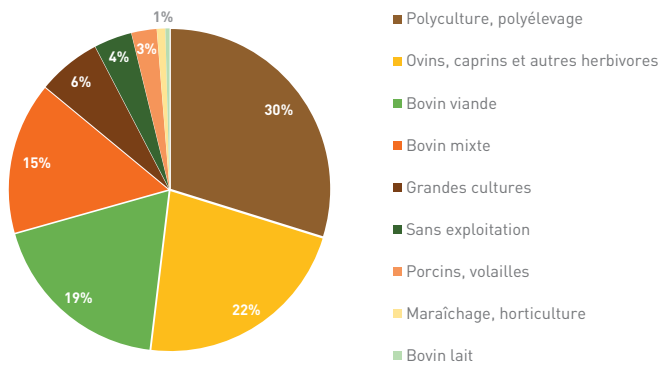
Sur les 235 communes du territoire, seules 9 n'accueillent pas d'exploitations en 2020. Du fait des zones de montagne et de massif en partie sud du territoire, les exploitations agricoles se situent principalement au nord, avec deux-tiers d'entre elles localisées sur la communauté de communes Cœur & Coteaux du Comminges, et majoritairement au sein de communes rurales (88 %).

La production en agriculture biologique progresse également sur la dernière décennie. Selon les données de l'Agreste, elle représentait 1,5 % des surfaces agricoles utilisées du territoire en 2010, contre 15 % en 2020.

Les entretiens menés auprès des acteurs locaux soulignent également que la certification en agriculture biologique est exigeante et impose de respecter strictement certains critères tant au stade de la production, de la transformation, du transport, du stockage ou de la distribution. Aussi, des contrôles à tous les stades de production sont au moins réalisés une fois par an. Au regard de ces contraintes, certains agriculteurs font désormais le choix de se tourner vers une agriculture raisonnée, moins contraignante. Les derniers

chiffres du Projet Alimentaire Territorial (PAT) Comminges Pyrénées confirment cette tendance, avec une diminution des surfaces agricoles utilisées en bio (13,58 % au 23 mai 2024).

## Spécialisation de la production agricole du Pays



Source : Agreste - Recensement agricole 2020

En matière de préservation et de protection des espaces agricoles, les quatre PLUi de la communauté de communes Cœur & Coteaux du Comminges ont pour ambition une réduction de la consommation d'espaces à l'échelle du territoire intercommunal de 45 % minimum par rapport aux dix dernières années.

Le Pays Comminges Pyrénées est un territoire d'élevage (bovins viande et dans une moindre mesure bovins lait, élevage ovin et caprin), concentrant plus de la moitié des effectifs des animaux du département. En 2020, l'activité agricole est principalement tournée vers l'élevage des bovins (19 % pour la viande et 15 % en élevage mixte, lait et viande) et la polyculture ou le polyélevage (30 %).

En complément des pratiques agricoles plus traditionnelles (élevages et cultures), on constate un développement de nouvelles activités liées à l'agriculture : vente en circuits courts, production d'énergie, hébergement touristique.

## Indicateurs 30, 31 | Développement de circuits courts et structuration des filières locales

Indicateur de suivi	Source de donnée	Période d'analyse	Précautions méthodologiques et / ou limites
Nombre de couveuses maraîchères biologiques en activité	PETR, EPCI	2018-2023	
Suivi des actions engagées dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire	PETR, EPCI	2018-2023	

En 2018, le Pays Comminges Pyrénées s'est lancé dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire de Territoire (PAT). Le PETR porte et anime ce projet, pour rapprocher la production agricole du territoire de la consommation locale. La labellisation ministérielle du PAT a été obtenue en mars 2021.

Plusieurs actions sont déclinées autour de quatre ambitions :

- Encourager une production et une consommation durables ;
- Répondre aux besoins en outils de transformation ;
- Étudier les perspectives des abattoirs et les liens sur l'amont et l'aval de la filière ;
- Mieux communiquer et distribuer les produits locaux.

À travers ces objectifs, le PAT s'inscrit pleinement dans les orientations du SCoT, visant à favoriser les évolutions des filières agricoles et la promotion du développement de l'agriculture locale. Ces enjeux sont également partagés par le Parc Naturel Régional (PNR) qui les a intégrés dans son projet de Charte.

En 2022, le territoire a accueilli les premières couveuses maraîchères biologiques du territoire, créées dans le cadre d'un partenariat entre le Pays Comminges Pyrénées, les communautés de communes Cœur & Coteaux du Comminges (site de Blajan) et Pyrénées Haut Garonnaises (site de Huos), la SCIC les Jardins du Comminges ainsi que BGE Sud-Ouest pour l'encadrement juridique.

Ces projets font l'objet d'un soutien financier par le programme LEADER. L'objectif à long terme est de développer un important maillage de couveuses sur le Comminges.

Le développement des circuits courts est également conditionné par la production de produits finis. Le Pays dispose des deux seuls abattoirs de Haute-Garonne. Un projet de salle de découpe est en réflexion sur Seilhan / Gourdan-Polignan (Pyrénées Haut Garonnaises).

# AGRICULTURE

Pour la viande, par exemple, cela nécessite la présence d'abattoirs et de salles de découpe de proximité. Les deux abattoirs de Boulogne-sur-Gesse et Saint-Gaudens ont été fusionnés au sein d'une seule et même entité en janvier 2023, dans le cadre d'une délégation de service public.

La vente en circuit court, incluant la vente directe sur l'exploitation, quoiqu'en augmentation, dispose d'un fort potentiel de croissance.

Le réseau de points de vente directe a encore besoin d'être renforcé et structuré, tout comme il convient de créer et mutualiser de nouveaux espaces de transformation et valorisation (ateliers de découpe, séchage, légumerie, etc.).

En 2021, la commune de Bagnères-de-Luchon a été lauréate du programme « Territoires de services et de coopérations - Coop'Ter » porté par l'ADEME. Son projet est de mettre en place un écosystème coopératif, ou écopôle, centré autour d'une Régie Agricole Municipale : création d'une légumerie, d'une salle de découpe, d'une unité de production de boissons et d'une plateforme de compostage. Le but premier de cette structure est de pouvoir approvisionner la restauration collective du territoire en produits locaux.

En lien avec la disposition du SCoT qui recommande de développer des outils de promotion de l'agriculture sur le territoire, le PETR a créé une identité de territoire intégrant un volet dédié aux producteurs et artisans locaux.

Le Pays Comminges Pyrénées a déposé la marque « Produit en Comminges Pyrénées » dont les producteurs du territoire peuvent se saisir en apposant des stickers éponymes sur leurs produits. L'utilisation de la marque est soumise à conditions, et gratuite.



Une place de marché digitale intitulée « J'achète en Comminges » a été lancée en mai 2021. Elle référence gratuitement un peu plus de 400 commerces du Comminges et a pour objectif de faciliter les achats en privilégiant les produits en circuit court et de proximité, ainsi que les savoir-faire locaux. En 2022, le premier bilan fait état d'environ 3 000 visiteurs par mois.

## Synthèse



L'agriculture est un enjeu fort pour le territoire. Le SCoT a permis de sensibiliser les publics et de promouvoir le retour à des pratiques de consommation de proximité. Il a également favorisé la mise en place de circuits courts et la valorisation des produits locaux, contribuant ainsi à limiter les consommations d'énergie liés au transport des denrées alimentaires.

Près de 70 % des exploitations du Pays se situent dans la communauté de communes Cœur & Coteaux du Comminges. Dans les prochains mois, sa couverture par des PLUi permettra de protéger une part importante des terres agricoles.

Pour autant, comme sur beaucoup de territoires, de nombreuses problématiques spécifiques au monde agricole persistent (vieillesse des chefs d'exploitation, difficultés de reprise) et certains projets volontaristes peinent à aboutir, à l'image de l'écopôle de Bagnères-de-Luchon.

# L'activité économique est-elle confortée ?

## Les objectifs du SCoT

- Développer l'attractivité du territoire pour permettre la création d'emplois et l'accueil de nouvelles entreprises.
- Mener une politique volontariste en faveur de la création d'emplois selon un ratio, a minima, de **1 emploi pour 3 habitants**.
- Selon l'objectif d'accueil de population (+10 000 habitants jusqu'en 2030), **créer a minima 3 400 emplois** entre 2015 et 2030.

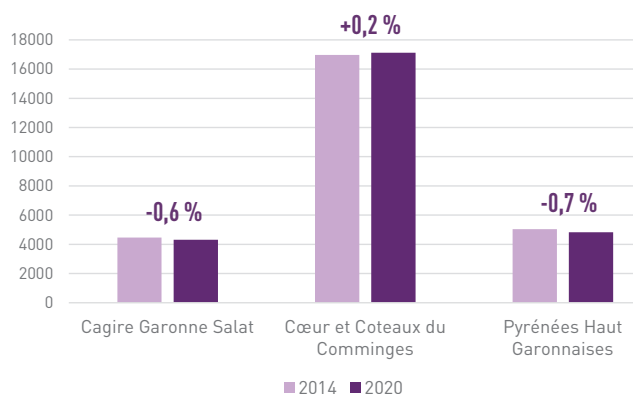
## Indicateurs 32, 33, 34, 35, 36 | Évolution de la dynamique de l'emploi

Indicateur de suivi	Source de donnée	Période d'analyse	Précautions méthodologiques et / ou limites
Évolution du ratio emploi par habitants	Insee, RP	2014-2020	Par soucis de correspondance, les chiffres du recensement de la population s'appuient aussi sur les millésimes 2014-2020.
Nombre d'emplois au lieu de travail	Insee, RP	2014-2020	
Indice de concentration de l'emploi	Insee, RP	2014-2020	Cet indice mesure le rapport entre le nombre d'emplois et la population active (de 15 à 64 ans).
Emploi selon le secteur d'activité	Insee, RP	2014-2020	
Évolution du taux de chômage parmi les actifs de 15 à 64 ans	Insee, RP	2014-2020	

En 2020, le Pays Comminges Pyrénées compte près de 210 emplois de moins qu'en 2014 (-0,79 %). Dans le même temps, sa population a diminué de 21 habitants (-0,03 %).

Avec 77 524 habitants pour 26 271 emplois selon le recensement Insee de 2020, le ratio emploi par habitants s'est légèrement amélioré avec 1 emploi pour 2,95 habitants.

### Nombre d'emplois au lieu de travail par EPCI

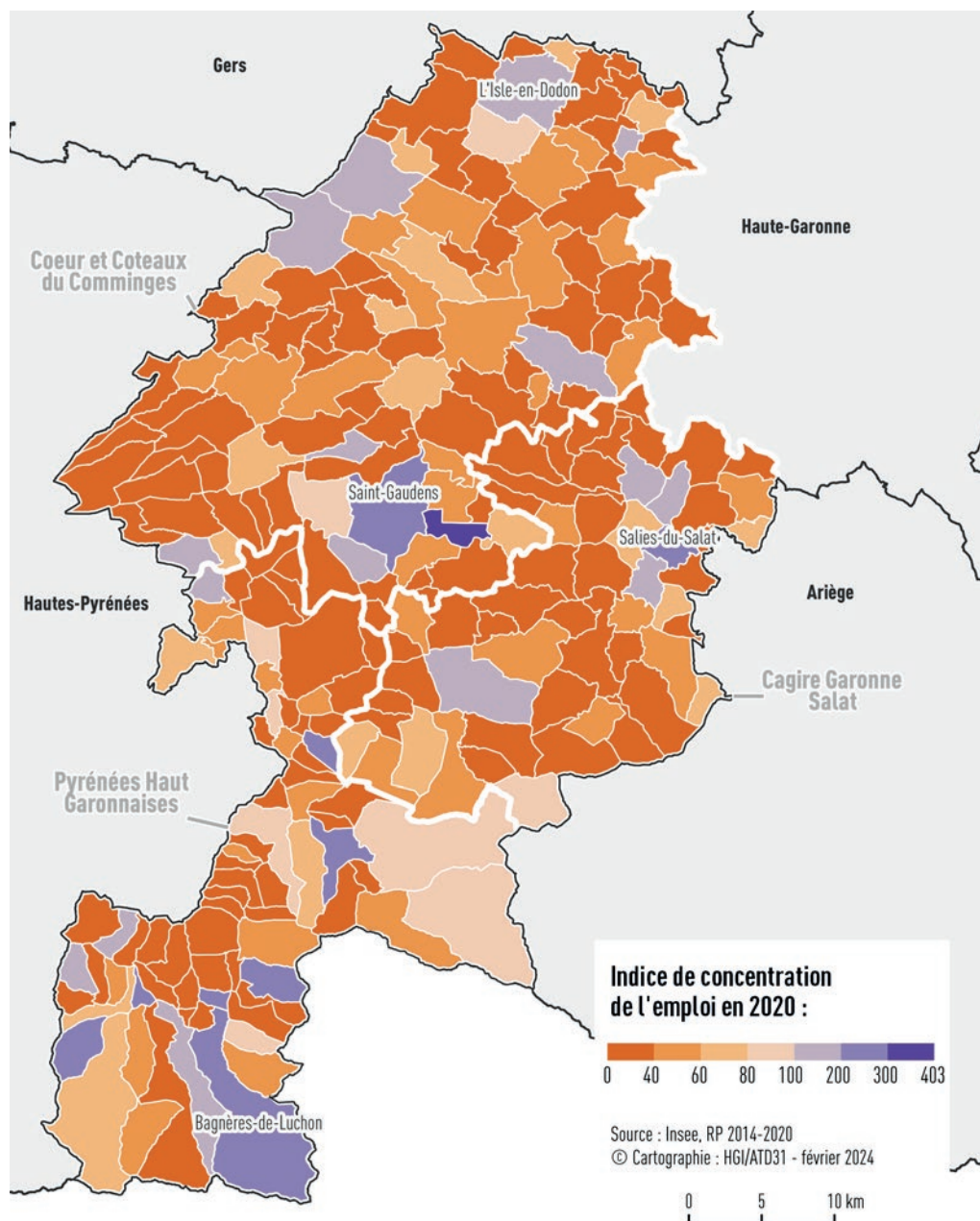


Source : Insee, RP 2014-2020

L'évolution de l'emploi par EPCI connaît des niveaux variables. La communauté de communes Cœur & Coteaux du Comminges compte 160 emplois supplémentaires, tandis que Cagire Garonne Salat et les Pyrénées Haut Garonnaises ont perdu respectivement -154 et -215 emplois.

En 2020, près d'un tiers des emplois du territoire (31,8 %, soit 8 363 emplois) se situent dans la ville centre, à Saint-Gaudens. Il s'agit d'emplois déclarés « au lieu de travail » par les personnes recensées par les agents enquêteurs de l'Insee. Un peu moins de 30 % des actifs occupés du Pays y exercent une activité, soit 3 652 actifs occupés. Bagnères-de-Luchon constitue le second pôle d'emplois du Pays (1 636 emplois, avec 740 actifs occupés).

# ÉCONOMIE



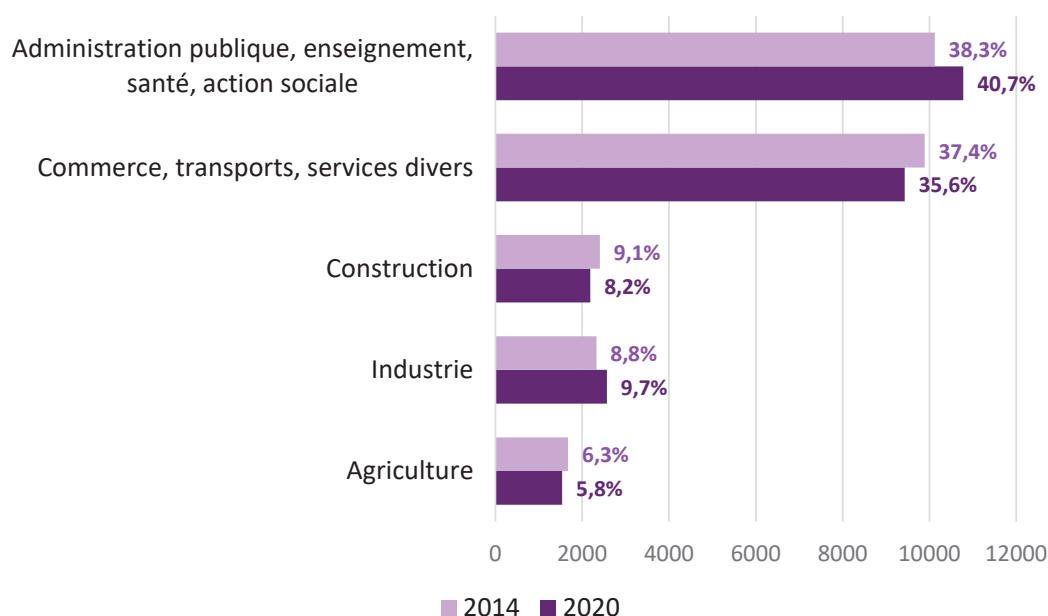
L'indice de concentration de l'emploi (emplois pour 100 actifs occupés) indique la capacité d'un territoire à offrir à ses habitants un nombre d'emplois suffisants. Il mesure le rapport entre le nombre d'emplois proposés dans un territoire donné et la population active (de 15 à 64 ans) qui y réside. Lorsque cet indice est faible, cela se traduit par une plus grande mobilité des ménages pour aller à l'emploi. Ces communes occupent alors une fonction principalement résidentielle.

Dans le Pays Comminges Pyrénées, cet indice permet de d'appréhender l'organisation économique et ainsi, de mettre en évidence l'importance des polarités dans la concentration de l'emploi.

Ces données sont toutefois à interpréter avec précaution car elles concernent des volumes plus modestes sur certains secteurs et sont également tributaires de nombreux paramètres exogènes au territoire.

Depuis l'approbation du SCoT, la structuration du territoire en matière d'emploi est inchangée. Saint-Gaudens et Bagnères-de-Luchon, ainsi que leurs communes limitrophes (Estancarbon, Saint-Ignan, Valentine, Moustajon ou Saint-Aventin) restent les deux principaux pôles d'emplois.

## Emploi selon le secteur d'activité



Source : Insee, RP 2014-2020

Les emplois du secteur tertiaire non-marchand (administration publique, enseignement, santé, action sociale) et marchand (commerce, transports et services) sont les plus présents sur le territoire. Ils représentent 76 % des emplois du Pays Comminges Pyrénées en 2020.

Entre 2014 et 2020, les emplois du secteur tertiaire non-marchand connaissent la plus forte augmentation (+0,4 % par an, soit environ 110 emplois supplémentaires chaque année).

Les emplois du secteur industriel enregistrent également une évolution positive (0,1 % par an, soit une hausse d'environ 40 emplois par an). Au contraire, les emplois du secteur tertiaire marchand (commerce, transports, activités de services rendus aux particuliers ou aux entreprises) connaissent la plus forte baisse (-0,3 % par an, soit près de 80 emplois en moins chaque année).

## Évolution du chômage

	2014		2020		Évolution 2014-2020
	Nombre de chômeurs	Taux de chômage	Nombre de chômeurs	Taux de chômage	
Cagire Garonne Salat	1 002	13,5 %	953	12,4 %	-4,9 %
Cœur & Coteaux du Comminges	2 787	15,2 %	2 378	13,4 %	-14,7 %
Pyrénées Haut Garonnaises	769	11,8 %	672	10,7 %	-12,6 %
<b>Total SCoT</b>	<b>4 558</b>	<b>14,2 %</b>	<b>4 003</b>	<b>12,6 %</b>	<b>-12,2 %</b>

Source : Insee 2014-2020

Sur la période récente, 2014-2020, le chômage diminue. En 2020, 12,6 % des actifs âgés de 15 à 64 ans sont en situation de chômage, contre 14,2 % en 2014.

Au sein des trois intercommunalités, le chômage est également en baisse, avec une diminution plus conséquente au sein de la communauté de communes Cœur & Coteaux du Comminges (-14,7 %, soit près de 410 chômeurs en moins sur la période).

# ÉCONOMIE

En 2022, le recensement du besoin en main d'œuvre des entreprises de la Haute-Garonne identifie des difficultés de recrutement sur le bassin d'emploi de Saint-Gaudens.

Pour rappel, selon l'Insee, les bassins d'emploi sont dessinés à partir des flux domicile-travail. Ils constituent un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Ainsi, sur les 2 850 emplois pourvus en 2022 sur le bassin d'emploi de Saint-Gaudens, 57 % des recrutements ont été jugés difficiles par les entreprises enquêtées et 39 % ont concerné de l'emploi saisonnier. Comparativement aux besoins enregistrés à l'échelle du département (20 %) ou du bassin d'emploi de Toulouse (19 %), le besoin en personnel saisonnier est beaucoup plus présent localement en raison du dynamisme touristique du Pays Comminges Pyrénées.

Face aux difficultés de recrutement rencontrées sur le territoire, les trois communautés de communes ont mis en place un partenariat avec l'association Job en Comminges. Sa mission est d'attirer et de retenir les compétences professionnelles en Comminges, ainsi que de promouvoir l'économie du territoire.

Ainsi, l'association Job en Comminges cherche à :

- Développer l'image et l'attractivité du Comminges auprès des salariés potentiels et futurs salariés des entreprises et organisations du territoire ;
- Favoriser la diffusion des offres d'emploi du territoire ;
- Promouvoir et faciliter les rencontres entre des candidats et les entreprises et organisations susceptibles de recruter ;
- Animer des rencontres entre les acteurs du recrutement sur le territoire ;
- Faciliter l'intégration des arrivants sur le territoire.

## Les objectifs du SCoT

Créer une stratégie économique autour du potentiel existant des zones d'activités, en tenant compte des spécificités territoriales et des besoins des entreprises.

**Développer l'activité économique tout en respectant une enveloppe globale de 60 ha**, avec la répartition suivante :

- 15 hectares pour la communauté de communes Cagire Garonne Salat ;
- 33 hectares pour la communauté de communes Cœur & Coteaux du Comminges ;
- 12 hectares pour la communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises.

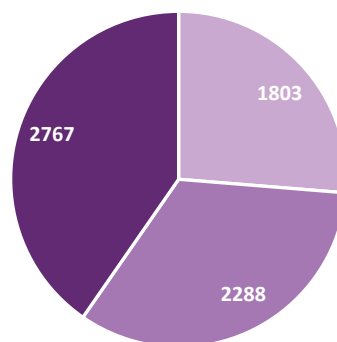
## Indicateurs 37, 38 | Évolution du tissu économique

Indicateur de suivi	Source de donnée	Période d'analyse	Précautions méthodologiques et / ou limites
Nombre d'établissements	Insee, REE-SIRENE	2015-2020	L'établissement est le lieu où est effectivement exercée l'activité (magasin, atelier, etc.). Une entreprise est donc constituée d'autant d'établissements qu'il y a de lieux différents où elle exerce son activité.
Nombre d'établissements créés	Insee, REE-SIRENE	2015-2022	

Entre 2015 et 2020, le territoire enregistre un peu plus de 1 000 établissements supplémentaires (6 858 établissements en 2020, contre 5 836 en 2015).

Au sein des différents niveaux territoriaux du SCoT, la répartition des établissements est plutôt équilibrée. En 2020, 40 % des établissements se situent dans une commune rurale, un tiers dans une commune des pôles structurants de bassin de vie et 26% dans les communes du pôle urbain principal.

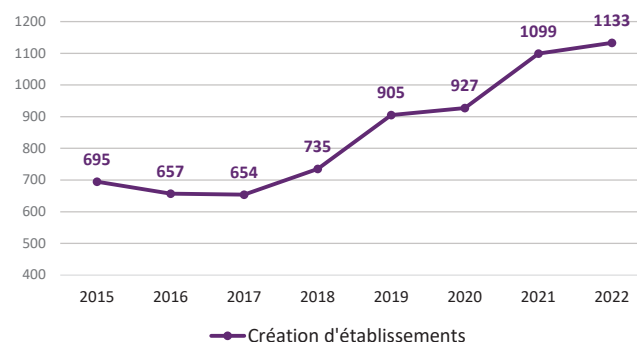
## Répartition des établissements selon l'armature urbaine



- Pôle urbain principal
- Pôle structurant de bassin de vie
- Commune rurale

Source : Insee, REE - SIRENE 2020

## Évolution des créations d'établissements au sein du Pays depuis 2015



Source : Insee, REE-SIRENE 2015-2020

Après une légère diminution des créations d'établissements de 2015 à 2017 sur le Pays, on constate une hausse continue jusqu'en 2022. Entre 2015 et 2022, le nombre de créations d'établissements a augmenté de 63 % sur le territoire.

Cette évolution est portée par les communautés de communes Cœur & Coteaux du Comminges (+70 %) et des Pyrénées Haut Garonnaises (+66 %), et dans une moindre mesure par Cagire Garonne Salat (+43 %). Près d'un quart des créations concerne des établissements de commerce, transports, hébergements et restauration.

Au regard des entretiens menés avec les intercommunalités, le Pays Comminges Pyrénées fait face à une pénurie de foncier à vocation économique immédiatement disponible. Aux dires d'acteurs, l'offre foncière apparaît insuffisante pour répondre aux nouvelles demandes d'implantations d'entreprises.

Le projet de la ZAC OZE sur Saint-Gaudens et Villeneuve-de-Rivière devrait enrichir l'offre du territoire dans les années à venir. La labellisation du projet OZE (Occitanie Zone Économique) a pour vocation de favoriser un aménagement de qualité (accompagnement personnalisé pour les entreprises, environnement qualitatif, services à hautes valeurs ajoutées, vision à long terme).

Pour l'heure, le PETR a émis un accord de principe pour que 33 hectares (sur les 60 hectares au total) de la réserve foncière économique exceptionnelle puissent être mobilisés dans le cadre de ce projet.

Un Schéma de développement économique à l'échelle des trois communautés de communes devait être finalisé courant 2023. Le projet collectif porté par le PETR a dû être interrompu pour des raisons administratives et devrait être finalisé par les intercommunalités elles-mêmes.

Avec la loi Climat et Résilience, l'autorité compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activité économique est chargée d'établir un inventaire des zones situées sur le territoire sur lequel elle exerce cette compétence. Les inventaires (surface de la zone d'activité économique, nom des propriétaires, nom des occupants, taux de vacance à l'échelle de la zone d'activité) sont toujours en cours de réalisation par les communautés de communes. Ils ne peuvent pas être intégrés à la démarche d'évaluation.

# ÉCONOMIE

## Un territoire engagé dans démarches d'innovation et de coopération

Le territoire ambitionne, pour renforcer son attractivité économique, de miser sur l'innovation. Plusieurs projets menés avec des fonds publics et / ou privés, témoignent de cette volonté : La Résidence de Saint-Bertrand-de-Comminges par INCO (incubateur de start-ups dédiées à la ruralité) ; le « Futuropôle Comminges », impulsé par la communauté de communes Cœur & Coteaux du Comminges, qui accueille le premier data center du sud de la Haute-Garonne, vertueux sur le plan environnemental (système de rafraîchissement récupérant l'air extérieur) grâce aux investissements de l'entreprise commingeoise Prosoluce ; le projet de construction du premier Fablab industriel du territoire, dont la mise en service est planifiée pour fin 2025.

Le Pays Comminges Pyrénées est entouré de bassins économiques importants et déjà organisés avec lesquels il coopère. Dans le cadre du dispositif national « Territoire d'Industrie », sept collectivités, dont les trois communautés de communes du Pays Comminges Pyrénées, se sont engagées depuis novembre 2018. Le dispositif s'inscrit dans une stratégie de l'État de reconquête industrielle et de développement des territoires. Le territoire « Comminges-Nestes » est lauréat de la nouvelle phase du programme, couvrant la période 2023-2027. Ainsi, les communautés de communes du Pays Comminges Pyrénées, du Pays des Nestes et Cœur de Garonne demeurent partenaires.

Parmi les enjeux forts identifiés : le développement de la filière hydrogène, la GPECT, la gestion des déchets et la reconversion des friches industrielles. Une cheffe de projet a été recrutée par le Pays des Nestes pour assurer l'animation du contrat sur l'ensemble du territoire couvert.

### Les objectifs du SCoT

La création de nouveaux commerces est permise dans toutes les communes du territoire en prenant compte, dans la zone de chalandise de toute nouvelle construction d'équipement commercial majeur, les commerces existants et en respectant les principes d'implantation ci-dessous :

- Communes rurales : surface de vente inférieure à 300 m<sup>2</sup>
- Communes rurales intermédiaires : surface de vente inférieure à 1 000 m<sup>2</sup>
- Pôles structurants de bassin de vie : surface de vente inférieure à 5 000 m<sup>2</sup>
- Pôle urbain principal : toute surface de vente

### Indicateur 39 | Évolution de l'offre commerciale

Indicateur de suivi	Source de donnée	Période d'analyse	Précautions méthodologiques et / ou limites
Nombre de projets autorisés en CDAC et surfaces autorisées	Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)	2019-2024	

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) est destinée à examiner pour autorisation certaines implantations, extensions, transferts d'activités existantes et changements de secteur d'activité d'entreprises commerciales et artisanales. Aussi, le SCoT est automatiquement saisi par la CDAC pour tout projet commercial présentant une surface de vente supérieure à 1 000 m<sup>2</sup>.

L'analyse de l'activité de la CDAC est un bon indicateur non seulement de la pression commerciale existante sur un territoire, mais aussi de la manière dont elle est encadrée.

Depuis l'approbation du SCoT, dix demandes d'autorisations d'exploitation commerciale (AEC) concernant le territoire ont été examinées en CDAC. Les projets autorisés respectent les prescriptions du SCoT en matière de localisation préférentielle.

Au total, neuf projets ont été autorisés par la CDAC. Cela représente un peu plus de 12 800 m<sup>2</sup> de nouveaux commerces autorisés depuis 2019.

De plus, il convient de préciser que les deux derniers projets mentionnés dans le tableau ci-après font l'objet de plusieurs recours en CNAC.

Intitulé du projet commercial examiné en CDAC	Localisation du projet	Surface autorisée	Avis
Extension et création But et Sport 2000	Gourdan-Polignan	2 000 m <sup>2</sup>	Accord
Extension Intersport	Estancarbon	645 m <sup>2</sup>	Accord
Extension et création NOZ	Landorthe	572 m <sup>2</sup>	Accord
Extension Lidl par démolition-reconstruction Lidl	Saint-Gaudens	736 m <sup>2</sup>	Accord
Extension Bricomarché (1 <sup>ère</sup> présentation)	Estancarbon	0 m <sup>2</sup>	Défavorable
Extension ZA «Europa» par reprise 2 cellules commerciales	Landorthe	285 m <sup>2</sup>	Accord
Extension Bricomarché (2 <sup>de</sup> présentation)	Estancarbon	700 m <sup>2</sup>	Accord
Extension d'un ensemble commercial Brico Dépôt	Landorthe	5 144 m <sup>2</sup>	Accord
Extension d'un ensemble commercial Leclerc	Estancarbon	2 757 m <sup>2</sup>	Accord

Concernant le « petit commerce », ce dernier est confronté à plusieurs difficultés. Il se répartit principalement dans les cœurs de villes et villages, où il apparaît globalement en souffrance (baisse du chiffre d'affaires, vacance commerciale), et les espaces intermédiaires, situés en sortie de ville, en relative déconnexion de l'urbanisation, qui eux semblent mieux se porter (regroupement de l'offre commerciale, cellules commerciales moins contraintes en termes de taille ou de logistique d'approvisionnement).

Les résultats de l'enquête menée sur un panel d'un peu moins de 400 habitants du territoire dans le cadre du projet « Mobilité innovante et durable en Comminges » confirment ce phénomène : 67 % des répondants font leurs courses en périphérie ou dans des zones commerciales et seulement 15 % font leurs courses en commerce de centre-ville ou de centre-bourg.

La vacance commerciale au sein des communes du territoire est particulièrement importante. D'après une enquête comparative sur la vacance commerciale entre 2012 et 2022, parmi les 500 villes de France enquêtées, Saint-Gaudens est la commune où la vacance commerciale a le plus progressé en dix ans (11,5 % en 2012 contre 30,2 % en 2022). Les études menées sur la ville-centre (diagnostic du Schéma de développement économique, projet de renouvellement urbain) soulignent que la vacance commerciale se concentre sur certains axes, à l'image de la rue Victor Hugo.

Plusieurs projets d'accompagnement du commerce local ont été menés (recensement des commerces vacants, création de la Halle Gourmande de Saint-Gaudens, etc.) ou sont prévus,

notamment dans le cadre des démarches Bourg-Centre Occitanie et Petites Villes de Demain, avec la signature de conventions d'Opérations de Revitalisation de Territoire (ORT) pour les communes concernées. Ces initiatives visent ainsi à renforcer et diversifier l'offre commerciale et de services existants.

En matière de vitalité commerciale, plusieurs outils réglementaires existants (périmètres de sauvegarde du commerce d'artisanat de proximité, droit de préemption sur les locaux commerciaux, etc.) sont souvent méconnus ou peu utilisés. Leur mise en lumière pourra être un des enjeux de la révision du SCoT.

## Les objectifs du SCoT

- Faire des ressources naturelles locales un levier de développement économique.
- Valoriser les productions locales.

**Indicateur 40** | Bilan des actions menées en faveur de l'exploitation durable des ressources naturelles et des productions locales

### La valorisation de plaquettes bois

Le plan arbres et forêts, mené à l'échelle de la Haute-Garonne depuis 2022, a permis de soutenir la promotion d'une filière bois locale et durable sur le Pays. Une expérimentation a été menée sur la valorisation des plaquettes bois, issues du bois de la taille des haies ou encore de bordures de bosquets, en alternative à la paille. Ces plaquettes bois sont valorisées en litière animale, en paillage végétal ou en apport de matières organiques au sol.

Cinq sites d'exploitation ont été testés sur le Comminges en 2022 et 2023, et une journée de sensibilisation a eu lieu fin novembre 2022 à Arguenos avec une cinquantaine de participants. D'après le bilan du plan arbres et forêts, les premiers résultats de cette action d'économie circulaire sont satisfaisants (gain de temps, effet drainant, etc.).

### Le déploiement d'une filière laine en Comminges

La communauté de communes Cœur & Coteaux du Comminges suit et accompagne l'agence des Pyrénées et l'association NEO&CO pour le développement d'une filière laine. Elle met notamment en relation des entreprises locales pour trouver des solutions de lavage en Comminges.

L'association Laine de Pyrène est également mobilisée sur le territoire. Elle a pour vocation de sauvegarder et promouvoir les fibres textiles locales, animales et végétales, afin de sensibiliser le public, et préserver le savoir-faire des artisans et travailleurs du secteur de la laine, en valorisant la récolte et la transformation des laines régionales. Fin 2023, la sixième fête de la laine s'est tenue dans le Pays Comminges Pyrénées.

### La promotion d'une alimentation de proximité

Dans le cadre de son Projet Alimentaire de Territoire (PAT), le PETR accompagne le développement d'un projet de valorisation des ressources locales global dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation.

Le projet a notamment pour ambition de développer une production et une consommation respectueuses de l'environnement, incluant un volet restauration collective. Cela passe aussi par l'identification des besoins en outils de transformation et la réalisation d'une étude de la filière viande sur la communauté des communes Cœur & Coteaux du Comminges (voir Indicateurs n°29 et 30 -Développement de circuits courts et structuration des filières locales).

## Synthèse



Sur la période observée, les tendances en matière d'attractivité économique s'inscrivent globalement dans les objectifs du SCoT.

Dans la lignée des tendances démographiques à l'œuvre sur le territoire, la population active diminue depuis 2014 et reste en-deçà de l'ambition portée par le SCoT. Le nombre d'emplois est également en diminution. Cependant, l'équilibre entre habitants et emplois s'est légèrement amélioré. Aussi, le nombre d'établissements économiques est en progression de 63 % entre 2015 et 2022, mais n'est pas corrélé à une dynamique de création d'emplois.

En lien avec les différents dispositifs déployés sur le territoire (Bourg-centre, Petites villes de demain, ORT, etc.), il est nécessaire de conforter la politique commerciale en faveur des centralités. De plus, les inventaires des zones d'activités économiques en cours de réalisation permettront d'avoir une meilleure connaissance des disponibilités foncières sur le territoire et de développer des stratégies de développement économique local.

## L'offre de logements répond-elle aux besoins de la population ?

### Les objectifs du SCoT

Produire **5 400 logements neufs entre 2015 et 2030**, soit une moyenne de 360 logements par an, avec la déclinaison suivante :

- Communauté de communes Cagire Garonne Salat : +1 150 logements ;
- Communauté de communes Cœur & Coteaux du Comminges : +2 980 logements ;
- Communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises : +1 270 logements.

#### Développer le parc de logements collectifs et groupés :

- Atteindre au moins 15 % pour les communes du pôle urbain principal :
- Tendre vers 15 % pour chaque pôle structurant de bassin de vie.

### Indicateurs 41, 42 | Évolution de la production de logements neufs et collectifs

Indicateur de suivi	Source de donnée	Période d'analyse	Précautions méthodologiques et / ou limites
Nombre de logements commencés par EPCI	SITADEL	2015-2021	Les statistiques de la construction neuve à usage d'habitation sont élaborées à partir de la source SITADEL qui rassemble les informations des déclarations d'urbanisme.
Part des logements collectifs dans la production de logements par type de pôles	SITADEL	2015-2021	



T0 2002 - 2015	T1 2015-2021	Projection SCoT 2030
7 312 logements commencés	956 logements commencés	5 400 logements commencés
490 logements commencés par an	137 logements commencés par an	360 logements commencés par an

## Nombre de logements commencés par EPCI

	Objectif SCoT 2030		Évaluation du SCoT		
	Objectif total de production de logements	Objectif annuel de production de logements	Production totale 2015-2021	Production annuelle moyenne 2015-2021	Atteinte de l'objectif total en %
Cagire Garonne Salat	1 150	77	224	32	19 %
Cœur & Coteaux du Comminges	2 980	199	467	67	16 %
Pyrénées Haut Garonnaises	1 270	85	265	38	21 %
<b>Total SCoT</b>	<b>5 400</b>	<b>361</b>	<b>956</b>	<b>137</b>	<b>18 %</b>

Source : SITADEL 2015-2021

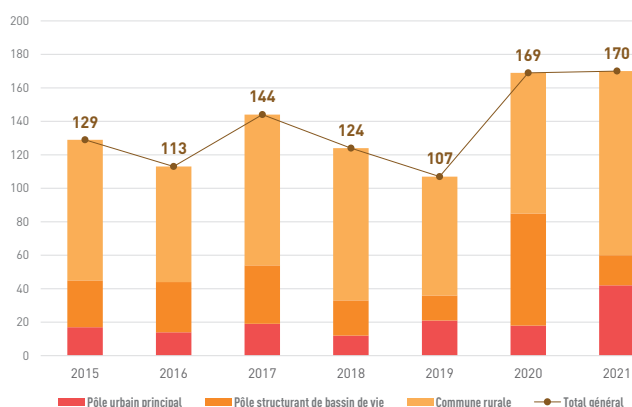
Entre 2015 et 2021, 956 logements neufs ont été construits à l'échelle du Pays Comminges Pyrénées. En moyenne, ce sont 137 logements par an qui ont été produits dans du neuf sur cette période, soit 18% de l'objectifs total à l'horizon 2030.

Ces chiffres sont en deçà des objectifs fixés par le SCoT (360 logements en moyenne) mais sont en adéquation avec les besoins du territoire. Bien que le Pays enregistre un ralentissement démographique sur la période récente, à

population constante, la diminution de la taille moyenne des ménages (veuvages, séparations, décohabitations) génère un besoin d'environ 1 000 logements supplémentaires sur la période 2015-2021.

Conformément aux objectifs du SCoT, la construction de logements neufs s'est principalement réalisée sur la communauté de communes Cœur & Coteaux du Comminges, et dans une moindre mesure au sein des deux autres EPCI.

## Nombre de logements commencés chaque année par niveau de polarité



Source : SITADEL 2015-2021

La dynamique de construction de logements est restée relativement stable sur la période 2015-2018, autour de 130 logements en moyenne. Le niveau de production diminue légèrement en 2019, avec 107 logements commencés à l'échelle du SCoT. La baisse enregistrée en 2019 correspond à l'année d'approbation du SCoT qui définit un nouveau cadre pour la production de logements. Dans l'attente du Schéma, les communes ont été moins nombreuses à délivrer des autorisations d'urbanisme.

En 2020 et 2021, la production de logements neufs est repartie à la hausse, autour de 170 logements par an.

# HABITAT

Afin de répondre à l'enjeu national de réduction de la consommation des espaces naturels et agricoles, l'un des objectifs du SCoT est de produire davantage de logements collectifs et groupés.

La production de logements neufs est marquée par la prédominance de l'individuel. Près de 84 % des logements produits de 2015 à 2021 sont des produits individuels purs (opérations de constructions de maisons seules), soit 802 maisons, dont près de 70 % se situent dans une commune rurale.

Concernant la production de logements collectifs et groupés, les objectifs affichés dans le SCoT sont globalement atteints :

- Dans les communes du pôle urbain principal, 14 % de la production neuve concerne des projets en individuel groupé ou en collectif. Si l'on ajoute à ces chiffres la production de logements en résidence (résidences de tourisme, résidences pour personnes âgées, résidences sociales, etc.), l'objectif de 15 % est atteint.
- Dans les communes des pôles structurants de bassin de vie, 40 % des projets dans le neuf portent sur de l'individuel groupé ou du collectif.
- Bien que n'ayant d'objectifs spécifiques, les communes rurales participent également à cet effort de production avec 6 % de logements issus d'opérations collectives ou groupées.

## Synthèse



Depuis l'approbation du SCoT, le territoire commence à se saisir des politiques de l'habitat, à l'image de la communauté de communes Cœur & Coteaux du Comminges qui a élaboré son premier Programme Local de l'Habitat à l'horizon 2027.

Au regard de la récente tendance démographique du Pays Comminges Pyrénées, la production de logements a été contenue afin de demeurer en adéquation avec les besoins de sa population. Conformément aux objectifs du SCoT, le parc de logements s'est développé de façon équilibrée, à la fois dans les communes rurales et dans les polarités. L'offre de logements a également été diversifiée dans sa forme, avec une augmentation de la production d'opérations groupées et en collectifs.

Dans le cadre d'une future révision, le Schéma devra articuler son développement résidentiel avec les objectifs de réduction de la consommation d'espaces issus de la loi Climat et Résilience.

## Les objectifs du SCoT

Remobiliser le parc vacant à hauteur de **580 logements à l'horizon 2030** :

- -15 % de logements vacants sur le pôle urbain principal ;
- -11 % de logements vacants sur les pôles structurants de bassins de vie ;
- - 7 % pour les communes rurales.

**Développer le parc de résidences secondaires**, selon une évolution maximale à 2030 :

- +1 % sur le pôle urbain principal ;
- +1,5 % sur les pôles structurants de bassin de vie ;
- +2 % pour les communes rurales.

## Indicateurs 43, 44, 45 | Évolution de la structure du parc de logements, de la remobilisation du parc vacant et du développement du parc de résidences secondaires

Indicateur de suivi	Source de donnée	Période d'analyse	Précautions méthodologiques et / ou limites
Évolution du parc de résidences principales, de résidences secondaires et de logements vacants	Insee, RP	2014-2020	Les frontières entre les différents types de logements sont parfois ténues. Il peut exister une certaine porosité entre les résidences secondaires, parfois occupées seulement quelques jours par an, et les logements vacants.
Part des logements vacants par polarité	Insee, RP	2014-2020	Du fait d'une indisponibilité de la donnée, la récente source LOVAC n'a pas pu être mobilisée pour réaliser l'analyse sur le parc vacant (absence de données antérieures à 2020).
Part des résidences secondaires	Insee, RP	2014-2020	



T0 2015	T1 2020	Projection SCoT 2030
5 542 logements vacants	5 670 logements vacants	4 962 logements vacants

Pour rappel, l'Insee définit comme **résidence principale** un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. Le code de la construction et de l'habitation précise que la durée d'occupation doit être d'au moins huit mois par an.

Une **résidence secondaire** est un logement utilisé pour des séjours de courte durée (week-ends, loirs ou vacances) ou mis en location pour des séjours touristiques.

Un **logement vacant** est un logement inoccupé et :

- Proposé à la vente ou à la location ;
- Déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;
- En attente de règlement de succession ;
- Conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- Sans affectation précise par le propriétaire (logement vétuste, etc.).

## Évolution de la structure du parc de logements par niveaux territoriaux

	Résidences principales			Résidences secondaires			Logements vacants		
	2014	2020	Évolution 2014-2020	2014	2020	Évolution 2014-2020	2014	2020	Évolution 2014-2020
Pôle urbain principal	7 825	8 107	282	299	281	-18	1 553	1 304	-249
Pôles structurants de bassin de vie	9 802	9 807	5	6 133	6 012	-121	1 939	2 170	231
Communes rurales	18 325	19 006	681	7 486	7 413	-73	2 057	2 196	139
<b>Total SCoT</b>	<b>35 952</b>	<b>36 920</b>	<b>968</b>	<b>13 918</b>	<b>13 706</b>	<b>-212</b>	<b>5 549</b>	<b>5 670</b>	<b>121</b>

Source : Insee, RP 2014-2020

En 2020, le Pays Comminges Pyrénées compte 56 300 logements, toutes catégories confondues. Depuis 2014, le territoire enregistre 875 logements supplémentaires (+146 logements par an). Cet accroissement est plus conséquent dans les communes rurales (+0,45 % par an, contre +0,11 % pour les communes des pôles structurants de bassin de vie et +0,02 % pour les communes du pôle urbain principal).

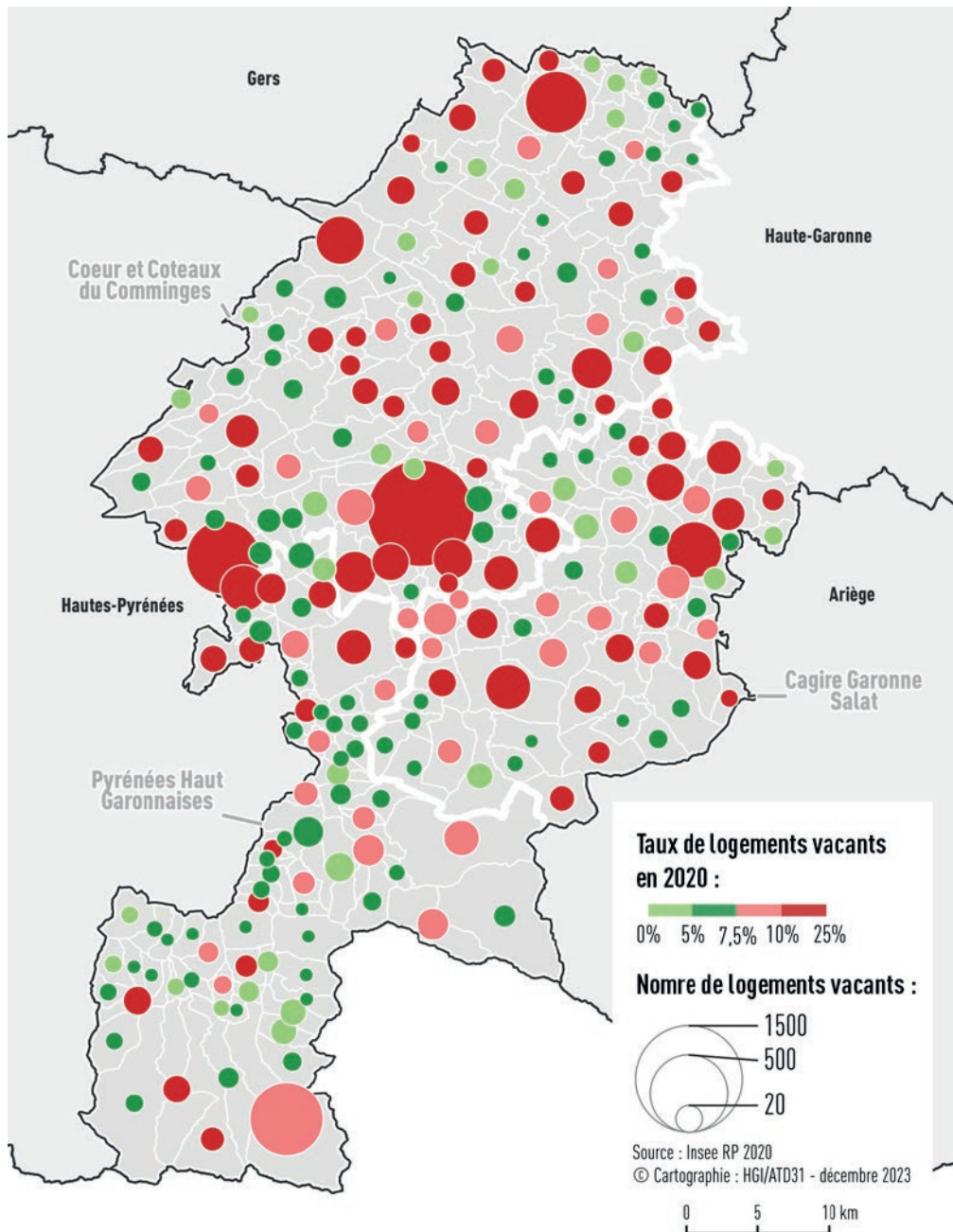
La structure du parc de logements est restée relativement inchangée depuis l'approbation du SCoT. À l'échelle du Pays, le parc de résidences principales représente toujours la majorité des logements (environ 65 %). Près d'un quart des logements sont des résidences secondaires, ce qui confirme la vocation touristique du territoire, et un peu plus de 10% des logements sont vacants.

Il est généralement admis qu'un taux de vacance raisonnable, permettant d'assurer la fluidité du marché ou la remise en état de ce parc, est de l'ordre de 6 à 7 %.

Le SCoT a pour ambition de remobiliser environ 580 logements vacants d'ici 2030, soit un peu moins de 40 logements par an. En six ans, les objectifs du SCoT ne sont pas atteints : le parc vacant a légèrement augmenté, passant de 5 549 logements en 2014 (10 %) à 5 670 logements en 2020 (10,1 %), ce qui représente un peu plus de 120 logements vacants supplémentaires.

Dans le cadre de son opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (OPAH-RU), la commune de Saint-Gaudens (14,9 % de logements vacants en 2020) a identifié un gisement de 375 logements inoccupés en cœur de ville, dans le périmètre de l'OPAH-RU.

Face à ce constat, elle souhaite remobiliser ce parc à hauteur d'au moins 40 logements par an sur la période 2022-2026 afin de créer des logements familiaux rénovés. En deux ans, 27 logements ont été remis sur le marché dans ce cadre.



Le niveau de vacance recouvre des situations très hétérogènes au sein des trois EPCI. De 2014 à 2020, les Pyrénées Haut Garonnaises ont vu leur niveau de vacance diminuer fortement (-1,1 point) pour atteindre 6% en 2020. Au contraire, le taux de vacance de Cagire Garonne Salat (9,9 %) et de Cœur & Coteaux du Comminges (12,9 %) a augmenté d'environ 0,5 point.

Avec 13,5 % de logements vacants en 2020, le niveau de vacance des communes du pôle urbain principal reste largement supérieur à la moyenne constatée à l'échelle du Pays Comminges Pyrénées (+3,4 points) ou du département (+6,3 points).

Toutefois, elles enregistrent une diminution significative de leur parc vacant (-2,6 points, soit près de 250 logements vacants remis sur le marché depuis 2014) et dépassent déjà l'objectif fixé par le SCoT à 2030 (remobiliser environ 220 logements).

Les communes des pôles structurants de bassin de vie ainsi que les communes rurales sont en deçà de l'ambition du SCoT. Elles connaissent un renforcement du phénomène de vacance (+1,2 point pour les communes des pôles structurants de bassin de vie et +0,3 point pour les communes rurales).

# HABITAT

En 2022 et 2023, les communes de Montréjeau (9,7 % de logements vacants depuis plus de deux ans) et Saint-Martory (14,2 % de logements vacants depuis plus de deux ans) se sont engagées dans une étude, portée par l'ADIL de Haute-Garonne, visant à remobiliser leur parc vacant. Ce travail a abouti à la réalisation d'un guide pratique pour remettre sur le marché ces logements, sous la forme de fiches outils. Pour l'heure, les premiers effets de cette démarche ne sont pas encore visibles sur ces communes.

L'analyse de la vacance doit être complétée par un regard porté sur le parc de résidences secondaires.

Le Pays Comminges Pyrénées, principalement la partie sud, bénéficie d'une attractivité touristique avérée avec de nombreuses résidences secondaires. Pour autant, sur la période 2014-2020, l'objectif d'accroissement du parc de résidences secondaires n'est pas atteint à l'échelle du SCoT (-212 logements), ainsi que pour chaque niveau de polarité. Le taux de résidences secondaires est resté stable depuis l'approbation du SCoT (25 % de l'ensemble des logements).

Du fait de l'aspect déclaratif de la source Insee, le classement des logements en résidences secondaires et en logements vacants est parfois poreux. Il est ainsi significatif de constater que bien souvent, entre 2014 et 2020, lorsque la part des logements vacants augmente, celle des résidences secondaires diminue, et vice versa.

C'est notamment le cas de Bagnères-de-Luchon et de L'Isle-en-Dodon qui enregistrent respectivement une diminution de leurs parcs de résidences secondaires (-112 logements et -89 logements) et une augmentation de leurs parcs vacants (+272 logements et +173 logements). Le phénomène inverse est également significatif pour les communes de Saint-Mamet et de Cierp-Gaud qui connaissent respectivement une augmentation de leurs parcs de résidences secondaires (+71 logements et +57 logements) et une diminution de leurs parcs vacants (-51 logements et -21 logements).

## Synthèse



Du fait d'une porosité entre le parc de logements vacants et le parc de résidences secondaires, l'évaluation s'avère difficile à réaliser.

En effet, le caractère déclaratif de la donnée Insee ne permet pas de déterminer avec certitude dans quelle mesure le nombre de logements vacants ou secondaire a augmenté ou diminué.

Toutefois, la source de données Insee permet de dégager de grandes tendances pour le territoire : la structure du parc de logements a peu évolué en quelques années. Les résidences principales constituent la majorité des logements du Pays Comminges Pyrénées. Les résidences secondaires et le parc vacant restent conséquents.

Une part non négligeable du parc de logements reste à ce jour inoccupé et pourrait être remobilisé pour loger la population. Dans le cadre du travail sur le futur SCoT, il pourra être pertinent d'engager un travail pour recenser et qualifier le parc vacant, voire de préconiser la mise en œuvre d'outils permettant de remobiliser ces logements inoccupés.

Concernant le parc de résidences secondaires, les élus rencontrés dans le cadre de l'évaluation souhaitent rester vigilants quant à son évolution. Ils soulignent la nécessité de trouver le « juste équilibre » afin de pérenniser cette offre nécessaire au territoire (maintien de l'attractivité touristique), sans pour autant la laisser se développer à outrance afin de ne pas amplifier les difficultés que rencontrent certains habitants pour se loger.

## Les objectifs du SCoT

**Diversifier le parc de logements pour favoriser la mixité sociale et générationnelle.**

**Assurer la production de logements sociaux :**

- 20 % de logements sociaux sur les communes du pôle urbain principal sur les créations de nouvelles résidences principales ;
- Tendre vers 20 % de logements sociaux sur chaque pôle structurant de bassin de vie sur les créations de nouvelles résidences principales.

## Indicateurs 46, 47, 48 | Évolution de la production de logements sociaux

Indicateur de suivi	Source de donnée	Période d'analyse	Précautions méthodologiques et / ou limites
Nombre de logements locatifs sociaux HLM	RPLS	1 <sup>er</sup> janvier 2015 - 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Le fichier RPLS dresse l'état global du parc de logements locatif des bailleurs sociaux publics. Pour bénéficier d'une vision plus complète de la production sociale, il peut être pertinent d'ajouter à ce décompte les logements conventionnés privés dans le cadre d'opérations d'amélioration de l'habitat.
Évolution du pourcentage de logements sociaux	RPLS	1 <sup>er</sup> janvier 2015 - 1 <sup>er</sup> janvier 2022	
Pourcentage de logements sociaux réalisés au regard de la production neuve	Sitadel RPLS	2014-2021 2015-2022	

Les 235 communes du PETR ne sont pas soumises à une obligation de production de logements sociaux (loi SRU). Pour autant, afin de répondre aux besoins des populations les plus modestes et de favoriser la mixité sociale et générationnelle, le SCoT entend diversifier le parc de logements.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, selon le fichier RPLS, le Pays Comminges Pyrénées compte 1 726 logements locatifs sociaux détenus par des organismes HLM.

On constate un décrochage de la production de logements sociaux publics sur la période récente. La part des logements sociaux parmi les résidences principales est en légère diminution, passant de 8,3 % en 2014 à 8,2 % en 2021.

Depuis 2014, le parc social public enregistre seulement 12 logements supplémentaires, soit une augmentation de 0,7 %, alors que le nombre de résidences principales a augmenté de 2,4 %.

Sur la même période de référence (2014-2021), 90 nouveaux logements sociaux ont pourtant été mis en service sur le territoire. En effet, le stock de logements sociaux ne s'est accru que d'une dizaine de logements du fait de démolitions (24 logements en 2021 à Salies-du-Salat) et de ventes de logements de sociaux.

## Nombre de logements sociaux produits au regard de la production neuve par pôle

	Objectif SCoT 2030	Évaluation du SCoT		
	Objectif de production de logements sociaux	Production logements HLM 2014-2021	Logements conventionnés Anah 1 <sup>er</sup> janvier 2024	Atteinte de l'objectif SCoT : ≈20 % de logements sociaux
<b>Pôle urbain principal</b>	29	0	25	non
<b>Pôles structurants de bassin de vie :</b>				
L'Isle-en-Dodon	1	35	2	oui
Cierp-Gaud, Marignac	2	0	0	non
Ausson, Gourdan-Polignan, Huos, Montréjeau	13	0	17	oui
Mane, Mazères-sur-Salat, Salies-du-Salat	12	17	1	oui
Aspet	1	6	6	oui
Boulogne-sur-Gesse	11	0	0	non
Saint-Martory	2	0	0	non
Aurignac	3	0	2	oui
Saint-Béat-Lez	3	0	0	non
Bagnères-de-Luchon, Montauban-de-Luchon, Saint-Mamet	16	16	4	oui

Source : SITADEL 2014-2021 ; RPLS 2015-2022 ; logements conventionnés DDT31

L'objectif de production de logements sociaux prescrit aux communes du pôle urbain principal n'a pas été atteint. 147 logements ont été construits de 2014 à 2021, ce qui représente un objectif de production sociale de 29 logements.

Sur cette période, aucun logement social n'a été produit par les opérateurs HLM publics et 25 logements sociaux ont été réalisés par des propriétaires bailleurs privés dans le cadre du projet d'OPAH-RU de Saint-Gaudens. Il s'agit de logements conventionnés auprès de l'Anah (Agence nationale de l'habitat), avec un loyer « social » ou « très social » pour une durée de six à neuf ans.

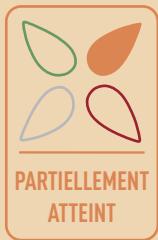
Quant aux dix pôles de bassin de vie, pour lesquels les objectifs de production sont fixés à l'échelle de chaque pôle, six d'entre eux atteignent l'objectif fixé par le SCoT qui est de tendre vers 20 % de logements sociaux dans la production neuve.

Les quatre pôles de bassin de vie restants n'ont produit aucun

logement social. Toutefois, cet objectif peut s'avérer difficilement atteignable pour les pôles composés d'une ou deux communes car respecter la prescription du SCoT reviendrait à sortir des petites opérations de moins de dix logements. Or, en-deçà d'une dizaine de logements, peu d'opérateurs sont en capacité de développer des programmes de logements sociaux.

Bien que n'ayant pas d'objectifs de production, les communes rurales ont participé à la diversification de l'offre sur le territoire, avec la production de 22 logements sociaux publics et 32 logements sociaux privés conventionnés Anah.

## Synthèse



Malgré des efforts de production, l'offre de logements sociaux publics demeure perfectible, principalement du fait des récentes stratégies de mise en vente de logements par les opérateurs sociaux publics.

Les communes du pôle urbain principal, mieux dotées en équipements, commerces, services et infrastructures, sont les plus à même de renforcer leur parc social. Néanmoins, ces six communes ont réussi à produire des logements sociaux uniquement grâce aux initiatives privées (logements conventionnés Anah). L'offre privée conventionnée participe à la diversification de l'offre du territoire, mais est moins pérenne que l'offre publique car les conventions réalisées auprès de l'Anah engagent les propriétaires à louer à un loyer modéré durant six ou neuf années.

Dans le cadre d'une future révision, l'ambition du SCoT en matière de production sociale mériterait d'être réinterrogée. Il pourrait s'avérer pertinent de définir avec les territoires et les opérateurs locaux une échelle pertinente pour la production sociale afin de ne pas reconduire la difficulté de mise en œuvre constatée sur les communes des pôles structurants de bassin de vie.

## Indicateur 49 | Mise en œuvre du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

Indicateur de suivi	Source de donnée	Période d'analyse	Précautions méthodologiques et / ou limites
Suivi des préconisations du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage	PLH Cœur & Coteaux du Comminges Entretien EPCI	2015-2022	

Le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2020-2025 préconise une amélioration de l'anticipation et de l'organisation des grands passages à l'échelle de la Haute-Garonne. Le Pays Comminges Pyrénées dispose de la seule aire fixe de grand passage du département. Celle-ci se situe à Villeneuve-de-Rivière et est gérée par la communauté de communes Cœur & Coteaux du Comminges. En moyenne, elle accueille une dizaine de passages d'environ deux semaines, principalement sur la période estivale (juin à août).

Le Schéma prescrit le développement et le renouvellement de la capacité de réponse du territoire à l'horizon 2026 avec la création de 20 places en aires d'accueil et 20 solutions d'habitat adaptées à l'ancrage pour les familles sédentaires (mise à disposition de terrains notamment). Il prescrit également la mise aux normes de l'aire de grands passages de Villeneuve-de-Rivière.

Afin de se conformer aux prescriptions du Schéma départemental, le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la communauté de communes Cœur & Coteaux du Comminges a identifié dans son programme d'actions l'extension et la mise aux normes de l'aire de passage. Les travaux de remise aux normes sont programmés courant 2024.

Pour accompagner la sédentarisation des gens du voyage, une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) départementale a été mise en place à l'automne 2021. Les premiers éléments de cette étude ont défini un besoin de 40 solutions d'habitat adapté à l'ancrage. C'est pourquoi, le PLH prévoit la création des 40 places pour l'accueil et l'ancrage à Saint-Gaudens. La communauté de communes a identifié un terrain, actuellement en cours d'acquisition par l'intercommunalité, pour la création des terrains familiaux.

### Synthèse



Les préconisations du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage sont en cours de réalisation par la communauté de communes Cœur & Coteaux du Comminges. Ces dernières sont compatibles avec les principes inscrits dans le SCoT.

# Est-ce que le SCoT a favorisé le recours à des modes de transports alternatifs à la voiture ?

## Les objectifs du SCoT

- Améliorer l'accessibilité sur l'ensemble du territoire par le développement d'infrastructures de transports structurantes.
- Développer les modes alternatifs aux déplacements en voiture individuelle, en les articulant avec les pôles économiques ou l'urbanisation.

## Indicateurs 50, 51, 52, 53, 54 | Évolution de la mobilité des ménages

Indicateur de suivi	Source de donnée	Période d'analyse	Précautions méthodologiques et / ou limites
Part modale des déplacements domicile-travail	Insee, RP	2014-2020	
Linéaires d'aménagements cyclables sécurisés	ORCEO	2023	Les données sont issues de la Base Nationale des Aménagements Cyclables.
Part des aménagements cyclables	ORCEO	2023	
Nombre d'aires de covoiturage	Conseil Départemental	2019-2024	
Fréquentation des gares (nombre de voyageurs annuels)	SNCF	2015-2022	

Les trois communautés de communes du Pays Comminges Pyrénées n'ont pas pris la compétence mobilité, c'est donc la Région Occitanie qui est autorité organisatrice de la mobilité locale sur chaque intercommunalité.

La Région Occitanie a récupéré les compétences transports scolaires / interurbains du département de la Haute-Garonne le 1<sup>er</sup> janvier 2022. La compétence était jusqu'alors déléguée au département.

Le département de la Haute-Garonne a la compétence sur la voirie départementale et aide également au financement des travaux sur les voiries communales. Le département est également gestionnaire des aires de covoiturage et de leurs implantations. Enfin, le Syndicat départemental d'énergie de la Haute-Garonne déploie sur demande des communes des

bornes de recharge pour voitures électriques.

Les communautés de communes sont quant à elles gestionnaires des réseaux de transport à la demande sur leurs territoires via une délégation de compétence de la région Occitanie.

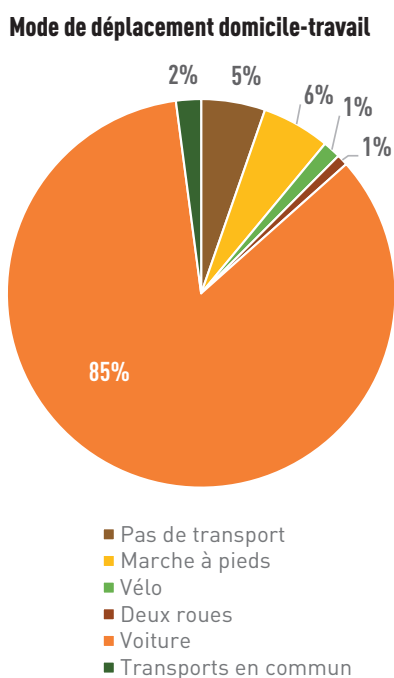
Le développement de formes de mobilités durables et innovantes (transports en commun, covoiturage, auto-partage, mobilité électrique, navettes touristiques, itinéraire cyclable structurant, etc.) constitue un enjeu prioritaire pour le Pays Comminges Pyrénées.

En matière de mobilité, on recense sur le territoire :

- 3 lignes ferroviaires TER, la ligne n° 15 Toulouse - Pau, la ligne n° 942 Toulouse - Boussens et la ligne n° 14 Toulouse - Montréjeau, qui se prolongera jusqu'à Bagnères-de-Luchon

# MOBILITÉS

- en fin d'année 2024 (travaux en cours) ;
- 11 lignes de bus interurbaines (bus li0) ;
- Une offre de transport à la demande sur les trois intercommunalités ;
- Des transports urbains avec 7 lignes déployées dans la ville-centre de Saint-Gaudens ;
- 41 stations de charges pour véhicules électriques.



La part modale des déplacements domicile-travail permet de mesurer la dépendance d'un territoire à l'automobile. En matière de report modal les objectifs du SCoT ne sont pas atteints.

En lien avec la topographie et le profil du territoire, la voiture reste le principal mode de déplacement des actifs pour rejoindre leur lieu de travail. En 2020, 85 % des actifs en emploi utilisent une voiture pour leurs déplacements domicile-travail. Entre 2014 et 2020, la part de la voiture augmente de 2 % dans les déplacements. Cette hausse se fait au détriment de la marche à pieds (-0,4 %) ou de l'usage des transports en communs (-0,2 %).

Ces différentes observations permettent d'avoir une première représentation de la mobilité sur le territoire : la voiture est le moyen de transport privilégié par l'ensemble des actifs, en dehors de quelques actifs qui travaillent à proximité de leur lieu de résidence et qui se déplacent à pied, et de quelques actifs travaillant en dehors du Pays, qui utilisent les transports en commun. Bien qu'une offre en transports à la demande soit présente sur les communautés de communes, ainsi qu'une offre en transports urbains sur Saint-Gaudens, l'offre globale en transport collectif reste limitée.

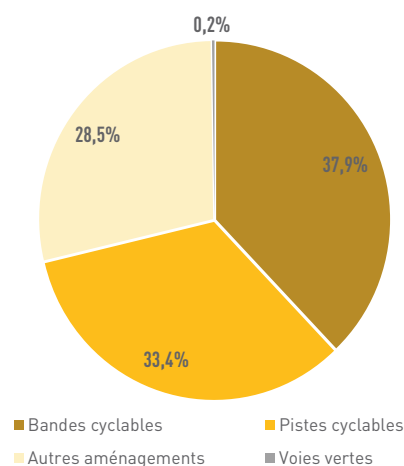
Concernant les déplacements à vélo, le territoire compte près de 151 000 kilomètres d'aménagements cyclables en 2023. Il s'agit majoritairement de bandes cyclables (38 %) et de pistes cyclables (33 %). Les autres aménagements correspondent aux voies mixtes, piétons / vélos, hors voies vertes.

La topographie du territoire peut constituer un frein à l'usage du vélo. La part des déplacements à vélo reste encore faible malgré ses atouts (faible coût d'acquisition et d'utilisation, absence d'émissions de gaz à effet de serre) et son développement récent reste cantonné aux grandes villes.

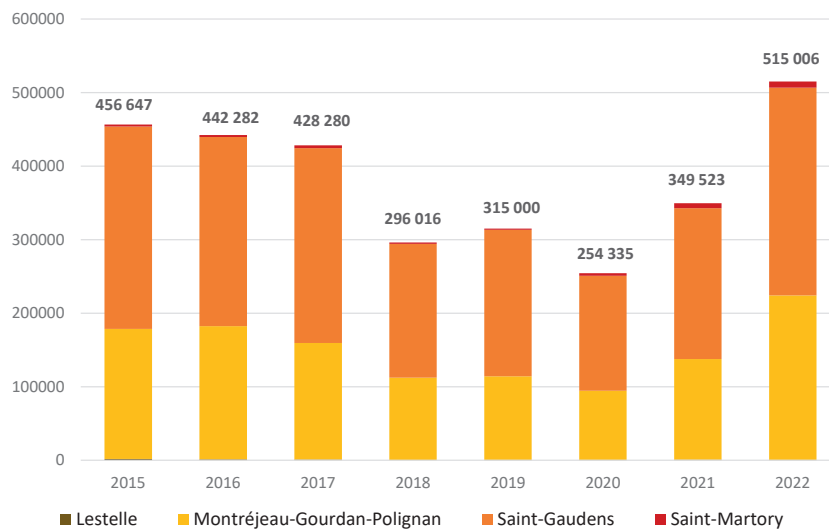
En matière de covoiturage, on recense sur le territoire sept aires de covoiturage. L'offre s'est accrue de 155 %, soit 85 places supplémentaires depuis l'approbation du SCoT. De 2019 à 2022 quatre nouvelles aires gratuites ont été aménagées à L'Isle-en-Dodon (14 places), Antichan-de-Frontignes (12 places), Montsaunès (34 places) et Boulogne-sur-Gesse (25 places).

En 2024, une cinquième aire de covoiturage située à Martres-de-Rivière a été mise en service dans le cadre des travaux d'aménagement du carrefour de la RD 8 et de la RD 34.

## Part des aménagements cyclables



## Évolution de la fréquentation des gares SNCF



Source : SNCF 2015-2022

La gare de Saint-Gaudens est la plus fréquentée du territoire. Elle accueille 60 % des voyageurs du Pays Comminges Pyrénées. 39 % des voyageurs transitent par la gare de Montréjeau-Gourdan-Polignan et, dans une moindre mesure, 1 % via les gares de Lestelle et de Saint-Martory (2 300 voyageurs annuels en moyenne entre 2015 et 2022).

Entre 2015 et 2022, la fréquentation des gares du territoire a connu des fluctuations. De 2015 à 2017, le nombre de voyageurs annuels est resté relativement stable, autour de 442 000 chaque année. Une nette diminution s'observe ensuite en 2018, année fortement impactée par les grèves

dans le contexte de la loi pour un nouveau pacte ferroviaire. Malgré une reprise en 2019, l'année 2020 n'a pas été propice aux déplacements ferroviaires en raison du contexte sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 (confinements, couvre-feu, restrictions de déplacements). La fréquentation atteint son plus haut niveau en 2022 avec un peu plus de 515 000 voyageurs qui ont transité dans l'une des quatre gares du territoire. Cette hausse est la plus significative pour la gare de Montréjeau-Gourdan-Polignan (+ 63 % de voyageurs entre 2021 et 2022).

## Une diversité d'actions engagées en faveur du développement des mobilités douces et innovantes

En matière d'urbanisme, plusieurs projets concourent à une évolution des mobilités : Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) de Saint-Gaudens, programme Petites Villes de Demain (PVD), dispositif Bourg-centres, projet LIANE d'expérimentation d'une application de covoiturage.

Les PCAET des communautés de communes disposent d'un volet mobilité durable. Il prévoit notamment d'élaborer un plan de mobilité rurale qui propose une approche globale de la mobilité en développant une réflexion sur les temps de trajets et sur les modes de déplacement (limitation des déplacements, transports collectifs pertinents, outils/aménagements nécessaires au covoiturage, à la mobilité douce ou décarbonée).

Le Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique et le Contrat Territorial Occitanie du Pays Comminges Pyrénées contiennent une orientation dédiée au développement des

mobilités multimodales, durables et économes en énergie. Ils intègrent notamment une action spécifique pour encourager les initiatives innovantes facilitatrices des conditions de circulation durables des biens et des personnes.

Dans le cadre de ses PLUi, la communauté de communes Cœur & Coteaux du Comminges affiche également dans son PADD une volonté d'engager une réflexion sur le développement des mobilités solidaires (covoiturage et autopartage). Pour autant, de nombreuses communes n'ont pas de déclinaison réglementaire (OAP mobilités) et ne vont pas dans le sens de la réduction de l'automobile.

La communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises connaît à son échelle des enjeux de mobilité en lien avec son attractivité touristique : parking surchargé sur des sites touristiques du fait de la sur-utilisation de la voiture individuelle, relief ne permettant que difficilement l'utilisation de solutions de mobilité douce entre communes, déplacement quotidien de la population réalisé quasi exclusivement en véhicule individuel.

# MOBILITÉS

Face à ces constats, elle souhaite engager des projets en faveur de nouvelles mobilités :

- Location vélos à assistance électrique/vélos à hydrogène depuis les gares de Bagnères-de-Luchon, Montréjeau-Gourdan-Polignan et Marignac, en lien avec la réouverture de la ligne ;
- Navette électrique et / ou hydrogène touristique qui fera des trajets depuis Bagnères-de-Luchon jusqu'à la Vallée d'Oô ;
- Développement d'une fonctionnalité de la plateforme Liane (covoiturage) à l'échelle de l'ensemble du Pays pour identifier les conducteurs avec véhicules propres (électrique et hybride) et un outil d'évaluation de l'impact en termes de réduction de GES ;
- Disposer d'un pool de véhicules décarbonés électriques voire hydrogène en autopartage pour les agents de la collectivité ;
- Faciliter la mobilité des actifs vers les lieux d'emploi par la mise en place d'une Navet'Active (navette électrique).

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt France Mobilités Territoire de Nouvelles Mobilités Durables (TENMOD) 2022, le territoire a été lauréat pour son projet Auxilia. Il s'agit d'expérimenter un projet d'intelligence collective pour faire émerger des solutions, simples à mettre en œuvre, en réponse aux besoins quotidiens de mobilité des habitants et de développement de la mobilité des services, à trois échelles : trois bassins de vie (Aurignac / Mane - Mazères-sur-Salat et Salies-du-Salat / Marignac et Cierp-Gaud / Saint-Béat-Lez), un portage à l'échelle de chaque communauté de communes et une gouvernance à l'échelle du bassin de mobilité du Pays Comminges Pyrénées.

De plus, la commune de Bagnères-de-Luchon a élaboré un Schéma directeur urbain. Avec pour point de départ le renouvellement de la télécabine, ce projet engage une réflexion sur la mobilité à l'échelle de la ville, avec le souhait de redonner de la place aux modes doux, et travailler la mise à distance de la voiture.



Source : Schéma directeur urbain Bagnères-de-Luchon

## Synthèse



L'usage de la voiture reste largement majoritaire pour les déplacements du quotidien et la mobilité est un enjeu fort pour le Comminges qui est soumis à diverses contraintes (moindres solutions alternatives, relief des zones de montagne, éloignement géographique des lieux d'emploi).

Le changement dans les comportements de mobilité s'observe sur un temps long. Quelques années après l'approbation du SCoT, ses premiers effets pour améliorer l'accessibilité du territoire sont difficiles à mesurer.

Toutefois, les derniers résultats en matière de fréquentation des gares SNCF et de développement des parkings multimodaux et de covoiturage sont prometteurs. De plus, plusieurs projets ambitieux, qui pourraient impacter fortement les pratiques de mobilité, sont actuellement en cours de réflexion et / ou déploiement à l'image du train à hydrogène ou du projet Auxilia pour le développement de solutions de mobilités durables.

## Le développement des équipements, services et infrastructures suit-il les objectifs du SCoT ?

### Les objectifs du SCoT

■ Développer de nouveaux équipements et services en respectant la localisation préférentielle suivante pour chaque gamme d'équipements et services :

- Les équipements structurants (gamme supérieure) : pôle urbain principal et occasionnellement sur pôles structurants de bassin de vie ;
- Les équipements et services intermédiaires (gamme intermédiaire) : principalement sur les pôles urbains et pôles structurants de bassin de vie ;
- Les équipements et services du quotidien (gamme de proximité) sur l'ensemble du territoire afin de répondre aux besoins futurs de la population et lutter contre l'enclavement de certains secteurs du territoire.

### Indicateurs 55, 56 | Couverture en équipements et services

Indicateur de suivi	Source de donnée	Période d'analyse	Précautions méthodologiques et / ou limites
Nombre d'équipements par domaine	Insee, BPE	2021	Depuis 2021, la classification des équipements en gammes se fait à partir de la source SIRUS, en remplacement de la source SIRENE utilisée jusqu'à présent. En raison d'un changement de méthodologie, il n'est pas possible d'observer des évolutions depuis l'approbation du SCoT.
Nombre d'équipements par gamme	Insee, BPE	2021	

En 2021, le Pays Comminges Pyrénées compte 3 672 équipements, soit une moyenne de 47 équipements pour 1 000 habitants. Ainsi, le territoire est considéré bien doté en équipements et services. À titre de comparaison, le SCoT voisin du Pays Sud Toulousain compte 40 équipements pour 1 000 habitants.

### Répartition des équipements et services du Pays Comminges Pyrénées par domaine

Transports et déplacements	Commerce	Enseignement	Santé	Services aux particuliers	Sports, loisirs, culture	Tourisme
30	403	142	757	1 806	444	90

Source : Insee, BPE 2021

# ÉQUIPEMENTS, SERVICES, INFRASTRUCTURES

L'offre en services aux particuliers (banques, bureaux de postes, mairies, plombiers, électriciens, coiffeurs, etc.) est la plus développée sur le territoire (49 % de l'offre totale en 2021).

Si l'offre en matière de santé s'est améliorée grâce à l'engagement des collectivités dans la création de maisons de santé pluriprofessionnelles (Marignac-Saint-Béat-Lez, Montréjeau, Boulogne-sur-Gesse, Aurignac, etc.) et de centres de santé avec le GIP « Ma Région, Ma Santé » (Aspet et Saint-Martory) ou encore l'extension du centre hospitalier de Saint-Gaudens, le territoire demeure marqué par une tendance à la désertification médicale.

L'accès aux soins spécialisés demeure difficile (dermatologues, orthophonistes, dentistes, etc.). Aux dires d'acteurs, l'usage de téléconsultations ne constitue pas une pratique répandue localement.

## Répartition des équipements par gamme et niveaux territoriaux

	Équipements de la gamme de proximité	Équipements de la gamme intermédiaire	Équipements de la gamme supérieure
Pôle urbain principal	479 29 équipements pour 1 000 habitants	187 11 équipements pour 1 000 habitants	96 6 équipements pour 1 000 habitants
Pôles structurants de bassin de vie	817 42 équipements pour 1 000 habitants	236 12 équipements pour 1 000 habitants	65 3 équipements pour 1 000 habitants
Communes rurales	958 23 équipements pour 1 000 habitants	47 1 équipement pour 1 000 habitants	11 0 équipement pour 1 000 habitants
<b>Total SCoT</b>	<b>2 254</b> <b>29 équipements pour 1 000 habitants</b>	<b>470</b> <b>6 équipements pour 1 000 habitants</b>	<b>172</b> <b>2 équipements pour 1 000 habitants</b>

Source : Insee, BPE 2021

Les équipements et services sont classés en trois gammes :

- La gamme de proximité qui regroupe les équipements de base ou de première nécessité : pharmacie, boulangerie, bureau de poste, école élémentaire, etc.
- La gamme intermédiaire qui comprend des équipements un peu moins fréquents : collège, orthophoniste, supermarché, etc.
- La gamme supérieure est principalement développée dans les polarités : lycée, hypermarché, gare, cinéma, etc.

N'ont pas été comptabilisés dans cette analyse les 776 équipements classés « hors gamme ». Il s'agit notamment des équipements à caractère touristique ou sportif qui fournissent leurs services davantage à une clientèle de passage plutôt qu'à la population commingeoise (domaines skiables, centres équestres, terrains de golf, etc.).

Si le territoire est globalement autonome en termes de services et d'équipements, l'offre n'est pas répartie de manière équilibrée sur l'ensemble des secteurs géographiques et sur l'ensemble des gammes.

Conformément aux objectifs du SCoT, les centralités jouent un rôle de concentration important. Les communes du pôle urbain principal et des pôles structurants de bassin de vie concentrent près des deux tiers des équipements du territoire (1 880 équipements, 65 %). Ces communes détiennent des équipements avec un large rayonnement (lycée, centre hospitalier, etc.) et comptent en moyenne 52 équipements pour 1 000 habitants, dont 46 pour les communes du pôle urbain principal et 57 pour les pôles structurants de bassin de vie.

Le temps d'accès moyen en voiture au pôle de services supérieur est d'environ 30 minutes. L'essor des Maisons France Services et des Maisons départementales de proximité apporte une réponse partielle aux difficultés rencontrées par une partie de la population, en particulier les personnes fragiles (âgées, isolées, à mobilité réduite, etc.) mais demeure insuffisante. La dématérialisation des actes de la vie courante continue de représenter une difficulté majeure pour nombre des habitants du territoire.

# ÉQUIPEMENTS, SERVICES, INFRASTRUCTURES

## Les objectifs du SCoT

- Développer l'aménagement numérique du territoire pour répondre aux besoins de la population et des entreprises.

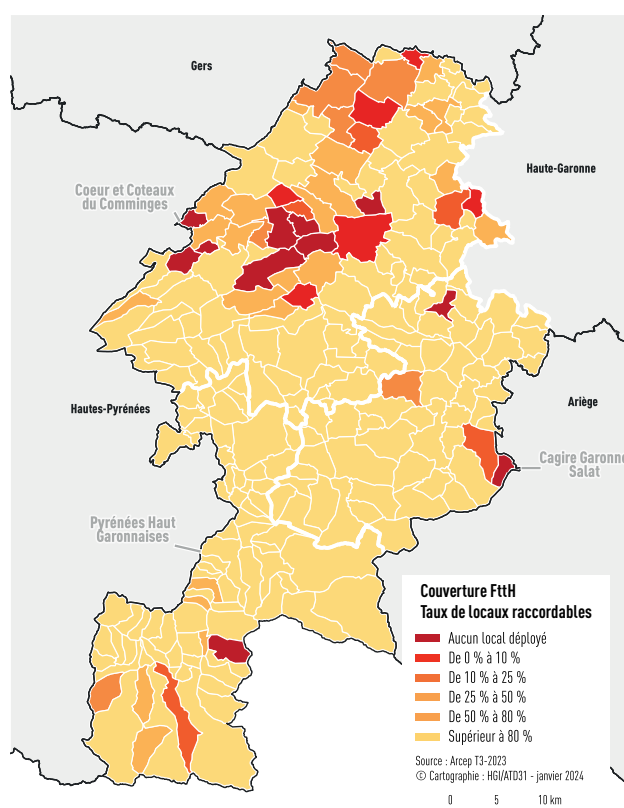
## Indicateurs 57, 58 | Couverture fibre à très haut débit et téléphonie mobile

Indicateur de suivi	Source de donnée	Période d'analyse	Précautions méthodologiques et / ou limites
Taux de couverture des communes à la fibre à très haut débit	Arcep Entretiens	T3 2023 2024	Il s'agit d'une estimation qui rapporte le nombre total de lignes déployées déclaré par les opérateurs au total des logements et entreprises de la commune, selon les données de l'Insee. Il est possible que ce nombre soit sous-estimé, ce qui pourrait conduire à surestimer le taux de couverture.
Niveau de couverture mobile 5G	Arcep Entretiens	T4 2023 2024	

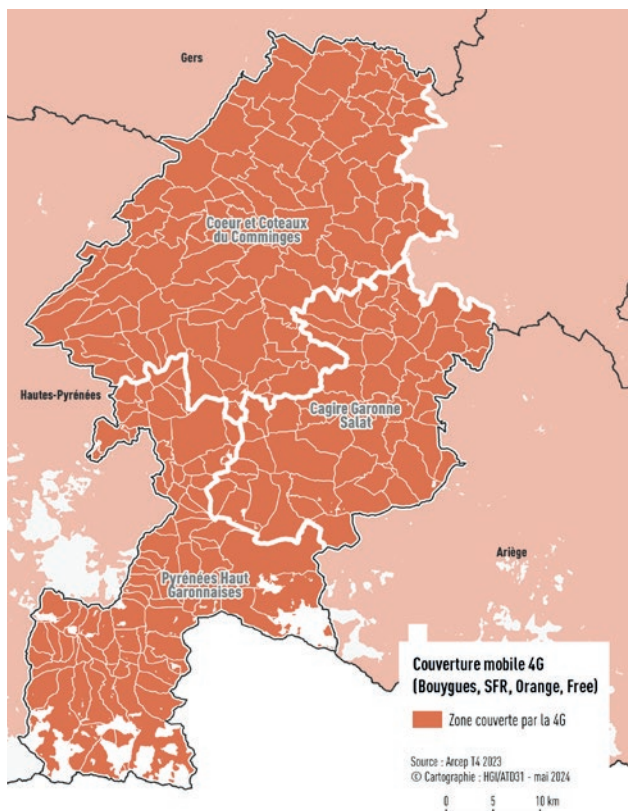
Le numérique est un élément clé de l'économie locale, essentiel pour garantir une bonne attractivité résidentielle et économique.

Le taux de couverture à la fibre à très haut débit d'une commune évalue la proportion des logements ou locaux à usage professionnel raccordables à un ou plusieurs réseaux. Selon l'Arcep, l'état des déploiements des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné est relativement avancé sur le territoire. Au 30 septembre 2023, 184 communes du Pays Comminges Pyrénées ont plus de 80 % de locaux raccordable à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique, appelé également réseau FttH (Fiber to the Home ou fibre jusqu'au domicile). Depuis, le déploiement de l'équipement numérique du territoire continue de progresser rapidement.

La poursuite du développement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire est un axe fort et conditionnant pour l'accès au numérique de qualité pour tous types d'usages et notamment professionnels.



# ÉQUIPEMENTS, SERVICES, INFRASTRUCTURES



En matière de couverture téléphonique mobile (voix et SMS), celle-ci est globalement bonne pour chacun des quatre opérateurs : Bouygues, SFR, Orange et Free. Le territoire reste toutefois ponctué par quelques zones blanches de tailles limitées en partie sud du Pays, dans la zone montagneuse des Pyrénées ainsi qu'aux frontières des Hautes-Pyrénées et de l'Ariège.

## Synthèse



Les équipements, toutes gammes confondus, se sont globalement maintenus sur le territoire. Leur développement continue de se faire principalement au sein des polarités du territoire.

Le déploiement de la fibre optique à très haut débit contribue à limiter les besoins en matière de déplacements « obligatoires ». L'ensemble des pratiques numériques (en premier lieu le télétravail, mais aussi le commerce électronique) sont devenues depuis l'approbation du SCoT des facteurs de développement déterminants pour tous les territoires, notamment ceux ruraux.

Malgré la persistance de quelques zones blanches en partie sud, le niveau de couverture mobile est globalement bon.

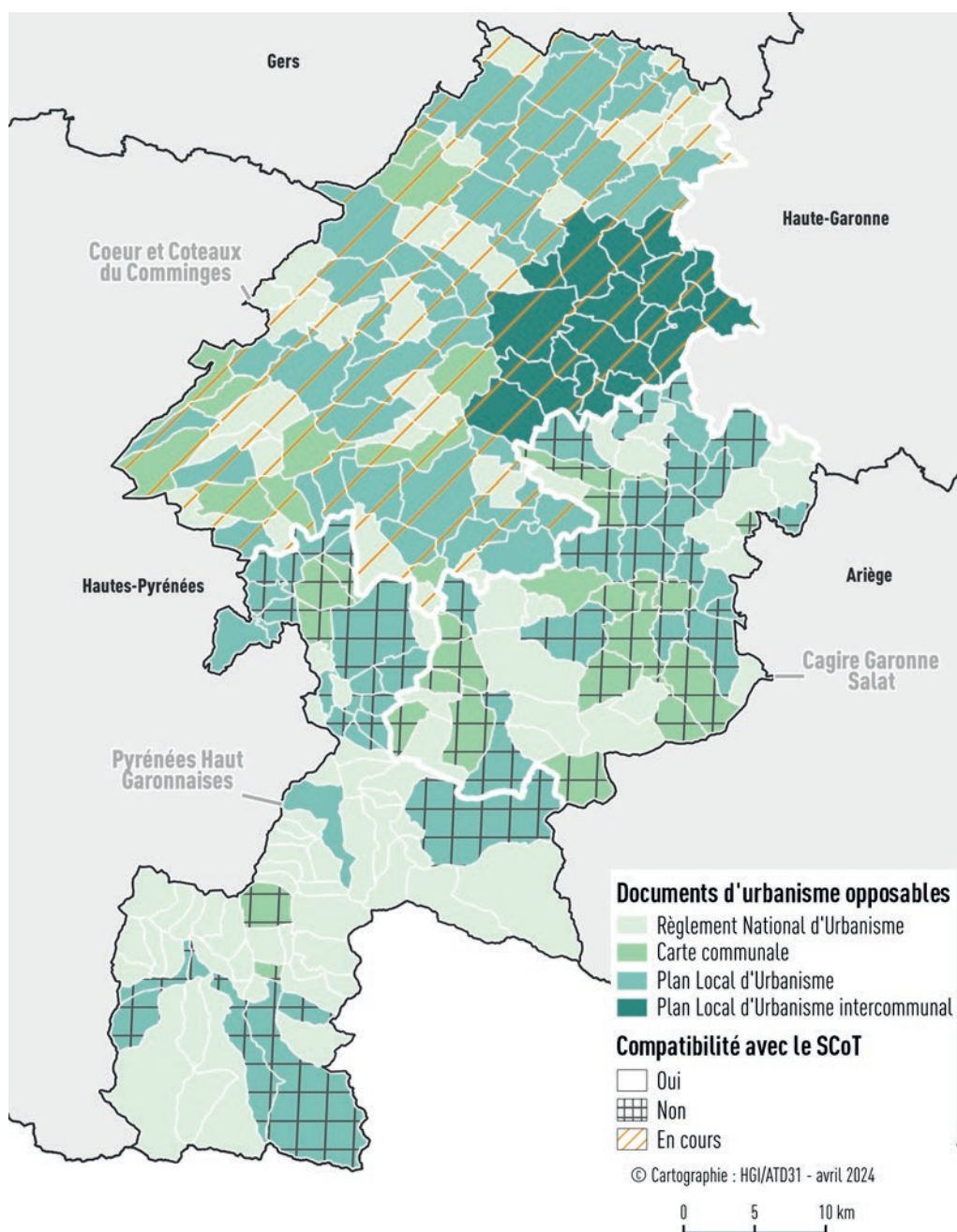
# **APPROCHE QUALITATIVE**

**Regards sur  
la mise en œuvre  
du SCoT**

## La mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux

Le SCoT fixe les orientations fondamentales et stratégiques du territoire en matière d'urbanisme et d'aménagement. Il définit les objectifs des diverses politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique, d'environnement ou de mobilités.

Le Schéma s'inscrit dans une hiérarchie des normes et implique que certains plans, opérations ou programmes, soient rendus compatibles avec son volet réglementaire. En effet, on considère qu'un document est compatible avec un autre quand il n'est pas contraire à ses orientations ou principes fondamentaux et qu'il contribue, même partiellement, à leur réalisation. Ainsi, les documents d'urbanisme locaux doivent respecter les options fondamentales du SCoT, sans être tenus de reprendre à l'identique son contenu.



# REGARD SUR L'APPRÉCIATION DE LA COMPATIBILITÉ

Suite à l'approbation du SCoT le 4 juillet 2019, les communes disposaient d'un délai légal de trois ans pour la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme avec le SCoT.

Les effets du SCoT sur le territoire demeurent limités après seulement cinq années de mise en œuvre. 8 communes sur 235 ont un document d'urbanisme compatible avec le SCoT. Courant 2024, les PLUi de la communauté de communes Cœur & Coteaux du Comminges permettront de rendre compatibles 102 communes.

## Les avis rendus par le PETR

En tant que personne publique associée aux procédures réglementaires dédiées, le PETR du Pays Comminges Pyrénées émet régulièrement des avis. Depuis l'approbation du SCoT, le 4 juillet 2019, le PETR a rendu 45 avis sur des procédures d'aménagement et d'urbanisme.

Il s'agit principalement de procédures d'urbanisme et d'aménagement internes au territoire: documents d'urbanisme locaux, autorisations administratives d'exploitation commerciale (AEC), Programme Local de l'Habitat (PLH). Des avis ont aussi été rendus sur des documents supra-territoriaux (SRADDET et Schéma Régional des Carrières).

Le PETR a également émis des avis consultatifs portant sur des territoires voisins (SCoT Piémont du Pays des Nestes, SCoT Gascogne).

La commission SCoT est une instance composée d'élus. Elle se réunit environ une fois par mois, selon les sujets à aborder, pour examiner les avis techniques formulés et suivre l'état d'avancement de certaines démarches en lien avec Schéma.

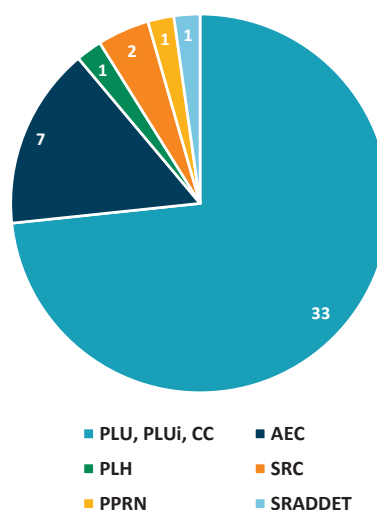
Les décisions relèvent de la commission SCoT, sauf cas exceptionnels tels que l'attribution de 33 hectares au profit de la ZAC OZE ou dans le cas de l'extension de la carrière située sur les communes d'Aurignac et d'Alan au niveau du tracé de la Trame Verte et Bleue. Pour ces cas particuliers, les décisions ont relevé du Comité Syndical. En effet, les enjeux viennent justifier si la décision est prise en commission SCoT ou en Comité Syndical.

Au regard de ces différentes instances, des avis circonstanciés sont rendus aux territoires pour une meilleure prise en compte des principes du SCoT.

Dans l'ensemble, le travail mené entre le PETR et les collectivités permet une évolution positive des démarches d'urbanisme sur le territoire. Sur les 45 avis, 43 ont été favorables (dont 34 avec réserves). Les deux seuls avis défavorables émis par le PETR datent de 2020 et concernent la révision allégée du PLU de Saint-Frajou et l'élaboration du PLU de Mancieux. Au regard des éléments exposés au PETR, ces deux procédures ont été jugées incompatibles avec les orientations et objectifs du SCoT.

On dénombre 10 446 habitants soumis au Règlement National d'Urbanisme et 20 810 habitants qui résident dans une commune couverte par un document d'urbanisme jugé non compatible avec le SCoT.

Documents concernés par les avis émis par le PETR



Source : PETR PCP 2019-2024

## Le SCoT, un document structurant pour l'aménagement du territoire

### Un levier pour la construction du territoire

Le SCoT en vigueur est le premier exercice de planification stratégique à l'échelle du Pays Comminges Pyrénées. Son élaboration s'est déroulée dans un contexte territorial renouvelé, avec la fusion des 11 EPCI et la modification des périmètres intercommunaux en 2017. Ainsi, le temps de l'élaboration du SCoT a également été celui de la structuration pour chaque communauté de communes: installation du conseil, prises de compétences, construction d'une politique partagée au niveau intercommunal, etc.

Le SCoT a lancé une dynamique de territoire qui rassemble les trois nouvelles intercommunalités. Il a questionné le rôle des centralités, avec la nécessité de conserver leur vitalité, sans oublier de tenir compte des communes rurales.

Aussi, le SCoT a défini une culture partagée des enjeux de l'aménagement territorial et de l'urbanisme. Il s'est notamment saisi des préoccupations environnementales, climatiques et énergétiques en créant un cadre propice à la préservation des ressources. Les réponses apportées par les communes dans le cadre du questionnaire d'évaluation confirment cela. Près de la moitié des communes interrogées ont indiqué que le SCoT a permis une meilleure organisation territoriale et 64 % d'entre elles ont mentionné que le Schéma a permis une meilleure préservation des espaces naturels.

Enfin, le SCoT a donné l'opportunité de développer des collaborations avec les acteurs du territoire et de partager une vision globale des problématiques avec des partenaires qui, bien souvent, ne s'attachent qu'à un seul thème (agriculture, développement économique, etc.).

### Une ambition transversale qui se met progressivement à l'œuvre

Le SCoT est perçu différemment selon les interlocuteurs. Pour certains, ce document est encore méconnu. Il s'agit principalement des communes les plus éloignées des problématiques en lien avec l'aménagement du territoire et l'urbanisme, généralement soumises au RNU (pour rappel, 40 % des communes du territoire ne disposent pas de document d'urbanisme). L'application des futurs PLUi de la communauté de communes Cœur & Coteaux du Comminges, ainsi que les réflexions en cours quant à l'élaboration d'un PLU intercommunal dans les Pyrénées Haut Garonnaises participeront à une meilleure appréhension du SCoT par les communes dans les années à venir.

La méconnaissance du Schéma se retrouve également dans le niveau de participation au questionnaire d'évaluation du SCoT (67 communes sur 235 y ont répondu). Aussi, 20 communes

(30 % des répondants) ont jugé leur niveau de connaissance du document comme « faible » ou « très faible ».

Pour d'autres, bien que relevant d'une certaine complexité du fait d'un volume conséquent ou encore du caractère général du Schéma, il s'agit d'un document-cadre fort pour le territoire. Le SCoT met en cohérence les différentes politiques sectorielles, notamment celles qui portent sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial ou encore d'environnement.

### Un format globalement clair et lisible

Les acteurs rencontrés apprécient sa mise en forme. Ces derniers parviennent à se saisir de son contenu, notamment grâce aux « codes couleurs » que l'on peut retrouver dans chacun des documents ou aux divers éléments graphiques qu'il comporte (cartes, dessins, schémas explicatifs).

Sur les 67 communes ayant répondu au questionnaire d'évaluation, 6 % des sondés jugent la clarté des informations fournies et l'accessibilité du document comme « très bonne », 40 % « bonne », 46 % « moyenne » et seulement 7 % « mauvaise ».

En complément du document de SCoT, un guide technique de mise en application a été élaboré et mis à disposition via le site internet du PETR. Ce guide d'une centaine de pages ne fait pas partie des pièces constitutives d'un SCoT mais a permis aux élus et partenaires une meilleure appropriation du document.

### Un contenu complet et suffisamment intelligible

Concernant le contenu du SCoT, dans l'ensemble, les personnes interrogées n'ont pas rencontré de difficultés dans la compréhension et l'application des dispositions du Schéma.

Un peu moins de cinq années après son approbation, des actions de mise en œuvre du SCoT ont été programmées sur l'ensemble des politiques publiques qu'il couvre: environnement, habitat, tourisme, agriculture, économie, mobilités, infrastructures et équipements.

Au regard du contexte actuel, certains thèmes font plus écho que d'autres, à l'image de la réduction de la consommation d'espaces, conséquence de la mise en application de la loi Climat et Résilience. Sur ce point, 54 % des communes ayant répondu au questionnaire d'évaluation s'estiment familiarisées avec la loi Climat et Résilience et l'objectif Zéro Artificialisation Nette. Il s'agit majoritairement de communes disposant d'un document d'urbanisme.

# REGARD DES ÉLUS ET PARTENAIRES SUR LE SCoT

Des remarques ont été émises à la marge concernant la nécessité de modifier ou de préciser les définitions suivantes :

- Le caractère « exceptionnel » des projets économiques, pour lesquels le SCoT n'apporte pas de définition précise.
- Les hameaux, qui sont désignés pour un minimum de 5 constructions à usage d'habitation composant des espaces artificialisés distants de moins de 40 mètres. Or, à l'usage, il s'avère qu'une distance de moins de 40 mètres est insuffisante en zones rurales.

Certains acteurs locaux souhaiteraient que le futur SCoT intègre des prescriptions permettant la régulation de la production des énergies renouvelables sur le territoire. Sur ce point, une Charte a été élaborée par la Chambre d'agriculture pour définir un cadre de développement aux installations en agrivoltaïsme. La communauté de communes Cœur & Coteaux du Comminges a également élaboré une Charte de bonne pratique pour le développement des parcs photovoltaïques au sol.

Il a également été mentionné le souhait d'approfondir le travail mené sur le maintien ou le rétablissement de la continuité écologique des sols, dans une volonté de faire monter en qualité la trame brune du territoire. La trame brune pourrait ainsi constituer un levier stratégique pour renforcer la trame verte et bleue existante.

## Le PETR, un acteur majeur du territoire

La transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) en mai 2015, suite à la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a apporté plusieurs changements en matière de gouvernance et de prestations de services. Depuis, le PETR a élargi son champ d'intervention. Il s'est positionné comme un acteur essentiel des projets d'aménagement et de développement du territoire ainsi qu'un partenaire important des collectivités et des institutions.

L'équipe SCoT, à la fois technique et politique, est bien identifiée par les communes et les institutionnels. En tant que Personne Publique Associée, le PETR suit les démarches d'élaboration et d'évolution des documents d'urbanisme. La mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) mutualisé entre les collectivités du Pays Comminges Pyrénées a aussi permis de faire connaître le PETR auprès des communes.

## Un Schéma de gouvernance perfectible

Durant les entretiens, l'animation et le suivi des effets de la mise en œuvre du SCoT ont été identifiés comme pouvant être améliorés.

Plusieurs acteurs thématiques, engagés dans les sujets relatifs à l'environnement et l'agriculture, souhaiteraient être associés à l'animation et au suivi de la procédure.

À ce jour, la Commission SCoT et Aménagement durable, qui se réunit en moyenne une fois par mois, est uniquement composée d'élus. Les acteurs thématiques peuvent toutefois intégrer le Conseil de développement (CODEV) du Pays. Cette instance consultative, qui a été installée en 2016 mais a peine à fonctionner, a été relancée en 2022 par le biais d'un vaste appel à candidatures. Une trentaine de citoyens se réunissent désormais en groupes de travail portant sur des sujets touchant au développement et à l'aménagement du territoire (agriculture et alimentation, mobilité, ressource eau, démocratie participative, etc.). Le CODEV peut être saisi par les élus mais également s'auto-saisir.

La principale faiblesse du système de gouvernance actuellement mis en place relève de l'absence de suivi régulier des effets du SCoT.

Le déploiement d'un observatoire territorial à l'échelle du PETR permettra d'assurer ce suivi en continu à partir de 2024. Au-delà d'être un outil de connaissance du territoire et de suivi des effets du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la communauté de communes Cœur & Coteaux du Comminges, l'observatoire pourra être un outil d'aide à la décision quant aux actions à mettre en place pour atteindre les objectifs du SCoT, et quant à la nécessité d'ajuster certaines actions ou orientations.

## Des enjeux pour le territoire d'aujourd'hui et de demain

La démarche d'évaluation est aussi l'occasion de questionner le territoire concernant de nouvelles thématiques ou des enjeux émergents. En effet, certaines pratiques ont évolué et sont susceptibles d'impacter de façon plus ou moins significative le développement actuel et futur du territoire du Comminges Pyrénées.

### Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050

Depuis l'approbation du SCoT, l'environnement réglementaire et législatif a été modifié, tout particulièrement avec l'introduction de la loi Climat et Résilience adoptée en août 2021. Celle-ci vise un premier objectif de division par deux du rythme d'artificialisation sur la décennie à venir (2021-2031) par rapport à la consommation observée sur les dix dernières années. Elle positionne le sujet du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) d'ici à 2050 comme un objectif national à traduire au niveau local. Tout d'abord, à l'échelle régionale via le SRADDET Occitanie, puis à travers les SCoT, et enfin à travers les PLU et PLUi.

Cela signifie qu'à terme, il ne sera plus possible d'urbaniser des sols naturels, agricoles, boisés ou végétalisés, sans compensation, ni aux franges des villes, ni même en son sein. Ce changement de paradigme invite dès à présent à questionner les modèles de sobriété foncière à développer demain sur le territoire.

Les perspectives du SCoT à l'horizon 2030 sont donc à re-placer dans ce nouveau cadre, dont les modalités de mise en œuvre ne sont pas encore clairement définies à ce jour (SRADDET en cours de modification, publication continue de décrets d'application, etc.).

### Un changement des modes de production agricole et des pratiques de consommation

Malgré des difficultés qui perdurent (transmission des exploitations, baisse des effectifs animaux), les années récentes sont marquées par des pratiques en évolution, tant au niveau de l'offre que de la demande des habitants. La population commingeoise est de plus en plus nombreuse à revenir à une consommation locale.

Depuis 2019, différentes initiatives ont été engagées en vue de déployer les politiques alimentaires locales : élaboration et mise en œuvre d'un Projet Alimentaire de Territoire, développement d'un écopôle alimentaire sur le secteur du Luchonnais, lancement d'espaces tests maraîchers. En parallèle, afin de soutenir ces démarches et de valoriser les productions locales, le PETR a créé une identité de territoire intégrant un volet dédié aux producteurs et artisans locaux.

Le déploiement d'une production locale ainsi que le retour à une consommation de proximité ouvrent des perspectives qui seront à suivre et réinterroger dans les années à venir.

### Des évolutions technologiques et numériques

De nouveaux services et usages se sont développés sur le territoire grâce au développement du numérique, avec le déploiement de la fibre à très haut débit et la dématérialisation de l'accès aux services.

Le télétravail, l'enseignement à distance, les téléconsultations, la dématérialisation des démarches administratives, la démultiplication des achats sur internet, sont autant de pratiques qui ont permis de compenser au moins partiellement les difficultés d'accès rencontrées par la population.

L'essor du numérique a également eu des répercussions sur les pratiques de mobilité, avec une diminution des déplacements (réalisés pour la majeure partie en voiture individuelle). De plus, les apports technologiques et numériques sont autant de pistes à explorer à l'avenir pour avoir des nuisances et des impacts environnementaux moins importants.

### Intégrer le changement climatique et la préservation des ressources

L'état de certaines ressources, comme l'eau, devient de plus en plus fragile (augmentation des événements climatiques extrêmes comme les épisodes de sécheresse, hausse généralisée des températures, amoindrissement de la ressource, etc.). Dans ce contexte, la notion de changement climatique ne cesse de prendre de l'ampleur, avec des transitions (environnementales mais également sociétales et économiques) qui deviennent des moteurs structurants de l'aménagement du territoire.

Face à l'urgence climatique, l'enjeu de l'adaptation au changement est essentiel pour le territoire.

# ANNEXE

## Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du SCoT

Conformément au cadre réglementaire, le SCoT du Pays Comminges Pyrénées précise une liste d'indicateurs à observer dans le cadre du dispositif de suivi et d'évaluation du document, afin de disposer d'une vision globale sur les évolutions du territoire dans les domaines où ont été identifiés les principaux enjeux.

Toutefois, la liste d'indicateurs mentionnée dans le SCoT a dû faire l'objet d'ajustements en raison notamment d'évolutions des bases de données ou d'indisponibilité de la source statistique. De plus, dans la mesure du possible, l'analyse quantitative a été complétée par une analyse qualitative.

Le listing d'indicateurs ci-après a été retenu dans le cadre de la démarche d'évaluation du SCoT :

Numéro d'indicateur	Mode de calcul	Source de donnée	Période d'analyse	Pages
<b>Démographie</b>				
1	Évolution du nombre d'habitants	Insee, RP	2015-2021	10-14
2	Taux d'évolution annuel moyen	Insee, RP	2015-2021	10-14
3	Population par grandes tranches d'âges	Insee, RP	2015-2021	10-14
4	Indice de vieillissement de la population	Insee, RP	2015-2021	10-14
<b>Maîtrise de la consommation foncière</b>				
5	Prélèvements d'espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) par principaux usages	Cerema - Portail de l'artificialisation	2009-2022	15-18
6	Prélèvements d'espaces NAF par habitant supplémentaire	Cerema - Portail de l'artificialisation	2009-2022	15-18
<b>Milieus naturels et biodiversité</b>				
7	Nombre de zones humides	Inventaire départemental des zones humides	2016	19-20
8	Superficie des zones humides	Inventaire départemental des zones humides	2016	19-20

Numéro d'indicateur	Mode de calcul	Source de donnée	Période d'analyse	Pages
<b>Ressource en eau</b>				
9	Prélèvements d'eau par ressource	Agence Adour Garonne	2015-2022	21-24
10	Prélèvements d'eau par usage	Agence Adour Garonne	2015-2022	21-24
11	Nombre de stations d'épuration	Agence Adour Garonne	2022	21-24
12	Capacité nominale du système de traitement en équivalent habitant (EH)	Agence Adour Garonne	2022	21-24
13	Années de construction des stations	Agence Adour Garonne	2022	21-24
<b>Exploitation des ressources du sous-sol</b>				
14	Nombre de carrières en cours d'exploitation	DREAL Occitanie	2024	25-27
15	Niveau de production en kilotonne (kt) des carrières actives	DREAL Occitanie	2024	25-27
<b>Climat, air, énergie</b>				
16	Consommations d'énergie par secteurs d'activités	ORCEO	2015-2021	28-32
17	Consommations d'énergie par type d'énergie	ORCEO	2015-2021	28-32
18	Émissions de gaz à effet de serre par secteur d'activités	ORCEO	2015-2021	28-32
19	Production d'énergies renouvelables par filière de production	ORCEO	2015-2021	28-32
20	Évolution des émissions de polluants atmosphériques	ATMO Occitanie	2015-2019	28-32
21	Indice de la qualité de l'air	ATMO Occitanie	2023	28-32
<b>Risques, pollutions et nuisances</b>				
22	Tonnages des déchets réceptionnés	ISDND	2015-2023	33-34

# ANNEXE

Numéro d'indicateur	Mode de calcul	Source de donnée	Période d'analyse	Pages
<b>Tourisme</b>				
23	Nombre de refuges	Comité régional Occitanie des clubs alpins et de montagne	2015-2022	35-38
24	Évolution du nombre d'hébergements touristiques	Insee	2017-2022	35-38
25	Nombre de chambres en hôtels par EPCI	Insee	1 <sup>er</sup> janvier 2024	35-38
<b>Agriculture</b>				
26	Évolution du nombre d'exploitations	Agrete - Recensement agricole	2010-2020	39-42
27	Évolution de la surface agricole utilisée	Agrete - Recensement agricole	2010-2020	39-42
28	Spécialisation territoriale de la production agricole du Pays Comminges Pyrénées	Agrete - Recensement agricole	2010-2020	39-42
29	Pourcentage de la surface agricole utilisée en agriculture biologique	Agrete - Recensement agricole	2010-2020	39-42
30	Nombre de couveuses maraîchères biologiques en activité	PETR, EPCI	2018-2023	39-42
31	Suivi des actions engagées dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire	PETR, EPCI	2018-2023	39-42
<b>Emploi</b>				
32	Évolution du ratio emploi par habitants	Insee, RP	2014-2020	43-46
33	Nombre d'emplois au lieu de travail	Insee, RP	2014-2020	43-46
34	Indice de concentration de l'emploi	Insee, RP	2014-2020	43-46
35	Emploi selon le secteur d'activité	Insee, RP	2014-2020	43-46
36	Évolution du taux de chômage parmi les actifs de 15 à 64 ans	Insee, RP	2014-2020	43-46
<b>Tissu économique</b>				
37	Nombre d'établissements	Insee, REE - SIRENE	2015-2020	46-48
38	Nombre d'établissements créés	Insee, REE-SIRENE	2014-2022	46-48

Numéro d'indicateur	Mode de calcul	Source de donnée	Période d'analyse	Pages
<b>Offre commerciale</b>				
39	Nombre de projets autorisés en CDAC et surfaces autorisées	Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)	2019-2024	48-51
40	Actions menées en faveur de l'exploitation durable des ressources naturelles et productions locales	PETR, PECl	2024	48-51
<b>Habitat</b>				
41	Nombre de logements commencés par EPCI	SITADEL	2015-2021	52-54
42	Part des logements collectifs dans la production de logements par type de pôles	SITADEL	2015-2021	52-54
43	Évolution du parc de résidences principales, de résidences secondaires et de logements vacants	Insee, RP	2014-2020	55-58
44	Part des logements vacants par polarité	Insee, RP	2014-2020	55-58
45	Part des résidences secondaires	Insee, RP	2014-2020	55-58
46	Nombre de logements locatifs sociaux HLM	RPLS	1er janvier 2015 - 1er janvier 2022	59-61
47	Évolution du pourcentage de logements sociaux	RPLS	1er janvier 2015 - 1er janvier 2022	59-61
48	Pourcentage de logements sociaux réalisés au regard de la production neuve	SITADEL, RPLS	2014-2021, 2015-2022	59-61
49	Suivi des préconisations du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage	PLH Cœur & Coteaux du Comminges, Entretien EPCI	2015-2022	62
<b>Mobilités</b>				
50	Part modale des déplacements domicile-travail	Insee, RP	2014-2020	63-66
51	Linéaires d'aménagements cyclables sécurisés	ORCEO	2023	63-66
52	Part des aménagements cyclables	ORCEO	2023	63-66
53	Nombre d'aires de covoiturage	Conseil Départemental de la Haute-Garonne	2019-2024	63-66
54	Fréquentation des gares (nombre de voyageurs annuels)	SNCF	2015-2022	63-66

# ANNEXE

Équipements, services, infrastructures				
55	Nombre d'équipements par domaine	Insee, BPE	2021	67-68
56	Nombre d'équipements par gamme	Insee, BPE	2021	67-68
57	Taux de couverture des communes à la fibre à très haut débit	Arcep, entretiens	T3 2023	67-68
58	Niveau de couverture mobile 5G	Arcep, entretiens	T4 2023	67-68



**PETR DU PAYS  
COMMINGES PYRÉNÉES**

BP 60 029 - 21 place du Foirail  
31801 Saint-Gaudens Cedex

**Tél** : 05 61 88 88 66

**Courriel** : [pays@commingespynes.fr](mailto:pays@commingespynes.fr)

**Site Internet** : [commingespynes.fr](http://commingespynes.fr)



Publication : PETR du Pays Comminges Pyrénées - Conception : Haute-Garonne Ingénierie / ATD31  
Cartographie : Haute-Garonne Ingénierie / ATD31. Document réalisé par : Laura Gola

